MERCREDI 25 NOVEMBRE 2026

Loi de finances pour 2027 *(Suite)*
Questions d'actualité

SOMMAIRE

MISES AU POINT AU SUJET DE VOTES 1

LOI DE FINANCES POUR 2027 *(Suite)*..... 1

PREMIÈRE PARTIE *(SUITE)* **1**

Discussion des articles (Suite) **1**

Après l'article 8 (Suite) **1**

Article 10 **8**

Article 11 **12**

Article 12 **13**

M. Cédric Vial **13**

Mme Sylvie Robert **13**

M. Max Brisson **13**

QUESTIONS D'ACTUALITÉ..... 17

Efforts demandés aux collectivités territoriales dans le budget 2027 (I) **17**

M. Xavier Iacovelli **17**

M. Sébastien Lecornu, Premier ministre **17**

Inondations dans le Pas-de-Calais (I) **18**

Mme Amel Gacquerre **18**

M. Mathieu Lefèvre, ministre délégué chargé de la transition écologique **18**

Efforts demandés aux collectivités territoriales dans le budget 2027 (II) **18**

M. Joshua Hochart **18**

Mme Françoise Gatel, ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation **18**

Efforts demandés aux collectivités territoriales dans le budget 2027 (III) **19**

Mme Maryse Carrère **19**

M. Sébastien Lecornu, Premier ministre **19**

Inondations dans le Pas-de-Calais (II) **19**

M. Jean-François Rapin **19**

M. Mathieu Lefèvre, ministre délégué chargé de la transition écologique **19**

FCTVA **20**

Mme Cécile Cukierman **20**

M. Sébastien Lecornu, Premier ministre **20**

Nouveau régime de cumul emploi-retraite **20**

Mme Corinne Bourcier **20**

M. Jean-Pierre Farandou, ministre du travail et des solidarités **21**

Règle d'or budgétaire **21**

M. Patrick Kanner **21**

M. Sébastien Lecornu, Premier ministre **21**

Échec de la COP 31 (I) **22**
M. Ronan Dantec **22**
M. Mathieu Lefèvre, ministre délégué chargé de la transition écologique **22**
Agression du maire de Mirebeau et violences contre des élus **23**
M. Bruno Belin **23**
M. Laurent Nunez, ministre de l'intérieur **23**
Échec de la COP 31 (II) **23**
M. Pascal Martin **23**
M. Mathieu Lefèvre, ministre délégué chargé de la transition écologique **23**
Efforts demandés aux collectivités territoriales dans le budget 2027 (IV) **24**
M. Jean-François Husson **24**
Mme Françoise Gatel, ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation **24**
Efforts demandés aux collectivités territoriales dans le budget 2027 (V) **24**
Mme Julie Frêche **24**
Mme Françoise Gatel, ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation **25**
Bouclier de sécurité régional **25**
Mme Sophie Primas **25**
M. Laurent Nunez, ministre de l'intérieur **25**
Efforts demandés aux collectivités territoriales dans le budget 2027 (VI) **25**
M. Bernard Pillefer **25**
Mme Françoise Gatel, ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation **26**
Zéro artificialisation nette **26**
M. Jean-Baptiste Blanc **26**
Mme Françoise Gatel, ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation **26**
Recouvrement de la taxe d'aménagement **26**
Mme Isabelle Briquet **26**
Mme Françoise Gatel, ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation **27**

MISES AU POINT AU SUJET D'UN VOTE **27**

LOI DE FINANCES POUR 2027 *(Suite)* **27**
PREMIÈRE PARTIE (SUITE) **27**
Discussion des articles (Suite) **27**
Article 6 *(Précédemment réservé)* **27**
Après l'article 6 *(Précédemment réservé)* **28**
Article 9 *(Précédemment réservé)* **31**
Après l'article 9 *(Précédemment réservé)* **39**

Article 15 *(Appelé en priorité)* **46**
M. Louis Vogel **46**
Mme Florence Blatrix Contat **46**
M. Grégory Blanc **47**
Après l'article 15 *(Appelé en priorité)* **51**
Article 17 *(Appelé en priorité)* **67**
M. Pascal Savoldelli **67**
M. Grégory Blanc **67**

Ordre du jour du jeudi 26 novembre 2026 **68**

SÉANCE
du mercredi 25 novembre 2026

28e séance de la session ordinaire 2026-2027

PRÉSIDENCE DE M. JEAN-CLAUDE TISSOT, VICE-PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 10 h 30.

Mises au point au sujet de votes

Mme Marie Mercier. – Lors du scrutin public n°146, je souhaitais voter contre.

M. Daniel Fargeot. – Lors du scrutin public n°146, Mme Isabelle Dollinger souhaitait voter contre. De plus, lors du scrutin public n°164, elle souhaitait voter pour et M. Vincent Delahaye souhaitait voter contre.

Acte en est donné.

Loi de finances pour 2027 *(Suite)*

M. le président. – L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances (PLF) pour 2027, considéré comme rejeté par l'Assemblée nationale.

PREMIÈRE PARTIE *(SUITE)*
Discussion des articles *(Suite)*

Après l'article 8 (Suite)

M. le président. – Amendement n°I-2935 rectifié *ter* de M. Fagnen et *alii*.

M. Sébastien Fagnen. – Nous introduisons un abattement fiscal de 15 % pour la réhabilitation du bâti agricole vacant lorsque celui-ci fait l'objet de travaux pour accueillir des salariés agricoles qui peuvent ainsi être logés à proximité de leur lieu de travail. Une activité agricole soutenue fait vivre nos territoires, notamment dans la Manche. Malheureusement, la spéculation immobilière évince parfois les salariés agricoles des bassins d'emploi.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général de la commission des finances*. – Ce dispositif est insuffisamment encadré : il ne prévoit aucun contrôle sur la durée de l'affectation comme sur la qualité des travaux. Avis défavorable.

M. David Amiel, *ministre de l'action et des comptes publics*. – Même avis.

L'amendement n°I-2935 rectifié ter n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°I-1994 rectifié *bis* de Mme Gacquerre et *alii*.

L'amendement n°I-1994 rectifié bis n'est pas défendu.

M. le président. – Amendement n°I-2276 rectifié de Mme Primas et *alii*.

M. Olivier Rietmann. – Nous prolongeons le dispositif Denormandie jusqu'au 31 décembre 2028, car il offre un avantage aux communes souhaitant réaliser des travaux dans des bâtiments dégradés de leur centre-ville. Ce dispositif commence à prendre son essor, notamment dans les communes concernées par le programme Action cœur de ville.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Sagesse. On peut s'interroger sur l'efficacité du dispositif ; seuls 2 800 ménages l'utiliseront en 2027, alors que les dispositifs antérieurs Duflot ou Pinel bénéficient à 380 000 ménages.

M. David Amiel, *ministre*. – Sagesse.

M. Vincent Louault. – Merci pour votre avis de sagesse, madame la rapporteure générale. Certes, ce dispositif est peu utilisé, mais il monte en puissance, notamment dans le cadre d'Action cœur de ville et de Petites Villes de demain. Arrêtons avec le *stop and go* permanent ! Nous voterons cet amendement.

M. David Amiel, *ministre*. – Le secteur du logement traverse une période difficile. Un peu de stabilité ne nuit pas, en effet.

L'amendement n°I-2276 rectifié, modifié par la suppression du gage, est adopté et devient un article additionnel.

M. le président. – Amendement n°I-853 rectifié *bis* de Mme Pantel et *alii*.

Mme Guylène Pantel. – Nous prolongeons le crédit d'impôt pour les travaux d'adaptation du logement à la perte d'autonomie ou au handicap jusqu'au 31 décembre 2030, en complément de MaPrimeAdapt', qui ne couvre pas tous les ménages. Le maintien à domicile est le souhait de la plupart de nos aînés et est moins coûteux pour les collectivités qu'une place en établissement.

M. le président. – Amendement identique n°I-2929 rectifié *bis* de Mme Bourguignon et *alii*.

M. Bernard Delcros. – Défendu.

M. le président. – Amendement n°I-1615 rectifié *bis* de Mme Delattre et *alii*.

M. Jean-Yves Roux. – Cet amendement poursuit le même objectif, mais avec une prolongation jusqu'au 31 décembre 2029. Ne privons pas des milliers de familles de cet appui.

M. le président. – Amendement n°I-1618 rectifié *bis* de Mme Delattre et *alii*.

Mme Magali Gasto Oustric. – Défendu.

M. le président. – Amendement n°I-1558 rectifié de M. Bonhomme.

M. François Bonhomme. – Nous prolongeons le crédit d'impôt jusqu'au 31 décembre 2028. Ces efforts d'adaptation doivent être maintenus : d'ici à 2030, notre pays comptera 20 millions de personnes âgées de plus de 60 ans, dont 5 millions en perte d'autonomie.

M. le président. – Amendement identique n°I-2074 rectifié *ter* de Mme Le Houerou et *alii*.

Mme Florence Blatrix Contat. – Défendu.

M. le président. – Amendement identique n°I-2154 rectifié *bis* de M. Masset et *alii*.

Mme Magali Gasto Oustric. – Nous prolongeons le crédit d'impôt jusqu'au 31 décembre 2028 avec un ciblage particulier sur les ménages à revenu intermédiaire, non éligibles aux aides de l'Anah, pour qui ces dépenses représentent un lourd investissement.

M. le président. – Amendement identique n°I-2329 rectifié *ter* de Mme Frêche et *alii*.

L'amendement n°I-2329 rectifié ter n'est pas défendu.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Retrait de ces amendements, qui visent en réalité à recréer un crédit d'impôt disparu à la fin de l'année 2025 : non que l'État ne se soucie pas de ce sujet, mais il l'a remplacé par MaPrimeAdapt' – dispositif distribué sous conditions de ressources, qui a l'avantage d'inclure un accompagnement technique.

M. David Amiel, *ministre*. – Mieux vaut-il des crédits d'impôt ou des primes ? Voilà le débat, que nous avons également eu pour la rénovation des logements ! MaPrimeAdapt' prévoit des montants de soutien bien plus importants que le crédit d'impôt pour les ménages les plus modestes. En outre, l'aide est contemporaine, là où le crédit d'impôt est versé l'année suivante, d'où des problèmes de trésorerie. Enfin, MaPrimeAdapt' prévoit un accompagnement des ménages dans l'adaptation de leur logement. Nul besoin de créer un crédit d'impôt en sus. Par souci de simplification, retrait, sinon avis défavorable. Confortons MaPrimeAdapt', quitte à revoir ses critères lors de l'examen de la deuxième partie du PLF.

M. François Bonhomme. – Je vais retirer mon amendement n°I-1558 rectifié. Mais *quid* des classes moyennes à revenu intermédiaire ?

M. Jean-François Husson. – Justement !

Les amendements identiques
n^os^I-853 rectifié bis et I-2929 rectifié bis sont retirés,
de même que les amendements
n^os^I-1615 rectifié bis, I-1618 rectifié bis,
et les amendements identiques n^os^I-1558 rectifié,
I-2074 rectifié ter et I-2154 rectifié bis.

M. le président. – Amendement n°I-2259 rectifié de Mme Gasto Oustric et *alii*.

Mme Magali Gasto Oustric. – Nous prolongeons jusqu'au 31 décembre 2027 le dispositif prévu à l'article 210 F du code général des impôts : dans les territoires à forte demande de logement, une entreprise peut bénéficier d'un taux réduit de 19 % sur la plus-value réalisée en vendant certains locaux professionnels ou terrains ; en contrepartie, l'acquéreur s'engage à transformer les locaux en logements ou à en construire. Ces opérations prennent du temps.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis du Gouvernement. Vous prorogez pour un an une dépense fiscale de 4 millions d'euros, dont le nombre de bénéficiaires se limite à 26 entreprises. Il n'y a pas d'évaluation de l'efficacité de la dépense.

M. David Amiel, *ministre*. – Avis défavorable ; effectivement, le nombre de locaux professionnels transformés en locaux d'habitation n'a pas augmenté du fait de cette mesure.

L'amendement n°I-2259 rectifié n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°I-1199 rectifié de Mme Blatrix Contat et du groupe SER.

Mme Florence Blatrix Contat. – Facilitons la transformation de bureaux vacants en logements, principalement en logements sociaux. Une exonération de la taxe sur les bureaux s'applique lorsque les propriétaires s'engagent à les transformer en logements dans un délai de quatre ans. Ces opérations, complexes, supposent des travaux importants, des procédures administratives, des adaptations techniques. Nous portons le délai à six ans, huit quand il s'agit de logements sociaux.

M. le président. – Amendement n°I-2381 rectifié de M. Brossat et du groupe CRCE-K.

M. Pierre Barros. – Défendu.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Malgré les évolutions apportées par la loi du 16 juin 2025, l'enjeu de la reconversion de locaux professionnels en logements est toujours prégnant, notamment dans les zones tendues. L'amendement n°I-1199 rectifié faciliterait certains projets. Sagesse. En revanche, retrait de l'amendement n°I-2381 rectifié : la durée de dix ans que vous proposez pour les logements sociaux n'est pas justifiée.

M. David Amiel, *ministre*. – Avis défavorable aux deux amendements.

L'amendement n°I-1199 rectifié est adopté
et devient un article additionnel.

L'amendement n°I-2381 rectifié n'a plus d'objet.

M. le président. – Amendement n°I-1245 rectifié de M. Bourgi et du groupe SER.

M. Sébastien Fagnen. – Cet amendement prévoit une contribution des grands entrepôts logistiques, qui artificialisent de nombreuses terres agricoles et

naturelles. Les bâtiments construits sur des terres en friche seraient toutefois exemptés.

M. le président. – Amendement n°I-1293 rectifié de M. Chaillou et du groupe SER.

Mme Florence Blatrix Contat. – L'implantation des méga-entrepôts logistiques se multiplie. Résultat : des terres agricoles qui disparaissent, de jeunes agriculteurs qui peinent à s'installer et les enveloppes de sobriété foncière de nos communes rurales captées par de grands groupes. Ceux qui artificialisent le plus doivent contribuer à l'effort collectif. L'amendement, préparé avec les Jeunes agriculteurs, crée une taxe de 20 euros annuels par mètre carré pour les entrepôts de plus de 10 000 mètres carrés et *data centers* de plus de 5 000 mètres carrés, à l'exception des bâtiments agricoles.

M. le président. – Amendement identique n°I-1514 rectifié de M. Jadot et *alii*.

Mme Anne Souyris. – La consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (Enaf) est un enjeu majeur au regard du ZAN. La préservation du foncier agricole est nécessaire à la souveraineté alimentaire. Entrepôts logistiques, plateformes de distribution, *data centers*, qui présentent une emprise foncière particulièrement importante, doivent y contribuer.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis défavorable. La définition de l'assiette me semble trop imprécise. Elle entraînerait de nombreux contentieux. En outre, les critères de surface pourraient être aisément contournés par les entités visées. Enfin, la fiscalité pesant sur les entreprises est déjà très lourde. M. Capus peut le confirmer.

M. Emmanuel Capus. – C'est vrai !

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – En revanche, je vous rejoins sur l'objectif de sobriété foncière. Mais il existe d'autres outils à la main des préfets et des élus locaux pour atteindre cet objectif.

M. David Amiel, *ministre*. – Avis défavorable.

M. Grégory Blanc. – La fiscalité serait trop importante, dites-vous, madame la rapporteure générale ? Mais depuis le début du PLF, vous ne faites que l'alourdir pour les classes moyennes ! Regardons les dispositifs qui fonctionnent. Il faut adapter notre fiscalité pour atteindre nos objectifs en matière de ZAN, de croissance et de transition écologique. De grâce, l'excès de fiscalité n'est pas un argument !

L'amendement n°I-1245 rectifié n'est pas adopté,
non plus que les amendements identiques
nos I-1293 rectifié et I-1514 rectifié.

M. le président. – Amendement n°I-1200 rectifié de Mme Linkenheld et du groupe SER.

M. Rémi Féraud. – Le bail réel solidaire (BRS) est un outil précieux d'accession sociale à la propriété, mais une anomalie fiscale pénalise les ménages modestes : une exonération s'applique pour les BRS conclus *via* des opérateurs, pas pour ceux qui sont conclus directement avec un organisme de foncier solidaire (OFS). Plafonnons l'assiette de la taxe de publicité foncière à vingt années de redevance.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis défavorable. L'amendement réduirait les droits de mutation versés aux collectivités, notamment aux départements.

M. David Amiel, *ministre*. – Même avis.

L'amendement n°I-1200 rectifié n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°I-1097 rectifié de M. Féraud et *alii*.

M. Rémi Féraud. – Les bailleurs sociaux de droit privé ne bénéficient pas de l'exonération de plein droit de la taxe de 3 % sur la valeur vénale des immeubles. Résultat : ils doivent remplir chaque année une déclaration très lourde. Nous simplifions les choses.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis du Gouvernement ? En effet, la loi du 25 juin accroît exagérément les obligations déclaratives pesant sur les organismes de logement social. Mais la rédaction que vous proposez est un peu large, puisqu'elle vise aussi leurs filiales.

M. David Amiel, *ministre*. – Je comprends votre intention, monsieur Féraud. Sans doute la rédaction pourra-t-elle être améliorée au cours de la navette, mais avis favorable.

L'amendement n°I-1097 rectifié,
modifié par la suppression du gage, est adopté
et devient un article additionnel.

M. le président. – Amendement n°I-138 rectifié de M. Fouassin et *alii*.

M. Stéphane Fouassin. – Cet amendement, de cohérence, vise à lutter contre l'artificialisation. Réhabiliter une friche coûte souvent plus cher que de construire sur un terrain vierge. Nous offrons aux collectivités la possibilité d'exonérer temporairement de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) les projets non résidentiels réalisés sur des friches, en Hexagone comme dans les outre-mer.

M. le président. – Amendement identique n°I-357 rectifié *bis* de M. Dhersin et *alii*.

M. Franck Dhersin. – Ce serait un axe puissant de progrès économique et écologique. Il faudrait un cadre dérogatoire pour donner un avantage aux projets de réhabilitation par rapport aux projets artificialisants. La réhabilitation d'une friche entraîne souvent des surcoûts importants – de 20 à 30 %.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Retrait. Votre idée est intéressante, mais le code général des impôts ne comporte pas de définition juridique d'une zone artificialisée. Cette notion relève du droit de l'urbanisme.

M. David Amiel, *ministre*. – Avis défavorable.

Les amendements identiques nos I-138 rectifié et I-357 rectifié bis ne sont pas adoptés.

M. le président. – Amendement n°I-648 de M. Hochart et *alii*.

M. Christopher Szczurek. – Levons tout malentendu : cet amendement ne cible pas le logement social en tant que tel, il vise une dépense décidée par l'État et payée par les communes. Les exonérations de longue durée de taxe foncière dont bénéficient les logements sociaux ont coûté 1,24 milliard d'euros aux communes en 2024 et 67 millions d'euros pour leurs groupements, dont seulement 4 % ont été compensés par l'État. Résultat : plus une commune accueille de logements sociaux, plus elle perd des ressources. Rendons le pouvoir de décision aux élus. Une commune ou une intercommunalité pourra, par délibération, supprimer l'exonération. Les opérations déjà engagées ne seront pas concernées.

M. le président. – Amendement n°I-2273 rectifié de Mme Primas et *alii*.

M. Pascal Coste. – Défendu.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis défavorable à l'amendement n°I-648 qui reviendrait à autoriser les communes et EPCI à supprimer la part qui leur revient d'exonération pour les logements sociaux. En revanche, sagesse à l'amendement n°I-2273 rectifié si M. Coste accepte de le modifier pour ne pas mettre en péril l'équilibre financier des bailleurs sociaux.

M. David Amiel, *ministre*. – Avis défavorable à l'amendement n°I-648. J'ai du mal à comprendre l'objectif de l'amendement n°I-2273 rectifié. S'agit-il de désinciter à la construction de logements sociaux dans les communes où ils dépassent 35 % du nombre de résidences principales ? Retrait, sinon avis défavorable.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Les auteurs de l'amendement cherchent à donner plus de liberté aux collectivités locales. Abaisser le taux de 50 % à 35 % permet aux collectivités qui respectent la loi Solidarité et renouvellement urbains (SRU) de choisir, en responsabilité, de continuer ou non à apporter des exonérations aux bailleurs sociaux.

M. Arnaud Bazin. – Je prends cet amendement comme une incitation, au contraire. *(Mme Christine Lavarde opine du chef.)* Quand un maire accueille des logements sociaux, il accueille des dépenses, mais aucune recette. Comment voulez-vous faire face à cela ? L'amendement défendu par M. Coste est incitatif ; je le voterai.

M. Franck Dhersin. – Absolument !

L'amendement n°I-648 n'est pas adopté.

M. Pascal Coste. – Je rectifie l'amendement n°I-2273 rectifié dans le sens demandé par la rapporteure générale.

L'amendement n°I-2273 rectifié bis est adopté et devient un article additionnel.

M. le président. – Amendement n°I-2120 de M. Bravi et *alii*.

M. Christopher Szczurek. – Cet amendement supprime l'abattement sur la TFPB pour les logements sociaux situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Ce dispositif devait encourager l'investissement et améliorer le cadre de vie ; les résultats ne sont pas au rendez-vous. Cela bénéficie essentiellement aux grands bailleurs sociaux, sans effet tangible pour les habitants.

M. le président. – Amendement n°I-673 de M. Durox et *alii*.

M. Christopher Szczurek. – Les habitants des QPV ont droit à un cadre de vie agréable. Dépôts sauvages, inscriptions appellent une réponse des gestionnaires. Le code général des impôts prévoit déjà un abattement de taxe foncière assis sur une convention d'entretien et de gestion, nous renforçons cette contrepartie par des objectifs mesurables.

Je n'ai aucune difficulté à parler de ces sujets, venant d'une ville où le nombre de logements sociaux a augmenté depuis douze ans. Ce n'est pas parce qu'un bailleur est dit social qu'il agit de manière altruiste. Les bailleurs sociaux doivent être très régulièrement rappelés à leurs obligations d'entretien du bâti. C'est une guérilla permanente.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis défavorable. La niche fiscale que vous visez est l'une des rares à demander une réelle contrepartie à ses bénéficiaires.

M. David Amiel, *ministre*. – Avis défavorable.

L'amendement n°I-2120 n'est pas adopté, non plus que l'amendement n°I-673.

M. le président. – Amendement n°I-1102 de M. Féraud et *alii*.

M. Rémi Féraud. – La taxe foncière pèse lourd sur les bailleurs sociaux. Cet amendement permet aux communes et intercommunalités qui le souhaitent d'instaurer un abattement de taxe foncière sur les logements sociaux dans la limite de 50 %. Cela ne concerne que les logements sociaux relevant du service de l'intérêt général.

M. le président. – Amendement identique n°I-2376 de M. Brossat et du groupe CRCE-K.

M. Pascal Savoldelli. – Défendu.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Retrait.

M. David Amiel, *ministre*. – Avis défavorable.

Mme Marie-Claire Carrère-Gée. – Je ne voterai pas ces amendements. À Paris, depuis 2013, pour le même bien, la taxe foncière a augmenté de 100 % ! Il faut contenir cette progression.

M. Pascal Savoldelli. – Les élections municipales ont tranché le débat, madame Carrère-Gée ! *(Murmures sur les travées du groupe Les Républicains)*

M. Jacques Grosperrin. – C'est élégant, vraiment !

Les amendements identiques n^os^ I-1102 et I-2376 ne sont pas adoptés.

M. le président. – Amendement n°I-2078 rectifié de M. Gillé et *alii*.

M. Rémi Féraud. – L'habitat modulaire et déplaçable, autorisé par un permis de construire précaire, offre une solution pour loger des étudiants, des travailleurs saisonniers ou des personnes en difficulté. Toutefois, le déploiement de ces opérations sur des terrains vacants est freiné par le coût des travaux d'aménagement du sol. Cet amendement, travaillé avec l'association Transit, accorde un dégrèvement de taxe foncière à hauteur des travaux engagés, à l'exclusion des coûts de construction.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis défavorable. Cet amendement encouragerait le développement de l'habitat modulaire et déplaçable, contraire à l'objectif de durabilité de la construction et qui présente un niveau de confort inférieur aux standards moyens. En outre, cela entraînerait une rupture d'égalité devant l'impôt, voire un effet inflationniste.

M. David Amiel, *ministre*. – Avis défavorable.

L'amendement n°I-2078 rectifié n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°I-1096 de M. Féraud et *alii*.

M. Rémi Féraud. – Nous étendons le dégrèvement de taxe foncière accordé aux organismes HLM aux travaux d'économie d'énergie et d'adaptation aux fortes chaleurs, afin de soutenir le déploiement de solutions simples et efficaces : volets, stores, brasseurs d'air.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis défavorable de nouveau, pour des raisons légistiques. Les termes ne sont pas suffisamment définis, et pourraient conduire à une application à d'autres solutions que celles que vous visez.

M. David Amiel, *ministre*. – Avis défavorable.

L'amendement n°I-1096 n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°I-450 rectifié *ter* de M. Canévet et *alii*.

M. Michel Canévet. – Les élus sont soucieux de lutter contre l'artificialisation des sols. Nous souhaitons une boîte à outils. Cet amendement offre donc aux conseils municipaux la possibilité d'instituer une taxe sur les friches industrielles. Cela ne coûtera rien.

M. le président. – Amendement n°I-1806 rectifié de M. Féraud et *alii*.

M. Rémi Féraud. – Cet amendement aide les communes à lutter contre la vacance commerciale en renforçant la taxe sur les friches commerciales (TFC) : application après un an d'inactivité et non plus deux, relèvement des taux, triplement de la majoration.

M. le président. – Amendement n°I-1209 rectifié de M. Ouizille et du groupe SER.

Mme Karine Daniel. – Nous répondons à une demande ancienne des élus en créant une taxe sur les friches industrielles, sur le modèle de la TFC. Un groupe qui ferme une usine peut geler le site pendant des années pour en tirer le meilleur prix ou empêcher un concurrent de s'installer. Pendant ce temps, les élus cherchent désespérément du foncier et finissent par artificialiser des terres agricoles. Cet amendement contribue à la réindustrialisation dynamique de nos territoires et respecte les libertés locales, car il crée une faculté, non une obligation.

M. le président. – Amendement n°I-2321 rectifié *bis* de M. Delcros et *alii*.

M. Bernard Delcros. – Dans la continuité des amendements précédents, nous étendons la TFC au foncier industriel. Cela évite la spéculation foncière. Les élus locaux pourront apprécier la pertinence de la taxe au regard de la réalité locale.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Il s'agit de créer des taxes supplémentaires ou d'en étendre certaines. Avec l'amendement n°I-1806 rectifié, la taxe pourrait aller jusqu'à 120 %, ce qui est confiscatoire ! Avis défavorable aux quatre amendements. Il existe d'autres outils que la taxe pour régler les problèmes d'urbanisme. L'an dernier, on a donné aux collectivités la possibilité de mieux cibler la TFC.

M. David Amiel, *ministre*. – Avis défavorable.

M. Michel Canévet. – Je ne comprends pas. La TFC existe déjà ; pourquoi ne pas l'étendre aux friches industrielles ? On ne peut pas demander aux élus de lutter contre l'artificialisation et ne pas leur donner d'outils pour transformer des espaces déjà urbanisés. Sans incitation financière, ils ne pourront pas avancer. Cela ne coûte qu'à ceux qui sont propriétaires et ne veulent rien faire !

M. Bernard Delcros. – Je ne comprends pas non plus l'avis défavorable. Nous ne créons pas une taxe obligatoire, nous donnons aux élus locaux la possibilité de s'adapter aux réalités de leur territoire. Nous réclamons tous plus de liberté pour les élus locaux – c'est le titre du Congrès des maires 2026 – et là, nous les privons de cette liberté ! *(Applaudissements sur les travées du groupe UCI et du RDSE ; Mme Nadège Havet applaudit également.)*

M. Grégory Blanc. – Nous voterons ces amendements. D'un territoire à l'autre, les projets ne sont pas les mêmes. Or la commission des finances – donc la droite sénatoriale – a décidé de maintenir au budget la baisse de l'enveloppe de la DGF proposée par le Gouvernement. De plus, vous proposez de maintenir la contribution progressive des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'effort budgétaire (CPEB). Il faut permettre aux collectivités qui ont des projets de les soutenir financièrement. Sinon, il y aura toujours des gagnants et des perdants.

Mme Sylvie Vermeillet. – Madame le rapporteur général, vous dites qu'il existe d'autres outils. Nous sommes élus de plusieurs territoires industriels sur lesquels il y a des friches. À l'évidence, ces autres outils ne fonctionnent pas, sinon les élus locaux s'en seraient saisis !

Nous proposons d'ouvrir une possibilité. Faites confiance au discernement des élus locaux. Ces friches industrielles doivent être requalifiées, au regard de la rareté du foncier.

Nous voterons l'amendement n°I-450 rectifié *ter*.

M. Emmanuel Capus. – Le rapporteur général a eu la délicatesse de rappeler que j'étais hostile aux nouveaux impôts… Il y a d'autres solutions. Je crois beaucoup à la liberté des collectivités territoriales, à leur indépendance et à leur autonomie fiscale, mais, de grâce, arrêtons de penser que nous résoudrons tout avec de nouveaux impôts !

M. Michel Canévet. – On n'augmente pas les impôts !

L'amendement n°I-450 rectifié ter est adopté et devient un article additionnel.

(Applaudissements sur les travées du groupe UCI ; Mme Guylène Pantel applaudit également ; M. Franck Dhersin fait un signe de victoire avec ses bras.)

M. Emmanuel Capus. – Une nouvelle taxe ! *(On se récrie sur les travées du groupe UCI.)*

L'amendement n°I-1806 rectifié n'a plus d'objet, non plus que les amendements nos I-1209 rectifié et I-2321 rectifié bis.

M. le président. – Amendement n°I-1093 rectifié de M. Féraud et *alii*.

M. Rémi Féraud. – Cet amendement conditionne l'exonération de droits de mutation dont bénéficient les promoteurs aux mêmes critères de performance énergétique que ceux prévus pour l'exonération de taxe foncière pour les logements sociaux.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis défavorable. Les conditions de droit commun sont déjà très exigeantes. Le nombre de normes handicape les projets. En outre, les contrôles seraient très difficiles à mener, ce qui risquerait d'encourager la fraude.

M. David Amiel, *ministre*. – L'exonération actuelle vise d'abord à éviter une double imposition pour les opérations de livraison d'immeubles neufs. Il est très important, face à la crise de la construction, de ne pas augmenter la fiscalité dans ce domaine. Avis défavorable.

L'amendement n°I-1093 rectifié n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°I-615 rectifié *quater* de M. Delahaye et *alii*.

M. Daniel Fargeot. – Le code général des impôts prévoit, sous certaines conditions, une exonération de DMTO pour les acquéreurs d'un immeuble assujettis à la TVA. Or il peut y avoir des abus et un préjudice important pour les collectivités. Cet amendement vise à dégager des recettes nouvelles et à rendre le dispositif plus juste et plus maîtrisé.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Retrait. Vous créez un obstacle supplémentaire à la rénovation des logements en introduisant un contrôle *a posteriori*. Si la mesure était votée, l'administration fiscale serait engorgée. Cela nécessiterait de recruter des agents publics. *(Sourires sur les travées du groupe UCI)*

M. David Amiel, *ministre*. – Même avis.

M. Daniel Fargeot. – Nous aurons un solde positif de 8 025 agents de la fonction publique cette année. Je retire donc mon amendement !

L'amendement n°I-615 rectifié quater est retiré.

M. le président. – Amendement n°I-1201 rectifié de Mme Artigalas et du groupe SER.

Mme Viviane Artigalas. – Nous voulons soutenir les opérations de BRS sur des logements anciens. Nous soumettons au droit fixe de 125 euros les acquisitions des OFS, et restons au droit commun pour les ménages.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis défavorable. Hier soir, nous rappelions que le BRS bénéficiait déjà de plusieurs avantages fiscaux. En outre, votre amendement pèserait sur les finances des départements.

M. David Amiel, *ministre*. – Hier, le Sénat a renforcé le soutien au BRS, *via* le PTZ, notamment. Retrait ou avis défavorable.

L'amendement n°I-1201 rectifié n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°I-554 rectifié *quater* de Mme Gosselin et *alii*.

L'amendement n°I-554 rectifié quater n'est pas défendu.

M. le président. – Amendement n°I-361 rectifié *bis* de M. Dhersin et *alii*.

M. Franck Dhersin. – Reprenant une proposition du Comité national du trait de côte (CNTC), cet amendement augmente les moyens des

établissements publics fonciers (EPF) dans le cadre d'opérations d'aménagement du territoire, plus spécifiquement du littoral, en rehaussant le plafond de la taxe spéciale d'équipement (TSE), de 20 à 40 euros.

M. le président. – Amendement n°I-559 rectifié *bis* de Mme Gosselin et *alii*.

L'amendement n°I-559 rectifié bis n'est pas défendu.

M. le président. – Amendement identique n°I-1979 rectifié *bis* de Mme Havet et *alii*.

Mme Nadège Havet. – L'enjeu de l'érosion foncière est devant nous : il faut augmenter les ressources.

M. le président. – Amendement identique n°I-2161 rectifié *bis* de Mme Delattre et *alii*.

Mme Maryse Carrère. – Défendu.

M. le président. – Amendement identique n°I-2279 rectifié *bis* de Mme Vallet et *alii*.

Mme Viviane Artigalas. – L'érosion côtière n'est pas intégrée à la liste des risques naturels. Le fonds Barnier ne peut donc être mobilisé. Cet amendement augmente les moyens des EPF pour les opérations d'aménagement du territoire, notamment du littoral.

M. le président. – Amendement n°I-1076 rectifié de M. Grégory Blanc et *alii*.

M. Grégory Blanc. – Nous voulons soutenir les projets des EPF, *via* un déplafonnement de la TSE, de 20 à 30 euros. Faisons confiance aux élus locaux !

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – La fiscalité n'est pas le meilleur outil pour répondre au problème – réel – de l'érosion du trait de côte. Il y a quelques instants, on appelait à laisser plus de liberté aux élus locaux. Or ces amendements augmentent l'ensemble des taxes – taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), cotisation foncière des entreprises (CFE) – sans aucune décision des élus concernés, qui devront en répondre devant leurs administrés...

Sur la forme, la formulation des amendements est trop large, et dépasse le seul sujet de l'érosion côtière. Une affectation de ressources doit se fonder sur des missions d'intérêt général exercées par un organisme. Avis défavorable.

M. David Amiel, *ministre*. – Même avis.

M. Grégory Blanc. – Nous avons tous dans nos territoires de nombreuses friches, qui doivent être reconquises. Les EPF ont un effet levier pour faire sortir des opérations de terre. Alors que l'État réduit le soutien aux collectivités locales, permettons-leur de dégager davantage de ressources pour construire des logements.

Les amendements identiques n^os^I-361 rectifié bis, I-1979 rectifié bis, I-2161 rectifié bis et I-2279 rectifié bis sont adoptés et deviennent un article additionnel.

L'amendement n°I-1076 rectifié n'a plus d'objet.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Vous venez d'augmenter les impôts locaux !

M. le président. – Amendement n°I-993 rectifié de M. Szczurek et du groupe UNT.

M. Christopher Szczurek. – Je le retire.

L'amendement n°I-993 rectifié est retiré.

M. le président. – Amendement n°I-2485 de M. Brossat et du groupe CRCE-K.

M. Ian Brossat. – La reconduction de l'exonération de taxe foncière pour les logements locatifs sociaux est bienvenue, mais elle ne doit pas se faire au détriment des finances des collectivités locales concernées. La fin de la compensation au 30 juin 2026 est source d'inquiétude. Nous proposons de maintenir la compensation intégrale de cette exonération, instaurée dans la loi de finances pour 2022.

M. le président. – Amendement n°I-2261 rectifié de Mme Gasto Oustric et *alii*.

Mme Guylène Pantel. – Nous prolongeons jusqu'au 31 décembre 2027 la compensation intégrale de l'exonération de taxe foncière pour une nouvelle opération de logement social. C'est une demande de l'AMF. La perte de recettes ne saurait devenir un frein à la construction.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Demande de retrait de ces amendements extrêmement coûteux, qui auraient par ailleurs un effet rétroactif.

M. David Amiel, *ministre*. – Avis défavorable.

L'amendement n°I-2485 n'est pas adopté, non plus que l'amendement n°I-2261 rectifié.

M. le président. – Amendement n°I-1208 rectifié de M. Ouizille et du groupe SER.

Mme Karine Daniel. – Les communes peuvent appliquer la TFC à un local commercial inexploité depuis deux ans. Mais la loi exclut expressément les sites industriels.

Cet amendement y remédie, en ne visant que la rétention volontaire. L'objectif : donner aux élus locaux un levier concret pour remettre le foncier au service de l'emploi et de l'industrie.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Retrait de cet amendement, qui créerait une rupture d'égalité entre les entreprises en fonction de leur activité.

M. David Amiel, *ministre*. – Avis défavorable.

L'amendement n°I-1208 rectifié n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°I-2379 de M. Brossat et du groupe CRCE-K.

M. Ian Brossat. – Parmi les dix millions de logements en copropriété, plus d'un million appartiennent à des ménages modestes et très modestes. Faute de moyens, les travaux sont reportés, parfois au point de mettre en danger leurs habitants. Nous proposons un crédit d'impôt couvrant 50 % des dépenses de travaux, dans la limite de 5 000 euros par logement et par an, au bénéfice des personnes vivant dans des copropriétés fragiles ou dégradées.

L'amendement n°I-2379, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°I-2426 rectifié de M. Savoldelli et du groupe CRCE-K.

M. Pascal Savoldelli. – Le foncier est souvent un impensé de nos politiques du logement. Pourtant, le prix du sol est déterminant. Le promoteur part du prix de sortie des logements, en déduit ses coûts et sa marge ; le reste va au foncier. Résultat, toute aide publique au logement tend à se capitaliser dans la valeur du sol, on l'a vu avec le Scellier.

Récupérer une part de cette rente n'est pas une idée nouvelle. Notre amendement propose une version contemporaine de la loi Galley de 1975 : il fixe un prix de référence par commune, ne taxe le dépassement qu'au-delà de 15 % et plafonne l'impôt à la moitié de la plus-value.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Pascal Savoldelli persiste dans le « jamais deux sans trois », en proposant une troisième taxe, après la taxe sur les cessions à titre onéreux des terrains nus rendus constructibles et la taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus rendus constructibles. Avis défavorable.

M. David Amiel, *ministre*. – Avis défavorable.

M. Pascal Savoldelli. – Nous n'arrivons pas à encadrer le prix des loyers ni du foncier. Notre groupe a déposé une proposition de loi en ce sens. Si nous jouions sur les deux critères, cela permettrait à de nombreux maires de produire du logement. En plus, cela intéresserait les promoteurs !

L'amendement n°I-2426 rectifié n'est pas adopté.

M. le président. – L'article 9 et les articles additionnels après l'article 9 sont réservés jusqu'à 16 h 30 cet après-midi.

Article 10

M. le président. – Amendement n°I-1708 de Mme Josserand et *alii*.

M. Christopher Szczurek. – Nous prolongeons d'un an le dispositif de soutien aux investissements réalisés à la suite de la reprise d'une micro-entreprise ou d'une PME. La transmission d'une entreprise se prépare sur plusieurs années et nécessite de la visibilité.

M. le président. – Amendement n°I-1604 de M. Castillo et *alii*.

M. Christopher Szczurek. – Nous voterons cet article 10, qui aide les entreprises qui investissent après avoir été reprises. Mais pourquoi s'arrêter au milieu du gué, en réservant la déduction de 60 % aux micro-entreprises ? Ce sont les PME qui font vivre l'emploi industriel et artisanal dans nos territoires, et c'est au moment de la reprise que le repreneur doit investir.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Retrait de l'amendement n°I-1708, qui présente des lacunes rédactionnelles. Défavorable à l'amendement n°I-1604 : il serait prématuré de relever les avantages avant même d'avoir pu apprécier l'efficacité du dispositif.

M. David Amiel, *ministre*. – Avis défavorable.

L'amendement n°I-1708 n'est pas adopté, non plus que l'amendement n°I-1604.

M. le président. – Amendement n°I-1210 de Mme Blatrix Contat et du groupe SER.

Mme Florence Blatrix Contat. – Nous souscrivons au pacte Papin, destiné à faciliter la reprise d'entreprises par leurs salariés, mais le dispositif du Gouvernement mélange deux choses différentes : un avantage fiscal pour soutenir l'investissement des entreprises et un abattement supplémentaire sur la plus-value du propriétaire qui cède.

Nous proposons de plafonner le suramortissement à 10 % du chiffre d'affaires, sauf pour les micro-entreprises, de conditionner cet avantage au maintien de l'emploi et de supprimer ce renforcement de l'abattement de la plus-value. Nous ne supprimons pas le soutien à l'investissement : nous voulons simplement mieux le cibler.

M. le président. – Amendement n°I-1211 de Mme Blatrix Contat et du groupe SER.

Mme Florence Blatrix Contat. – Amendement de repli, qui ne supprime que le renforcement de l'abattement sur la plus-value.

M. le président. – Amendement n°I-1584 rectifié de M. Rietmann et *alii*.

M. Olivier Rietmann. – Les dirigeants cédant leur entreprise à la retraite bénéficient d'un abattement de 500 000 euros sur le montant de la plus-value imposable. L'article double l'abattement pour les cessions réalisées en 2028 et 2029 au profit des salariés de l'entreprise qui reprennent celle-ci. Par cohérence, nous précisons que l'abattement s'applique aussi au complément de prix afférent. C'est l'évidence !

M. le président. – Amendement n°I-668 rectifié de M. Cambier et *alii*.

M. Léon Levasseur. – Alors que 50 % des exploitants agricoles prendront leur retraite dans

dix ans, le renouvellement des générations constitue un enjeu majeur. D'où la nécessité de lever les freins économiques et fiscaux à l'installation. Les DMTO peuvent représenter un obstacle à la reprise d'une exploitation. Nous réduisons de moitié le taux de la taxe de publicité foncière ou de droits d'enregistrement applicable à ces cessions.

M. le président. – Amendement n°I-2773 du Gouvernement.

M. David Amiel, *ministre*. – Nous étendons le taux réduit de DMTO à 0,1 % prévu par le pacte Papin aux acquisitions d'immeubles ruraux par de nouveaux agriculteurs, lorsque ces derniers s'engagent à les exploiter eux-mêmes pendant cinq ans.

M. le président. – Amendement n°I-2252 rectifié de Mme Gasto Oustric et *alii*.

Mme Magali Gasto Oustric. – Nous précisons dans quelles conditions un agriculteur peut bénéficier d'un taux réduit de DMTO lorsqu'il achète des terres en son nom pour les exploiter au sein d'une société civile à objet agricole. Le Gouvernement indique qu'un associé peut avoir la qualité de nouvel agriculteur, mais que se passe-t-il si l'agriculteur change de mode d'exploitation pendant les cinq ans, en devenant associé d'un Gaec ? Nous levons cette incertitude.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis défavorable à l'amendement n°I-1210. Une entreprise pourrait voir son soutien réduit alors qu'elle respecte les plafonds européens. Le dispositif ne correspond pas à l'objet de l'amendement ; *idem* pour le n°I-1211.

Avis favorable à l'amendement n°I-1584 rectifié, de bon sens…

M. Olivier Rietmann. – D'évidence ! *(Sourires)*

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – …qui complète le dispositif en appliquant l'abattement majoré aux compléments de prix.

Avis favorable à l'amendement n°I-2773 du Gouvernement, qui étend le dispositif à la transmission des structures agricoles.

Retrait de l'amendement n°I-2252 rectifié au profit de l'amendement n°I-2773. Le Gouvernement peut-il préciser que les sociétés civiles agricoles seront bien prises en compte par la doctrine fiscale ?

Demande de retrait également de l'amendement n°I-668 rectifié.

M. David Amiel, *ministre*. – Avis défavorable aux amendements n^{os}I-1210 et I-1211. Avis favorable à l'amendement n°I-1584 rectifié. Avis défavorable à l'amendement n°I-668 rectifié.

Demande de retrait de l'amendement n°I-2252 rectifié au profit du nôtre. La doctrine fiscale prévoira bien que la condition d'exploitation en propre est remplie dès lors que la personne physique participe à l'exploitation pendant la durée de l'engagement.

L'amendement n°I-2252 rectifié est retiré.

L'amendement n°I-1210 n'est pas adopté, non plus que l'amendement n°I-1211.

L'amendement n°I-1584 rectifié, modifié par la suppression du gage, est adopté.

L'amendement n°I-668 rectifié n'est pas adopté.

L'amendement n°I-2773 est adopté.

M. le président. – Amendement n°I-21, de Mme Lavarde, au nom de la commission des finances.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Transmettre et reprendre une entreprise, c'est aussi transmettre des compétences. Le cédant doit pouvoir rester avec un statut d'accompagnant pendant douze mois, dès lors qu'il n'exerce plus de fonction de direction.

M. le président. – Amendement identique n°I-328 rectifié *bis* de M. Berard et *alii*.

M. Jean-Marc Delia. – Défendu.

M. le président. – Amendement identique n°I-1591 rectifié *quater* de M. Rietmann et *alii*.

M. Olivier Rietmann. – Défendu.

M. le président. – Amendement identique n°I-2207 rectifié *bis* de Mme Delattre et *alii*.

Mme Guylène Pantel. – Défendu.

M. le président. – Amendement n°I-785 rectifié *bis* de M. Sautarel et *alii*.

L'amendement n°I-785 rectifié bis n'est pas défendu.

M. le président. – Amendement identique n°I-1052 de M. Grégory Blanc et *alii*.

M. Grégory Blanc. – Défendu.

M. le président. – Amendement identique n°I-2128 rectifié *bis* de M. Ruelle et *alii*.

L'amendement n°I-2128 rectifié bis n'est pas défendu.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis favorable à l'amendement n°I-1052 si rendu identique à celui de la commission.

M. David Amiel, *ministre*. – Ces amendements de bon sens, émanant de différents groupes, évitent de bloquer des transmissions au motif que le cédant accompagnerait pendant quelques mois le repreneur. Ils sont bien encadrés : douze mois. L'amendement n°I-1052 pourrait être rendu identique aux autres, auxquels je donne un avis favorable.

M. Grégory Blanc. – Je rends mon amendement n°I-1052 identique à l'amendement n°I-21 de la commission.

Les amendements identiques n^{os}I-21, I-328 rectifié bis, I-1591 rectifié quater, I-2207 rectifié bis et I-1052 rectifié, modifiés par la suppression du gage, sont adoptés et deviennent un article additionnel.

M. le président. – Amendement n°I-2369 de M. Gay et du groupe CRCE-K.

M. Fabien Gay. – Nous partageons l'objectif de l'article 10, mais faut-il apporter le même avantage aux salariés qui reprennent leur entreprise qu'à de grands groupes ou à des fonds qui enchaînent les acquisitions ? Ce n'est pas la même logique : transmettre une activité d'un côté, gérer un portefeuille de l'autre. Selon la Banque de France, un an après un rachat, le risque de défaut est supérieur de 44 % en cas de financement par l'endettement. Quand la dette du rachat étrangle l'entreprise, ce sont les salariés, les sous-traitants et tout un territoire qui payent.

Par cet amendement, nous décidons quelle opération mérite un soutien fiscal.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Retrait. L'article 10 prévoit déjà des garanties pour réserver le soutien aux PME et encadrer leur détention par de grandes entreprises. La reprise intégrale des avantages en cas de changement d'actionnaire serait excessive.

M. David Amiel, *ministre*. – Même avis.

L'amendement n°I-2369 n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°I-1050 de M. Grégory Blanc et *alii*.

M. Grégory Blanc. – Nous sommes bien sûr favorables au pacte Papin. Toutefois, nous voulons conditionner les avantages fiscaux au maintien de l'activité en France et au maintien d'au moins 80 % des effectifs pendant cinq ans après la reprise.

M. le président. – Amendement n°I-2658 de M. Grégory Blanc et *alii*.

M. Grégory Blanc. – Défendu.

M. le président. – Amendement n°I-2368 de M. Gay et du groupe CRCE-K.

M. Fabien Gay. – L'article 10 crée un avantage fiscal pour les entreprises reprises, sans contrepartie.

Nous proposons trois garanties, pendant cinq ans : maintien de 95 % des effectifs, pas de licenciement collectif ni de rupture conventionnelle collective et pas de versement de dividendes exceptionnels. Nous prévoyons deux exceptions : en cas de procédure collective et lorsque les salariés reprennent leur entreprise.

M. le président. – Amendement n°I-2657 de M. Grégory Blanc et *alii*.

M. Grégory Blanc. – Amendement de repli.

M. le président. – Amendement n°I-1051 de M. Grégory Blanc et *alii*.

M. Grégory Blanc. – Repli

M. le président. – Amendement n°I-2367 de M. Gay et du groupe CRCE-K.

M. Fabien Gay. – Défendu.

M. le président. – Amendement n°I-2779 rectifié du Gouvernement.

M. David Amiel, *ministre*. – Le Gouvernement propose de doubler le montant de l'abattement fixe sur la plus-value réalisée par le cédant lors de son départ à la retraite, lorsque la cession est réalisée au profit de nouveaux agriculteurs, dès lors qu'ils s'engagent à conserver la propriété de la société reprise pendant cinq ans. C'est une déclinaison des propositions de la ministre Genevard.

M. le président. – Amendement n°I-1766 de Mme Guhl et *alii*.

Mme Antoinette Guhl. – Le pacte Papin porte l'abattement sur la plus-value à 1 million d'euros, si l'entreprise est cédée à un salarié. Mon amendement réserve ce doublement à la reprise par des salariés en coopérative. Rappelons que le taux de survie à cinq ans d'une entreprise reprise en coopérative est de 79 %, contre 61 % en moyenne.

M. le président. – Amendement n°I-22 rectifié, de Mme Lavarde, au nom de la commission des finances.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Selon une étude de Bpifrance, les salariés sont prêts à reprendre leur entreprise, mais n'ont pas les moyens financiers de le faire. Cet amendement autorise un financement extérieur, à condition que les salariés restent majoritaires et assurent les fonctions de direction.

M. le président. – Amendement n°I-1053 rectifié de M. Grégory Blanc et *alii*.

M. Grégory Blanc. – Cet amendement va dans le même sens. Je le rectifie pour le rendre identique à celui de la commission. Si une entreprise vaut un million d'euros, il faut parfois un concours extérieur.

M. le président. – Amendement n°I-465 rectifié *bis* de M. Canévet et *alii*.

M. Michel Canévet. – Défendu.

M. le président. – Amendement identique n°I-1772 de Mme Guhl et *alii*.

Mme Antoinette Guhl. – Je ne sais pas ce que les coopératives ont fait à M. Papin, qui était pourtant lui-même PDG de Système U... En exigeant que 100 % du capital soit détenu par les salariés, il exclut *de facto* les coopératives – détenues majoritairement par les salariés – du bénéfice de l'abattement. Le texte exige également que le salarié s'engage à diriger l'entreprise pendant au moins cinq ans. Or, dans une Scop, le mandat d'un dirigeant est de quatre ans. C'est ballot !

M. le président. – Amendement n°I-2986 de M. Canévet.

M. Michel Canévet. – Il faut tenir compte de la situation juridique des Scop et des contraintes de temporalité de leurs dirigeants.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis défavorable aux amendements nos I-1050, I-2658, I-2368, I-2657 et I-1051 ; ces conditions fragiliseraient les reprises d'entreprise. De même, avis défavorable à l'amendement n°I-2367, qui supprime le doublement de l'abattement en cas de reprise par les salariés.

Avis favorable à l'amendement n°I-2779 rectifié du Gouvernement.

S'agissant des Scop, l'amendement n°I-22 rectifié répond à la problématique du financement de la reprise. Sur la condition de cession aux salariés, l'article 160 *quater* du code général des impôts me semble lever l'incertitude : le ministre pourra le confirmer.

Sur la durée de l'engagement de direction, un amendement à suivre du Gouvernement y répond. Avis défavorable.

M. David Amiel, *ministre*. – Avis défavorable aux amendements nos I-1050 et I-2658. Si l'on conditionne le bénéfice du pacte Papin au maintien de 80 % de la masse salariale, voire plus, un ou deux départs dans une TPE ou PME suffiraient à en faire perdre le bénéfice.

Avis défavorable aux amendements nos I-2368, I-2657, I-1051 et I-2367, ainsi qu'à l'amendement n°I-1766.

Avis favorable aux amendements nos I-22 rectifié et I-1053 rectifié identique, de bon sens, qui répondent en partie à l'interpellation de Mme Guhl sur les sociétés coopératives participatives (Scop).

Demande de retrait des amendements identiques nos I-1772 et I-465 rectifié *bis* au profit de l'amendement n°I-2986, qui prévoit un mandat de quatre ans, aligné sur les conditions des Scop.

M. Grégory Blanc. – Je retire les amendements nos I-2657 et I-1051.

Les TPE, lors des reprises, souffrent de sous-capitalisation. Le dispositif Papin, de ce point de vue, est bénéfique. Mais quand il y a des aides publiques, il faut des garde-fous : si quelque 95 % des entreprises ne sont pas concernées, 5 % d'entre elles pourraient en abuser.

L'amendement n°I-2657 est retiré,
ainsi que l'amendement n°I-1051.

M. Olivier Rietmann. – Évitons de complexifier, monsieur Blanc ! Vous ajoutez des contraintes et des empêchements. Il faut travailler dans la confiance avec les chefs d'entreprise.

M. Grégory Blanc. – C'est ce qu'on a fait !

M. Olivier Rietmann. – Quand c'est simple, c'est facile de sanctionner. Quand c'est complexe, impossible de contrôler. *(Applaudissements sur quelques travées du groupe Les Républicains)*

M. Grégory Blanc. – Il faut faire les deux : soutenir et contrôler.

L'amendement n°I-1050 n'est pas adopté,
non plus que les amendements nos I-2658,
I-2368 et I-2367.

L'amendement n°I-2779 rectifié est adopté.

L'amendement n°I-1766 n'est pas adopté.

Les amendements identiques
nos I-22 rectifié et I-1053 rectifié,
modifiés par la suppression du gage, sont adoptés.

Les amendements identiques nos I-465 rectifié bis
et I-1772 n'ont plus d'objet.

L'amendement n°I-2986, modifié
par la suppression du gage, est adopté.

M. le président. – Amendement n°I-3127 du Gouvernement.

M. David Amiel, *ministre*. – Cet amendement technique complète les amendements adoptés jusqu'ici. La reprise de TPE-PME par les salariés, dans un certain nombre de cas, ne s'accompagne pas d'une cession classique des titres. Il fallait donc adapter le dispositif pour les Scop.

M. le président. – Amendement n°I-466 rectifié *bis* de M. Canévet et *alii*.

M. Michel Canévet. – Défendu. Je le rends identique au précédent.

M. le président. – Amendement n°I-1792 de Mme Guhl et *alii*.

Mme Antoinette Guhl. – Je rends également mon amendement identique à celui du Gouvernement, mais je suis étonnée. M. Papin est ministre de l'économie sociale et solidaire. Or, cet article oublie les Scop. Nous sommes obligés de rectifier en séance, ce qui est scandaleux !

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis favorable à titre personnel.

Les amendements identiques nos I-3127,
I-466 rectifié ter et I-1792 rectifié sont adoptés.

M. le président. – Amendement n°I-2044 rectifié *bis* de Mme Berthet et *alii*.

L'amendement n°I-2044 rectifié bis est retiré.

M. le président. – Amendement n°I-2225 rectifié de Mme Delattre et *alii*.

Mme Guylène Pantel. – Cet amendement corrige une différence de traitement selon la forme juridique de l'entreprise. Il ne faut pas oublier les entreprises individuelles, c'est-à-dire un grand nombre d'artisans et de commerçants. Nous proposons de leur étendre le seuil d'exonération de 500 000 à 1 million d'euros. Un boulanger qui transmet son fonds à son ouvrier mérite le même traitement qu'un patron qui cède sa société à ses salariés.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Retrait. Les entrepreneurs individuels disposent déjà d'un régime favorable lors de leur départ à la retraite, aux termes des articles 151 *septies* A et 238 *quindecies* du code général des impôts. Ne créons pas d'avantage supplémentaire. Le coût de l'amendement devrait être établi ; ce n'est pas une simple transposition de l'avantage du pacte Papin. Enfin, l'avantage serait pérenne, alors que le pacte Papin est de trois ans.

M. David Amiel, *ministre*. – Avis défavorable.

L'amendement n°I-2225 rectifié est retiré.

M. le président. – Amendement n°I-2258 rectifié de Mme Gasto Oustric et *alii*.

Mme Guylène Pantel. – Cet amendement évite qu'un entrepreneur qui a respecté ses engagements subisse un rappel de droits lorsque le tribunal ordonne la cession totale de l'entreprise dans le cadre d'un redressement judiciaire. Cette protection s'appliquerait aux abattements existants et aux taux réduits prévus à l'article 10 pour certaines reprises par les salariés. Les cessions volontaires resteraient exclues.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis du Gouvernement. Faut-il l'inscrire dans la loi ? L'article 732 ter du code général des impôts et la doctrine fiscale prennent-ils en compte ce cas ?

M. David Amiel, *ministre*. – C'est bien le cas, madame le rapporteur général, en cas de liquidation judiciaire. C'est différent en cas de redressement, afin d'éviter toute fraude. Avis défavorable.

L'amendement n°I-2258 rectifié n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°I-2775 du Gouvernement.

M. David Amiel, *ministre*. – Amendement technique. Nous conditionnons le bénéfice du dispositif au respect des règlements de *minimis* applicables aux secteurs de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis favorable.

L'amendement n°I-2775 est adopté.

M. le président. – Amendement n°I-2242 rectifié de M. Delcros et du groupe UCI.

M. Bernard Delcros. – Notre groupe est favorable à l'article 10 qui soutient la reprise des TPE et PME par leurs salariés. Le problème est que cela entraîne une perte de recettes fiscales de 30 millions d'euros pour les collectivités, sans aucune compensation. Cela rappelle des souvenirs ! *(M. Jean-Baptiste Lemoyne acquiesce.)*

Cet amendement autorise une compensation totale.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Demande de retrait. Cet amendement prévoit que l'État se compense à lui-même les pertes qu'il constate.

M. David Amiel, *ministre*. – Avis défavorable.

M. Jean-Baptiste Lemoyne. – Ce point soulevé par M. Delcros est fondamental. On ne peut pas verser des larmes de crocodile sur l'absence de compensation et ne pas agir. Il y a deux ou trois ans, c'était la même histoire : l'Assemblée nationale a augmenté généreusement les exonérations de TFPNB pour les terres agricoles, mais sans aucune compensation pour les collectivités. Il a fallu réparer les choses l'année suivante, et encore que partiellement.

Certes, madame la rapporteure générale, la rédaction n'est peut-être pas parfaite. Mais de deux choses l'une : soit on rectifie l'amendement immédiatement, soit on l'adopte à titre conservatoire, quitte à le retravailler lors de la navette. Il faut agir.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Nous avons bien identifié le problème. Mais l'effort demandé à ce titre est de 30 millions d'euros, à comparer avec les 5,5 milliards d'euros globalement demandés aux collectivités.

Le pacte Papin permet aux collectivités de maintenir l'activité industrielle, qui entraîne du dynamisme et des retombées positives pour les territoires. Mais si cet amendement était adopté, l'État devrait se compenser lui-même. D'où la demande de retrait.

M. Bernard Delcros. – Ne mélangeons pas tout ! La contribution des collectivités au redressement des finances publiques est un premier sujet. Là, ce n'est pas le cas ! Il s'agit d'une perte sèche de recettes fiscales de 30 millions d'euros pour les collectivités territoriales.

Nous soutenons le dispositif, mais aucune compensation n'est prévue. Notre amendement y remédie. Je veux bien rectifier mon amendement, mais je souhaite qu'on l'adopte pour éviter tout problème.

L'amendement n°I-2242 rectifié est adopté.

L'article 10, modifié, est adopté.

Article 11

M. le président. – Amendement n°I-2540 de Mme Corbière Naminzo et du groupe CRCE-K.

M. Pascal Savoldelli. – Nous conditionnons le crédit d'impôt pour l'emploi à Mayotte, afin d'éviter qu'il ne nourrisse les marges de quelques gros groupes, ce sans créer d'emplois. Le crédit d'impôt devra être reversé, majoré de 10 %, si l'entreprise verse des dividendes en réduisant ses effectifs, ou si elle transfère son activité hors de La Réunion et de l'archipel des Comores.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Je crains un effet contreproductif sur l'emploi à Mayotte. Avis défavorable.

M. David Amiel, *ministre*. – Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) est, par nature, proportionnel à l'emploi. Prévoir une sanction spécifique supplémentaire pour les entreprises traversant des difficultés économiques me semble risqué ; on enfoncerait davantage le tissu économique, qui a bien du mal à se remettre après le passage du cyclone. Avis défavorable.

L'amendement n°I-2540 n'est pas adopté.

L'article 11 est adopté.

Article 12

M. Cédric Vial. – Nous abordons l'exception culturelle française. Notre pays occupe un rang mondial, supérieur à celui que lui conférerait sa démographie, grâce à un écosystème fait d'équilibres. Or les plateformes américaines les bouleversent. Nous devons donc protéger notre modèle – nos grands diffuseurs de médias traditionnels et notre écosystème de création –, car il a fait ses preuves.

Mme Sylvie Robert. – L'article pose la question de la juste contribution des acteurs à la création et du juste équilibre au sein de la filière. J'avais défendu la suppression totale de l'abattement sur la taxe YouTube l'an dernier ; cette année, la proposition semble faire consensus, ce dont je me félicite.

Attention aux chaînes de télévision : en grande difficulté, elles doivent être soutenues ; elles ont perdu 12 % de recettes publicitaires en deux ans. Ne portons pas non plus préjudice au Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC).

M. Max Brisson. – Sur le fond, nous n'avons pas de divergences. Nous devons inventer un nouveau partage de la valeur, à l'heure où les usages basculent. Les éditeurs sont en difficulté. Les plateformes sont devenues des diffuseurs d'informations qu'elles ne paient pas. Je partage le point de vue de Sylvie Robert et de Cédric Vial.

Préservons le CNC et les éditeurs de programme d'information et de création.

M. le président. – Amendement n°I-24 de Mme Lavarde, au nom de la commission des finances.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Cet amendement s'inscrit dans la continuité des travaux de la commission des finances : le rapport de M. Karoutchi de 2023, notamment. Nous revenons sur le régime applicable aux sociétés de financement de l'industrie cinématographique et de l'audiovisuel (Sofica). Nous ne réduisons pas le volume du financement, mais nous revenons juste sur la rentabilité du dispositif ; celui-ci semble très intéressant, compte tenu de la rapidité avec laquelle les souscriptions ont lieu. Par ailleurs, les deux derniers déciles représentent 95 % des volumes souscrits.

Pas de remise en cause du soutien au cinéma, donc, mais plus d'accessibilité pour celles et ceux qui voudraient investir.

M. David Amiel, *ministre*. – Avis défavorable.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Vous n'êtes pas en faveur de l'équilibre fiscal, monsieur le ministre ?

M. Laurent Lafon. – Cet amendement ne pourrait sembler que technique, mais il ne l'est pas du tout. L'expérience a déjà été tentée entre 2007 et 2012, et les fonds mobilisés par les Sofica se sont asséchés. Contrairement à ce qu'a dit la rapporteure générale, le rendement des Sofica est très faible – moins de 1 %. En revenant au droit commun, on risque d'aboutir à un rendement négatif. C'est d'autant plus problématique que l'amendement de Mme le rapporteur général diminue et la réduction fiscale et le plafond. Cela reviendrait à supprimer les Sofica.

Mme Isabelle Briquet. – C'est un très mauvais signal envoyé au cinéma français. Les Sofica sont l'un des instruments de la création cinématographique, notamment pour les projets qui peinent à trouver des financements classiques. Affaiblir ces instruments sans proposer de financements alternatifs fragiliserait la production. Nous voterons contre.

Mme Sylvie Robert. – Madame la rapporteure générale, ce n'est pas du tout un amendement technique. Au contraire, c'est un très mauvais signal adressé au cinéma français. Une offensive a déjà eu lieu il y a deux ou trois ans pour supprimer les Sofica. Vous risquez de réduire le volume de la collecte.

Les Sofica, instrument efficace, sont un levier essentiel de financement, pour un coût limité. Le film *Un p'tit truc en plus*, succès populaire, a été possible grâce aux Sofica. Je trouve cette nouvelle offensive très dommageable.

Mme Laure Darcos. – Je voterai contre cet amendement, qui déstabiliserait l'ensemble du système. Le dispositif coûte 36 millions d'euros à l'État, mais il lui rapporte 2,7 fois plus. Il draine l'épargne privée. Pour réaliser 9 millions d'euros d'économie, cette mesure détruira la collecte et une proportion significative de films, et les recettes fiscales qui vont avec. C'est un non-sens économique, budgétaire et culturel. Nous voterons contre cet amendement.

M. Pierre-Antoine Levi. – Je m'associe aux orateurs précédents. Le coût fiscal de la mesure est de 35 millions d'euros alors qu'elle permet de lever 73 millions d'euros.

Ce budget s'attaque beaucoup au cinéma ; ainsi de l'article 16.

Les Sofica financent des films qui ne pourraient pas voir le jour, faute de financements publics. Je plaide

pour le maintien du dispositif actuel : un abattement à 48 % et un plafond à 18 000 euros.

M. Cédric Vial. – Les Sofica sont des briques qui permettent souvent de boucler les financements, favorisent la diversité des genres et soutiennent les premiers films. Sans les Sofica, seuls les grands projets portés par les plateformes pourront voir le jour.

Mme Sonia de La Provôté. – Les Sofica, en intervenant à la fin du tour de table, rendent économiquement viables des films qui ne le seraient pas autrement. Cet instrument majeur garantit la diversité de la production cinématographique. Ce ne sont pas les films à gros budget qui sont concernés, mais le film à la française, comme l'a montré le rapport « Le cinéma contre-attaque » de la commission de la culture.

Mme Antoinette Guhl. – Le Gouvernement s'attaque au financement du cinéma français, cinéma exceptionnel qui fait notre fierté. Baisse du financement de l'audiovisuel, article 16 du présent texte, dispositions sur les Sofica constituent autant d'attaques en règle. Nous pouvons discuter d'un nouveau modèle – je n'y suis pas opposée –, mais il faut se mettre autour de la table. Nous voterons contre l'amendement.

Mme Colombe Brossel. – Loin d'être technique, comme le présentait la rapporteure générale, cet amendement romprait l'équilibre actuel et aurait des répercussions économiques. Le cinéma fait vivre des entreprises, crée des emplois dans l'ensemble du territoire. C'est un écosystème extrêmement fragile. Le fragiliser encore plus sous couvert d'un amendement technique est non seulement une erreur, mais aussi un coup de trop contre l'édifice.

M. Jean-Baptiste Lemoyne. – J'apprécie cette chorégraphie classique entre la commission des finances et la commission de la culture. Alors commissaire du Gouvernement, je me souviens d'un débat similaire en 2006.

L'amendement de la rapporteure générale ne supprime rien, il ajuste quelques curseurs. Diminuer le plafond de 18 000 à 15 000 euros, ce n'est pas la mort du petit cheval ! Même chose pour le taux de 48 % : il n'a pas toujours existé. Il ne s'agit que d'un ajustement.

À l'avenir, privilégions un travail entre commissions, cela fera gagner du temps en séance.

M. Grégory Blanc. – La rapporteure générale serait bien inspirée de retirer cet amendement.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Ah non !

M. Grégory Blanc. – J'ai voté cet amendement en commission. Mais j'ai entendu les propos des collègues de la commission de la culture.

La vraie question est de mieux réorienter l'épargne du pays vers la production : cela vaut pour le bâtiment comme pour le cinéma.

Si l'amendement diminue l'effet levier, il ne faut pas le voter. Pour trouver un compromis, je propose le retrait, le temps d'évaluer.

M. Max Brisson. – Je ne m'alignerai pas sur la position des autres membres de la commission de la culture. Le taux était dérogatoire, et les dérogations sont faites pour être temporaires. C'est du théâtre que de faire croire que l'ensemble du dispositif est balayé, c'est faux ! Le taux de 36 % est maintenu.

Chers collègues de gauche, vous défendez une mesure qui bénéficie aux contribuables les plus privilégiés !

M. Dominique Le Mèner. – Très bien !

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Je n'ai jamais présenté cet amendement comme technique. Nous voulons simplement permettre à plus de contribuables de bénéficier du dispositif. Je n'aurais jamais entendu une telle défense durant le mandat de François Hollande : nous ne faisons que revenir aux règles applicables durant son quinquennat ! Alors, le monde du cinéma ne s'écroulait pas.

Mme Sylvie Robert. – Ce n'était pas la même époque.

L'amendement n°I-24 n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°I-23 de Mme Lavarde, au nom de la commission des finances.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Je pressens que je vais récolter un succès analogue, mais ce n'est pas grave. C'est une question de principe. J'aurai aujourd'hui pour la culture les mêmes arguments que pour le logement hier.

L'article 12 proroge un crédit d'impôt sur lequel nous ne disposons d'aucune information quant à son efficacité économique. Il est valable pour l'année 2027 : nous verrons lors du prochain budget s'il est pertinent de le maintenir. Ce crédit d'impôt a été créé après le covid pour aider les exploitants à faire face à des difficultés conjoncturelles.

M. David Amiel, *ministre*. – Avis défavorable. Une étude de mai 2026 du Centre national de la musique (CNM) plaide pour la prolongation.

Mme Sylvie Robert. – Je suis d'accord avec le ministre. Nous ne sommes pas du tout contre l'évaluation des crédits d'impôt. Cela dit, le monde culturel a besoin de visibilité à deux ou trois ans. Madame la rapporteure générale, pourquoi vous arc-boutez-vous sur ces dispositifs pour la culture ? Je ne comprends pas.

Mme Laure Darcos. – Plusieurs centaines de spectacles et de festivals ont été annulés cet été en raison de la canicule. Les acteurs de la culture ont besoin de visibilité pour se réinventer.

M. Fabien Gay. – S'il n'y a pas d'évaluation, on supprimerait le crédit d'impôt, dites-vous, madame la rapporteure générale ? Mais on va en supprimer de nombreux, alors !

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – C'est ce que j'ai dit hier.

M. Fabien Gay. – Pour nombre de crédits d'impôt, le compte n'y est pas. On ne sait pas si l'argent est utilisé à bon escient. Cela vaut pour les entreprises, dont les crédits d'impôt coûtent plusieurs dizaines voire centaines de milliards d'euros par an.

M. Olivier Rietmann. – On ne peut pas promouvoir à longueur de journée les outils d'évaluation, notamment au sortir d'une commission d'enquête, et ne pas les appliquer à la culture. Je voterai l'amendement de la rapporteure générale.

M. Fabien Gay. – Sauf que c'est que pour la culture !

Mme Sonia de La Provôté. – Pour le coup, il y a une évaluation. Si on veut écrire la conclusion avant l'évaluation, mettons-nous d'accord.

M. Emmanuel Capus. – Pourquoi y a-t-il des crédits d'impôt et des réductions d'impôt ? Parce que les impôts sont trop lourds ! Si nous voulons que la culture vive dans ce pays, il faut éviter de les augmenter. Vous aurez remarqué que le groupe Les Indépendants s'oppose aux hausses d'impôts. Je constate que la majorité sénatoriale, elle, en proroge beaucoup.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Le ministre a donné un avis défavorable sous prétexte qu'il existait une évaluation, mais celle-ci a été produite par le CNM, partie prenante, et elle se limite à indiquer le nombre de bénéficiaires et le coût de la mesure. J'espère que sur le logement, les évaluations seront plus approfondies. Gabriel Attal, alors ministre du budget, nous parlait sans cesse d'une évaluation de 400 dispositifs fiscaux. Peut-être pouvez-vous nous les communiquer, monsieur le ministre ? En outre, il serait bon que ces évaluations soient faites par des organismes extérieurs.

L'amendement n°I-23 n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°I-295 rectifié *ter* de Mme Billon et *alii*.

Mme Annick Billon. – Cet amendement clarifie les critères du crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (Cima), qui soutient les entreprises qui créent des ouvrages en un exemplaire ou en petite série.

Certaines décisions de justice ont introduit de nouveaux critères qui créent une complexification et une insécurité juridique. Revenons-en à la définition du crédit d'impôt d'origine.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis du Gouvernement. Vous semblez soulever un problème d'insécurité juridique. J'appelle l'attention du ministre : une question écrite de Catherine Dumas du 22 juin 2023 sur ce point n'a toujours pas reçu de réponse.

M. David Amiel, *ministre*. – Depuis 2012, la création d'ouvrages en un exemplaire ou en petite série se définit selon deux critères. Quand il y a un doute, la procédure de rescrit assure la sécurité juridique du dispositif. L'administration suit ce point avec attention.

M. Jean-Baptiste Lemoyne. – Donc avis favorable ?

M. David Amiel, *ministre*. – Non, car la rédaction crée une incertitude nouvelle. Retrait, sinon avis défavorable.

Mme Annick Billon. – Cet amendement est soutenu par tous les membres du groupe d'études Métiers d'art. De nombreux contentieux, coûteux et longs, mettent en danger des PME de nos territoires.

Mme Marie-Claire Carrère-Gée. – Très bien !

M. Jean-Baptiste Lemoyne. – L'amendement est assurément très utile. J'entends aussi les observations du ministre. Il est important de pouvoir achever le travail : votons l'amendement, puis nous ajusterons en CMP. On ne peut pas écarter d'un geste la problématique posée.

Mme Marie-Claire Carrère-Gée. – M. Lemoyne a raison. Soit le Gouvernement propose une rectification immédiatement, soit nous adoptons l'amendement et nous rectifierons plus tard.

L'amendement n°I-295 rectifié ter est adopté.

M. le président. – Amendement n°I-2109 rectifié de M. Lafon et *alii*.

M. Laurent Lafon. – Cet amendement n'entraîne aucun coût pour l'État, mais répond à la préoccupation de maintenir l'équilibre précaire du financement du cinéma.

Il corrige et complète l'amendement que nous avions adopté l'an dernier sur la taxe sur la publicité télévisuelle et autres ressources liées à la diffusion de services de télévision (TST-E).

Nous supprimons la part correspondant aux frais de régie dans le calcul de la TST-E et la remplaçons par un abattement forfaitaire de 25 %. Ainsi nous aidons les chaines de télévision tout en maintenant le pouvoir d'action du CNC. C'est un amendement d'équilibre.

M. le président. – Sous-amendement n°I-3133 de M. Vial.

M. Cédric Vial. – L'abattement permettrait aux chaînes d'intégrer une partie de leurs frais de diffusion, alors que certaines envisagent de réduire leur diffusion TNT. Ce sous-amendement subordonne cet avantage au maintien de la couverture actuelle : 95 % de la population et au moins 91 % dans chaque département.

M. le président. – Amendement n°I-1361 rectifié de Mme Robert et du groupe SER.

Mme Sylvie Robert. – Cet amendement reprend la philosophie de l'amendement de M. Lafon, mais avec un abattement global de 15 %, qui rapporterait 9 millions d'euros supplémentaires par an pour les chaînes.

Je regrette l'absence de concertation avec la presse et les chaînes. Cela aurait permis de trouver des solutions pérennes en évitant de déshabiller l'un pour habiller l'autre. Nous nous retrouvons à tenter de limiter la casse, car il y a urgence. L'amendement Lavarde de l'an dernier avait apporté une bouffée d'oxygène aux chaînes de télévision, dont le modèle économique est très fragilisé, avec une baisse des recettes publicitaires de 13 %.

M. le président. – Sous-amendement n°I-3132 de M. Vial.

M. Cédric Vial. – Il s'agit ici de conserver la même couverture de la TNT sur tout le territoire. La loi impose une couverture de 95 % de la population, mais elle charge aussi l'Arcom de fixer des modalités de couverture départementale. Résultat, 98 % de la population reçoit aujourd'hui gratuitement la TNT. Certaines chaînes veulent revenir à 95 %. Une expérimentation en cours a d'ailleurs déjà conduit à supprimer des émetteurs depuis la semaine dernière. Or ces 3 % de la population, ce ne sont pas des Parisiens, mais des habitants des territoires ruraux et de montagne. Ce sont ainsi 15 % à 18 % du territoire qui ne seraient plus couverts. Et on leur accorderait en échange un avantage fiscal ? Il faut être donnant-donnant !

M. le président. – Amendement n°I-3018 rectifié *quinquies* de M. Vial et *alii*.

M. Cédric Vial. – L'année dernière, l'amendement Lavarde, présenté comme technique, n'avait pas été débattu dans cet hémicycle. Ce dispositif crée une niche fiscale potentielle, car il permet de déduire des frais de régie sans plafond. Nous fixons donc un forfait pour frais de régie de 20 %. Nous conservons en revanche l'abattement proposé par Mme Lavarde au profit des chaînes de télévision linéaires. Cette répartition de la valeur représenterait 15 millions d'euros supplémentaires.

M. le président. – Amendement n°I-287 rectifié de M. Brisson et *alii*.

M. Max Brisson. – Cet amendement va dans le même sens. Il étend à l'ensemble des chaînes de télévision l'abattement de 8 % sur la TST-E dont France Télévisions bénéficie déjà. C'est soutenable pour le CNC.

Cet amendement peut paraître moins disant, mais il est complété par l'amendement qui suit, qui s'avère plus protecteur pour les chaînes de télévision sur le long terme. Ces deux mesures sont attendues par les éditeurs de chaînes de télévision et font consensus.

Mme Sophie Primas. – Très bien !

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Ces amendements, à l'exception du n°I-287 rectifié de Max Brisson, ne complètent pas mon amendement, ils le suppriment ! *(Mme Sylvie Robert le conteste.)* Vous prévoyez un abattement forfaitaire, non une déduction des frais de régie. Or les coûts varient selon l'organisation retenue par les chaînes.

Demande de retrait des amendements n^os^I-2109 rectifié, I-1361 rectifié et I-3018 rectifié *quinquies* au profit de l'amendement n°I-287 rectifié de Max Brisson, qui étend aux chaînes de télévision privées l'abattement aujourd'hui réservé à France Télévisions.

M. David Amiel, *ministre*. – Avis défavorable sur l'ensemble.

M. Cédric Vial. – Votre abattement à 30 millions d'euros est lui aussi forfaitaire, alors que les coûts diffèrent selon les chaînes et les groupes.

L'abattement de 8 % pour France Télévisions concerne uniquement la redevance publique, non ses frais publicitaires. Il est justifié par les contraintes de service public et l'interdiction de la publicité sur certaines tranches horaires. Il y a donc des contreparties. Or vous proposez de donner ce même avantage fiscal à d'autres chaînes, sans aucune contrepartie !

M. Pierre-Antoine Levi. – Nous prenons les choses à l'envers, en discutant ici de la répartition des 35 millions d'euros que rapportera la suppression de l'abattement YouTube, que nous voterons plus tard...

L'amendement de M. Lafon avantage les chaînes de façon durable. Cet abattement rapporte plus que chacun des deux amendements de M. Brisson, et il est juridiquement plus solide au regard de l'égalité devant l'impôt et du droit européen sur les aides d'État.

Mme Sylvie Robert. – Il nous faut trouver un point d'équilibre. L'amendement n°I-287 rectifié est moins-disant par rapport à ce que nous proposons avec Cédric Vial et Laurent Lafon. Pour donner de l'oxygène aux chaînes, visons un atterrissage à 20 %, assorti du sous-amendement de M. Vial sur la couverture territoriale de la TNT.

M. Laurent Lafon. – Je souscris à ces propos et rectifie mon amendement pour passer le taux de 25 % à 20 %. Je suis favorable au sous-amendement de Cédric Vial.

M. Max Brisson. – J'aurais pu fléchir si le Gouvernement avait émis un avis favorable à l'amendement de Laurent Lafon.

L'assiette de la TST-E ne cesse de se réduire, tandis que la TSV-G est dynamique. À terme, il y aura toujours des problèmes de financement.

L'abattement réservé à France Télévisions ne bénéficie pas à d'autres chaînes publiques ; je demande qu'il soit élargi, d'autant que les chaînes privées financent aussi la création !

Mme Sophie Primas. – Très bien !

M. Cédric Vial. – Je retire mon amendement n°I-3018 rectifié *quinquies* au profit de celui de M. Lafon, qui propose un taux à 20 %, dès lors que mon sous-amendement est voté.

Mme Sylvie Robert. – Je rends le mien identique, à 20 %.

L'amendement n°I-3018 rectifié quinquies est retiré.

Le sous-amendement n°I-3133 est adopté.

Les amendements identiques n^os^I-2109 rectifié bis et I-1361 rectifié bis, sous-amendés, sont adoptés.

Le sous-amendement n°I-3132 n'a plus d'objet, non plus que l'amendement n°I-287 rectifié.

La séance est suspendue à 13 h 30.

PRÉSIDENCE DE M. GÉRARD LARCHER

La séance reprend à 15 heures.

Questions d'actualité

M. le président. – L'ordre du jour appelle les questions d'actualité au Gouvernement.

Je vous rappelle que la séance est retransmise en direct sur Public Sénat et sur notre site internet.

Chacun sera attentif au respect des uns et des autres et du temps de parole.

Efforts demandés aux collectivités territoriales dans le budget 2027 (I)

M. Xavier Iacovelli. – *(Applaudissements sur les travées du RDPI ; Mme Corinne Bourcier applaudit également.)* Ce lundi, le Président de la République a proposé d'inscrire une règle d'or budgétaire dans la Constitution. Rappelons que cette discipline s'applique déjà à nos collectivités. En plein Congrès des maires, je salue les élus locaux qui se démènent pour rendre le service public.

Nous avons soutenu leur action en renforçant la DETR, en mobilisant la DSIL, en créant le fonds vert, en préservant la DGF. Mais cela n'a pas suffi à protéger les recettes. On demande aux maires de s'engager sur six ans, mais ils ne savent pas sur quelles ressources ils pourront compter. Ce manque de visibilité est décourageant.

C'est pourquoi nous portons des amendements au projet de loi de finances visant à maintenir le taux actuel du FCTVA, versé à N+2, ce qui permettrait de supprimer l'injuste contribution progressive à l'effort budgétaire demandée aux collectivités.

Oui, chacun doit prendre sa part au redressement des comptes publics, mais n'oublions pas que nos collectivités représentent 75 % de l'investissement public, et 9 % seulement de l'endettement du pays.

Monsieur le Premier ministre, vous êtes un élu local ; que répondez-vous aux élus locaux qui demandent une réelle autonomie fiscale et une visibilité sur les dotations ? Il est temps de refroidir le moteur de la frénésie budgétaire et de donner de la stabilité à nos communes. *(Applaudissements sur les travées du RDPI)*

M. Sébastien Lecornu, *Premier ministre*. – Je salue les nombreux maires accueillis au Sénat cet après-midi.

Comme membre du Gouvernement et élu municipal, je partage votre analyse. Cette situation remonte à la réforme de la taxe professionnelle, puis de la taxe d'habitation et des lois sur les intercommunalités, qui ont décorrélé ressources et dépenses… C'est un beau sujet pour l'avenir.

J'ai écrit à l'ensemble des parlementaires en appelant à mettre les collectivités locales au cœur du compromis à bâtir sur ce budget, à côté des priorités que sont le logement, l'agriculture et le pouvoir d'achat.

Un compromis est-il possible ? Oui. Je regarde votre président : l'an dernier déjà, la copie initiale du Gouvernement sur les collectivités n'est pas celle qui a été publiée au *Journal officiel*, fruit d'un dialogue fructueux avec le Sénat.

M. Olivier Paccaud. – Encore heureux !

M. Sébastien Lecornu, *Premier ministre*. – Il est arrivé dans le passé que des gouvernements fassent de la politique sur le sujet du budget des collectivités locales. Moi, je n'ai qu'un impératif : avoir un budget dans les temps, avec un déficit à 5 %. *(M. Olivier Paccaud s'exclame ; Mme Else Joseph lève les bras au ciel.)* La manière d'y arriver est ouverte. Ce budget sera modifié par ceux qui nous suivront après les élections. Notre responsabilité collective est de repousser la perspective d'une crise financière – il faut donc tenir le déficit à 5 %.

Les positions prises par le Sénat sur le PLFSS – qu'il a voté – et sur le PLF en cours d'examen nous encouragent. Sur l'abattement fiscal de 10 % pour les retraités, le Sénat a tranché ; les contours d'un compromis commencent à se dessiner. La suppression de la demi-part pour les parents isolés mérite d'être interrogée, toutefois. Nous serons disponibles pour bâtir ce compromis.

Pour les collectivités territoriales, nous parlons de mesures certes difficiles, mais pas brutales : nous parlons de ralentissement de la progression de leurs ressources. S'il devait y avoir une crise financière, nous aurions à prendre des mesures non pas difficiles, mais brutales.

M. Olivier Paccaud. – La faute à qui ?

M. Sébastien Lecornu, *Premier ministre*. – Une crise des taux d'intérêt percuterait violemment les collectivités locales. On se souvient de l'affaire Dexia : je rappelle que c'est l'État qui est venu à son secours. Certes, les collectivités votent un budget à l'équilibre – mais c'est l'État qui est leur banquier, qui émet de la dette sur les marchés financiers pour leur verser la DGF. *(Mme Cécile Cukierman proteste.)*

La puissance publique forme un tout. À la fin, il y a un seul pays, une seule exposition financière à l'international, et un seul contribuable. *(Applaudissements sur les travées du RDPI)*

Inondations dans le Pas-de-Calais (I)

Mme Amel Gacquerre. – *(Applaudissements sur les travées du groupe UCI)* J'associe mes collègues du Pas-de-Calais à ma question. Pour la troisième fois en trois ans, notre département est frappé par des inondations dévastatrices : 196 communes touchées, 850 logements inondés, 800 personnes évacuées. Je salue la mobilisation des élus locaux, des services de l'État et des forces de secours. Les habitants sont épuisés, les entreprises fragilisées, les maires, une nouvelle fois, en première ligne.

Des investissements importants ont été réalisés depuis 2023, mais les délais administratifs sont trop longs. Comment accepter que des ouvrages de protection soient retardés par la complexité des procédures environnementales ? Il faut un dispositif exceptionnel d'accélération des travaux hydrauliques. Il faut également repenser le financement de ces investissements : c'est un enjeu de solidarité nationale.

Nous devons aussi repenser notre gestion de l'eau. Pourquoi ne pas expérimenter des ouvrages qui retiendraient l'eau des crues pour la restituer en période de sécheresse, au bénéfice de nos agriculteurs ?

Êtes-vous prêt à engager un dispositif exceptionnel pour accélérer les travaux ? Accepteriez-vous de faire du Pas-de-Calais un territoire d'expérimentation d'une politique intégrée de l'eau qui anticipe les inondations et les sécheresses ?

M. Mathieu Lefèvre, *ministre délégué chargé de la transition écologique*. – À mon tour d'exprimer ma solidarité envers les habitants du Pas-de-Calais, et de saluer les élus locaux et les services de sécurité civile. Le préfet Lauch a formulé des propositions de simplifications administratives bienvenues.

Aucune complexité administrative ne doit entraver la protection des habitants. C'est le sens de la proposition de loi Roux et Rapin, adoptée récemment. D'ores et déjà, de nombreuses procédures accélérées ont pu être mises en œuvre grâce, *via* un plan de résilience ; l'État a financé 42 millions d'euros pour les travaux de prévention.

Le Premier ministre a annoncé la pérennisation du triplement du fonds hydraulique, et la loi d'urgence agricole a renforcé les concertations locales autour du stockage de l'eau. Continuons à travailler en ce sens, et à donner aux agences de l'eau les moyens d'assurer le reméandrage des cours d'eau, pour faciliter la continuité hydraulique.

Je suis disposé à examiner avec vous les recommandations du préfet Lauch.

Efforts demandés aux collectivités territoriales dans le budget 2027 (II)

M. Joshua Hochart. – *(Applaudissements sur les travées du groupe UNT)* Là où le Gouvernement recule, les maires avancent, tant bien que mal. À Escautpont, dans le Nord, une maison de santé inaugurée ; à Denain, un nouveau groupe scolaire. Les maires ont bâti leur plan de financement en tablant sur la règle qui garantit le remboursement de 16 % de leurs dépenses d'investissement au titre du FCTVA.

Votre budget change cette règle en cours de route, au mépris du Parlement et du principe d'autonomie des collectivités. Le taux est abaissé de 5 points, y compris pour les travaux déjà engagés. Pour Denain ou Escautpont, ce sont plusieurs centaines de milliers d'euros en moins. Pour l'ensemble de nos collectivités, plus de 2 milliards !

S'y ajoute la contribution des collectivités à l'effort budgétaire : 2,5 milliards d'euros. Un prélèvement de plus, dont nous demandons la suppression.

Ajoutez une DGF non indexée sur l'inflation, et c'est 5,5 milliards d'euros d'efforts qui sont demandés aux collectivités. Les communes, elles, votent un budget en équilibre ; l'État ne l'a pas fait depuis 1974. Les macronistes remportent la palme, avec 1 400 milliards d'euros de dette supplémentaire.

Vous engagez-vous à renoncer à cette contribution ainsi qu'à la baisse du FCTVA ? *(Applaudissements sur les travées du groupe UNT)*

Mme Françoise Gatel, *ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation*. – Je salue les élus en tribune, en les remerciant pour leur engagement.

Quand on dit des choses, il faut tout dire, monsieur le sénateur. Gare au phénomène du « robot fou ». Le budget est voté par le Parlement, c'est le budget de la nation. Les transferts de l'État aux collectivités territoriales s'élèvent à 156 milliards d'euros. Nous cheminons avec les parlementaires pour trouver une voie acceptable et soutenable.

Le grand danger qui nous guette tous, c'est la crise financière. *(Exclamations sur les travées du groupe Les Républicains ; M. Damien Michallet applaudit.)*

M. Olivier Paccaud. – Nous ne sommes pas au pouvoir !

Mme Françoise Gatel, *ministre*. – Je comprends que trois semaines avant Noël, certains fassent des promesses inconsidérées, mais nous devons tenir un déficit à 5 %. Et vous n'avez pas dit que l'an dernier, les députés de votre parti ont allégrement proposé de supprimer 4,9 milliards d'euros pour les collectivités ! *(Mme Edwige Diaz fait non de la main.)*

M. Joshua Hochart. – C'est faux !

Mme Françoise Gatel, *ministre*. – Travaillez, monsieur le sénateur, ça ira mieux ! *(Applaudissements sur les travées des groupes UCI, INDEP, SER et du RDPI)*

M. Joshua Hochart. – Les maires n'ont pas à payer la facture de votre incompétence ! Où est passée votre âme de sénatrice, présidente de la délégation aux collectivités territoriales, vendue pas cher à Emmanuel Macron ? *(Applaudissements sur les travées du groupe UNT)*

Mme Catherine Conconne. – Rendez l'argent !

Efforts demandés aux collectivités territoriales dans le budget 2027 (III)

Mme Maryse Carrère. – *(Applaudissements sur les travées du RDSE)* Monsieur le Premier ministre, vous avez écrit aux parlementaires pour appeler à rechercher un compromis sur le budget, en citant les collectivités territoriales parmi les priorités. Ce n'est pas un hasard si je vous interroge aujourd'hui devant ceux qui incarnent les visages de la République.

Les territoires ne sont pas seulement confrontés à des difficultés, il s'y passe aussi de belles choses : des projets, des solidarités se construisent, des entreprises se développent, des services publics innovent. Nos territoires sont une richesse. Ils ont besoin de confiance et d'avoir les moyens d'agir et d'inventer des solutions. Or ils voient leurs marges de manœuvre réduites et leurs ressources fragilisées.

Les élus locaux appliquent depuis longtemps la règle d'or. À faire des collectivités une variable d'ajustement du budget de l'État, on compromet l'investissement local.

Comment imaginer bâtir une nouvelle règle d'or sans faire de la confiance dans les territoires le pilier de cette ambition ? Faire confiance aux territoires, ce n'est pas affaiblir l'État, c'est donner à la République toute sa force ! *(Applaudissements sur les travées du RDSE)*

M. Sébastien Lecornu, *Premier ministre*. – Merci pour la tonalité de votre question. Il faut impérativement un budget pour l'année prochaine, dans les temps.

Nul doute que les collectivités locales sont un sujet sur lequel les formations républicaines peuvent trouver un compromis. Nous n'avons aucun tabou, aucune ligne rouge, dès lors que nous parvenons à boucler le budget avec un déficit à 5 %.

Il faut désormais trouver des groupes politiques prêts à endosser ce compromis. L'année dernière, nous y sommes parvenus, avec une copie qui a épargné les communes, même si elle a pénalisé les intercommunalités, notamment les plus industrielles...

M. Jean-François Husson. – Moins que vous ne le proposiez !

M. Sébastien Lecornu, *Premier ministre*. – Effectivement, monsieur l'ancien rapporteur général – moyennant quoi la copie finale était à 5 % de déficit, contrairement à celle votée par le Sénat...

Notre seul impératif, c'est de boucler un budget dans les temps, à 5 % de déficit. Peu de Premiers ministres ont à ce point assumé n'avoir aucune ligne rouge et ne s'entêter sur rien. *(On le conteste à droite.)* Il n'y a plus qu'à….

Inondations dans le Pas-de-Calais (II)

M. Jean-François Rapin. – *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains)* Il y a trois ans, j'exprimais ici la détresse et la colère des habitants et des élus du Pas-de-Calais victimes des inondations. *Bis repetita*. Je ne change pas un mot à mes propos d'alors, même si des travaux ont été réalisés depuis.

Je salue l'engagement des services déconcentrés sous l'égide de notre préfet, très présent sur le terrain. Les élus ont déclenché les plans communaux et intercommunaux ; le Sdis, les forces de sécurité, les habitants, les agriculteurs ont été admirables.

Quels moyens durables l'État compte-t-il mettre en place pour que la réparation soit plus rapide qu'en 2023 et 2024 ? *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains ; Mme Amel Gacquerre applaudit également.)*

M. Mathieu Lefèvre, *ministre délégué chargé de la transition écologique*. – Je salue votre engagement personnel : vous étiez présent tout le week-end dans la vallée de la Canche.

Le ministre de l'intérieur a demandé une procédure accélérée de déclaration de catastrophe naturelle. La commission se tiendra demain, les arrêtés seront pris dans les prochains jours.

Un mot sur la mise en œuvre de la loi Roux-Rapin, qui a renforcé notre résilience face à ces aléas. *(M. Jean-François Husson renchérit.)* Les travaux d'urgence peuvent être engagés sans autorisation, sur seule information du préfet. Le décret sur l'encadrement des programmes d'action de prévention des inondations (Papi) vient d'être transmis au Conseil d'État ; celui sur l'entretien des cours d'eau sera soumis à la consultation du public très bientôt. Pour les Papi, les mesures relatives aux autorisations environnementales sont déjà en vigueur.

Nous investissons 42 millions d'euros pour la prévention. Le PLF maintient le fonds Barnier au

niveau historique de 300 millions d'euros. Nous consacrons 6 millions au développement de Vigicrues, notamment sur la Canche et l'Authie, et travaillons sur les propositions de simplification administratives formulées par le préfet Lauch. J'y reviendrai, avec vous et avec les élus.

M. Jean-François Rapin. – Merci de cette réponse précise. Il reste encore quelques mesures réglementaires à prendre sur la loi Roux-Rapin.

Celle-ci ne traitait pas du dispositif Mirapi – Mieux reconstruire après inondation – qui a pris fin en septembre et pourrait utilement être réactivé, notamment pour les travaux de prévention chez les particuliers.

Le Sdis nous alerte sur le manque de matériel. Monsieur le Premier ministre, des sénateurs du Pas-de-Calais vous ont demandé le rétablissement des hélicoptères Dragon, à l'échelle régionale. *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains ; Mmes Amel Gacquerre et Cathy Apourceau-Poly applaudissent également.)*

FCTVA

Mme Cécile Cukierman. – Nous apportons tout notre soutien aux maires du Pas-de-Calais confrontés aux inondations.

Voilà des années que nous alertons sur l'évolution du FCTVA, en appelant à garantir son versement et à assurer sa contemporanéité. Le Gouvernement fait l'inverse ! En réduisant de 5 points le taux de compensation, vous entendez économiser 2,1 milliards d'euros sur le dos des collectivités. Une commune qui a engagé 500 000 euros pour rénover son école perdra 25 000 euros.

Pire : en appliquant la mesure aux projets déjà engagés, vous remettez en cause des plans de financement réalisés en 2025 et 2026. Quelle conception avez-vous donc de la parole de l'État ?

Les communes sont contraintes d'ouvrir des lignes de trésorerie et de payer des intérêts aux banques en attendant le versement du FCTVA. Ce n'est pas l'État qui fait la trésorerie des collectivités, mais les collectivités qui font celle de l'État ! *(Mme Cathy Apourceau-Poly applaudit.)*

Êtes-vous prêt à renoncer à cette diminution du FCTVA et à généraliser enfin son versement l'année même de la réalisation de l'investissement ? *(Applaudissements sur les travées du groupe CRCE-K et sur plusieurs travées du groupe SER ; MM. Guislain Cambier et Samir Rhimini applaudissent également.)*

M. Sébastien Lecornu, *Premier ministre*. – Merci pour votre message de solidarité envers le Pas-de-Calais ; merci à M. Rapin pour ses propos sur le préfet Lauch et les services de l'État. La commission CatNat se réunit dès demain : nous irons très vite pour assurer une indemnisation rapide.

Sur l'effort demandé aux collectivités, nous ne nous entêtons sur rien. Il y a d'autres moyens d'arriver à un effort raisonnable, sans gripper l'investissement local. L'idée de moduler le FCTVA, notamment en fonction du caractère durable des investissements, n'est pas nouvelle. Évidemment, notre logique est surtout budgétaire. Si nous pouvons faire autrement, nous ferons autrement.

Nous souhaitons trouver un compromis sur les collectivités locales, en cette période de précampagne. Je vais vous écrire, ainsi qu'à votre homologue à l'Assemblée nationale et au premier secrétaire du PCF, car il faudra que des formations politiques à l'Assemblée nationale acceptent d'endosser un compromis qui fasse bouger la copie – dès lors que nous finissons à 5 % de déficit.

Nous avons déjà réussi à avancer une fois ; il n'y a pas de volonté de passage en force. Les élus municipaux méritent de la visibilité, en début de mandat municipal. Nous sommes prêts à la construire avec vous.

Mme Cécile Cukierman. – Soit vous êtes dans le camp de la décentralisation, et vous revenez sur cette mesure ; soit dans le camp de l'État centralisateur, qui décide des investissements des communes. Notre démocratie mérite mieux. Faisons le pari de l'avenir des territoires, afin de faire République ensemble. *(Applaudissements sur les travées du groupe CRCE-K et sur quelques travées du groupe SER)*

Nouveau régime de cumul emploi-retraite

Mme Corinne Bourcier. – *(Applaudissements sur les travées du groupe INDEP)* À compter du 1er janvier prochain, les retraités ne pourront pas travailler comme ils le souhaitent. Jusqu'à 67 ans, la pension de retraite pourra être réduite si les revenus professionnels atteignent 7 000 euros annuels. Avant l'âge légal de départ à la retraite, ces revenus seront intégralement déduits de la pension dès le premier euro.

Cela risque de décourager certains retraités qui souhaitent rester actifs et continuer à transmettre leurs compétences. Attention aux conséquences pour nos entreprises. Dans l'arboriculture, par exemple, le besoin de main-d'œuvre expérimentée est très important lors des récoltes, pour quelques heures ou quelques semaines. Je pense aussi aux services à la personne pour des remplacements ou des besoins ponctuels.

Pourquoi décourager celles et ceux qui veulent travailler, alors que nos entreprises ont besoin d'eux ?

Notre amendement au PLFSS sur le sujet a été déclaré irrecevable. Comptez-vous revoir le décret du 2 novembre, relever le seuil de 7 000 euros, prévoir des dérogations pour les secteurs manquant de main-d'œuvre et revoir le cas des carrières longues ? *(Applaudissements sur les travées du groupe INDEP ;*

M. Grégory Blanc et Mme Marie-Claire Carrère-Gée applaudissent également.)

M. Jean-Pierre Farandou, *ministre du travail et des solidarités*. – Cette réforme, votée l'année dernière par l'Assemblée nationale et le Sénat, revient sur des comportements déviants et vise à faire des économies pour la sécurité sociale. Certaines entreprises incitaient leurs salariés à partir à la retraite et leur redonnaient du travail sous la forme de consulting, au détriment des caisses de sécurité sociale. On devrait moins parler de cumul emploi-retraite que de cumul retraite-emploi.

Notre objectif est de basculer vers une retraite progressive. Plus de 60 000 personnes font ce choix. Nous devons inciter les gens à rester en emploi, de façon transitoire et équilibrée, mais sans peser autant sur les caisses de la sécurité sociale.

Certaines dérogations existent, fondées sur l'intérêt général et pour des missions de service public. Les métiers du soin en font partie, comme les conducteurs de cars scolaires.

Je suis attaché comme vous au maintien de l'emploi des seniors, mais aussi à la préservation des comptes. Cette réforme, c'est 2 milliards d'euros d'économies ! Nous ferons un bilan de cette réforme.

Mme Corinne Bourcier. – Vous avez déclaré au Sénat le 17 novembre que votre porte était ouverte pour discuter du seuil de 7 000 euros et de la liste des métiers. Quelle suite y donnerez-vous ? Allez-vous revoir ces dispositions avant le 1er janvier ? *(Applaudissements sur les travées du groupe INDEP)*

Règle d'or budgétaire

M. Patrick Kanner. – *(Applaudissements sur les travées du groupe SER)* La dernière trouvaille du macronisme finissant est vieille de quinze ans. Le président Macron songe à réunir le Congrès, reprenant une idée de deux autres Mozart de la finance, Nicolas Sarkozy et François Fillon, pour inscrire dans la Constitution une règle d'or budgétaire. Une nouvelle grenade dégoupillée dans les jambes des parlementaires, l'acte vengeur d'un homme vexé, lui qui a transformé l'or en plomb : 1 300 milliards d'euros de dette supplémentaire en dix ans, 62 milliards d'euros de recettes fiscales détruites par an ! C'est le comble du cynisme.

Aux privilégiés, les cadeaux fiscaux ; aux plus modestes, l'austérité. Le Président de la République promettait le ruissellement, les communes voient leurs ressources s'assécher, leur autonomie fiscale reculer.

Avant de faire la leçon à Versailles, arrêtez-vous Porte de Versailles, au Congrès des maires, pour méditer leur slogan « Regagnons nos libertés ». *(Applaudissements sur quelques travées du groupe SER)*

J'ai peur que les chaînes ne se resserrent davantage. Leur sérieux budgétaire devrait vous inspirer. Votre réponse ? Administrer une extrême ponction de 10 milliards d'euros aux collectivités territoriales. Est-ce le compromis que vous recherchez ?

Un budget vertueux doit être utile. Un maire qui emprunte pour bâtir une école lègue une dette, mais aussi une école. Que leur lègue l'État, qui emprunte pour les dépenses courantes ? Monsieur le Premier ministre, soutiendrez-vous cette diversion de Versailles ou rendrez-vous aux collectivités leur pouvoir d'agir, et à l'État sa parole ? *(Applaudissements sur les travées du groupe SER ; M. Akli Mellouli et Mme Silvana Silvani applaudissent également.)*

M. Sébastien Lecornu, *Premier ministre*. – Par où commencer ? L'or en plomb… Je ne pense pas que vous proposiez de diminuer par deux le budget de la défense nationale, qui a augmenté de 30 milliards d'euros depuis dix ans…

M. Patrick Kanner. – Absolument pas.

M. Sébastien Lecornu, *Premier ministre*. –… ni revenir sur le Ségur de la santé, 20 milliards d'euros pour augmenter les salaires des soignants.

M. Patrick Kanner. – Nous l'avons voté !

M. Sébastien Lecornu, *Premier ministre*. – Il y a un débat parlementaire sur la taxe d'habitation – si le Sénat rétablit ces 20 milliards d'euros, cela fera partie du compromis.

J'imagine que vous ne critiquez pas l'augmentation des contributions de la France à l'Union européenne.

M. Patrick Kanner. – Tout à fait.

M. Sébastien Lecornu, *Premier ministre*. – L'or et le plomb méritent finesse et honnêteté intellectuelle.

J'irai demain Porte de Versailles.

Quand j'étais jeune maire de 27 ans à Vernon, vous étiez au gouvernement de François Hollande, et j'ai un souvenir ému des baisses massives de DGF. *(Applaudissements sur les travées du RDPI et des groupes INDEP, UCI, Les Républicains et UNT)* C'était brutal, clair et cela faisait du rendement pour l'État.

Si nos mesures sont incompréhensibles, c'est parce que nous faisons attention aux fragilités sociales et financières, alors qu'avec la DGF, brutale, il n'y avait pas besoin de se poser de questions.

À 28 ans, j'étais président de conseil départemental, j'ai un souvenir de la loi NOTRe. *(Applaudissements sur les travées du RDPI et des groupes INDEP, UCI et Les Républicains)* Avec Françoise Gatel et le jeune sénateur déjà prometteur Mathieu Darnaud *(M. Mathieu Darnaud sourit ; rires sur les travées du groupe Les Républicains)*, nous avons passé deux ou trois ans à nous arracher les cheveux sur l'eau et l'assainissement *(Mme Nadia*

Sollogoub applaudit), l'articulation entre les communes et les intercommunalités. *(M. Olivier Paccaud s'exclame.)*

Cela fait vingt ans que, de la réforme de la taxe professionnelle…

M. François Bonhomme. – La taxe d'habitation !

M. Sébastien Lecornu, *Premier ministre*. – … à celle de la taxe d'habitation au début du quinquennat Macron, il n'a jamais été question du panier de ressources. Inévitablement, toutes ces années plus tard, c'est inextricable.

Soit on se retrousse les manches et on fait des propositions pour nourrir les programmes des candidats à la présidentielle – je n'en suis pas –, soit on trouve un compromis pour l'an prochain qui préservera les communes les plus fragiles.

M. Guillaume Gontard. – « Paroles, paroles »…

M. Sébastien Lecornu, *Premier ministre*. – Accessoirement, cela nous permettra de trouver une réponse au problème des lycées et des universités, sauf à dire que l'on se moque des crises que l'on traverse ? *(Protestations sur les travées du groupe SER et du GEST)*

Nous ferons des propositions et verrons si les groupes politiques à l'Assemblée nationale seront présents pour endosser le compromis – sauf à dire qu'on se moque de toutes les crises connues cette année.

Ce Gouvernement ne soutient aucun candidat à l'élection présidentielle. Cela rend notre parole très libre. *(Applaudissements sur les travées du RDPI, du groupe INDEP et sur plusieurs travées du groupe UCI)*

M. Patrick Kanner. – Votre mémoire est sélective. Quand, en 2012, vos amis nous transmettent les clés du camion, il y avait 5,2 % de déficit. Quand nous vous les laissons, le déficit est à 3 %... *(applaudissements sur les travées du groupe SER et sur quelques travées du GEST)*

M. Xavier Iacovelli. – C'est faux !

M. Patrick Kanner. – … et le budget de la sécurité sociale est à l'équilibre.

M. le président. – Veuillez conclure.

M. Patrick Kanner. – La France que vous laisserez en 2027 ira-t-elle mieux que celle de 2017 ? Définitivement, non ! *(Applaudissements nourris sur les travées du groupe SER)*

Échec de la COP 31 (I)

M. Ronan Dantec. – *(Applaudissements sur les travées du GEST)* Onze ans après l'accord de Paris, la COP d'Antalya est un échec retentissant. Les Européens sont restés fermes en refusant une déclaration finale qui ne mentionne plus la sortie des énergies fossiles. Monique Barbut a pointé un recul inacceptable, pointant la responsabilité des pays producteurs de pétrole. Les représentants de Total dans la délégation française ont-ils été invités à rentrer en train ?

La climatologue Valérie Masson-Delmotte, membre du Giec, a dénoncé un texte nocif et appelé à une coalition des volontaires pour le climat.

La France, comme au temps de la COP 21, va-t-elle s'investir pour relancer des négociations vitales, particulièrement pour l'agriculture ?

Cette relance d'une dynamique internationale passe par le renforcement de nos liens avec les pays vulnérables, notamment africains. Or nous avons un problème : en trois ans, la France a réduit son aide publique au développement (APD) plus fortement que l'Amérique de Trump. Elle l'a divisée par deux. C'est contradictoire.

Sur quel montant la France est-elle capable de s'engager, entre autres pour le Fonds vert mondial ? Allez-vous vous opposer à toute baisse de l'APD ? *(Applaudissements sur les travées du GEST ; M. Gabriel Amard applaudit également.)*

M. Mathieu Lefèvre, *ministre délégué chargé de la transition écologique*. – Je vous prie d'excuser l'absence de la ministre Barbut, retenue à un débat… *(Marques d'ironie sur plusieurs travées du centre)*

M. Loïc Hervé. – Elle ne sait pas où est le Sénat ?

M. Mathieu Lefèvre, *ministre délégué*. – Nous exprimons notre profonde déception face à l'échec de cette COP. Elle n'a pas permis de faire progresser l'accord de Paris. Pourtant, la France a fait nombre de propositions. Les Européens n'ont pas endossé cet accord qui revenait sur les accords de Paris, qui aurait jeté un doute sur les capacités de la science à mener à bien les politiques de lutte contre le réchauffement climatique. La France recherche un compromis pour la prochaine COP qui se tiendra à Addis-Abeba.

Monsieur le sénateur, n'affaiblissez pas la voix de la France à l'international *(murmures réprobateurs sur les travées du GEST ; M. Yannick Jadot lève les bras au ciel)* au travers de tels débats. Dotons-nous d'un budget pour financer la transition écologique et développons des instruments de finance climatique à l'international, un des rares points positifs de l'absence d'accord.

M. Ronan Dantec. – Je suis totalement estomaqué. Ne pas comprendre que réduire l'APD, ce sont des millions de morts et la fragilisation de la négociation climat ! Fragiliser la négociation climatique, c'est la canicule de cet été, l'affaiblissement de l'agriculture française. Ne pas faire ce lien, c'est ne rien comprendre aux négociations internationales, que justement je suis depuis vingt ans. *(Applaudissements sur les travées du GEST et du groupe SER ; M. Gabriel Amard applaudit également.)*

Agression du maire de Mirebeau et violences contre des élus

M. Bruno Belin. – *(« Bravo ! » et applaudissements nourris sur les travées du groupe Les Républicains ; M. Olivier Cigolotti applaudit également.)* Cette question, à laquelle j'associe ma collègue de la Vienne, Marie-Jeanne Bellamy, sera sans réplique, car nous la voulons sans polémique.

Tous, nous soutenons l'ensemble des élus de France. Hélas, pas une semaine ne passe sans qu'un maire soit agressé. Samedi dernier, celui de Mirebeau, dans notre département, a été agressé, ainsi que son fils qui l'accompagnait. Il était en chemin pour apaiser un conflit de voisinage, une situation que nous avons tous connue.

Dans la Vienne, les maires de Verrières, Saint-Secondin et Beuxes avaient déjà été agressés ; chacun de nous pourrait citer des exemples dans son département. Nous avons à l'esprit aussi les attaques contre les domiciles de Vincent Jeanbrun et de l'ancien maire de Saint-Brevin-les-Pins.

De nombreux débats se sont tenus dans cette assemblée pour protéger les maires, autour notamment de Mathieu Darnaud, Françoise Gatel, Philippe Bas et François-Noël Buffet. Un travail important a été accompli sur le statut de l'élu.

Notre arsenal législatif est-il suffisamment dissuasif ? À Mirebeau, grâce à la célérité de la gendarmerie, il y a eu comparution immédiate. Les agresseurs ont été condamnés à cinq mois de prison avec sursis.

Je ne commenterai pas une décision de justice et ne vous demande pas de le faire. Mais quelles nouvelles mesures pour que cette agression soit la dernière ? *(Vifs applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains ; applaudissements sur les travées du groupe INDEP et sur plusieurs travées de tous les autres groupes)*

M. Laurent Nunez, *ministre de l'intérieur*. – Je partage votre émotion. Le Gouvernement adresse tout son soutien au maire de Mirebeau, violemment agressé, ainsi que son fils, alors que des jeunes commettaient des dégradations dans la commune.

Merci d'avoir salué le travail de la gendarmerie, qui a très rapidement interpellé quatre personnes ; en comparution immédiate, celles-ci ont été condamnées à des peines de prison avec sursis.

On dénombre plus de 3 100 atteintes aux élus cette année, contre un peu moins de 2 800 l'année dernière. Certes, il y a le contexte des élections municipales, mais cette tendance est très inquiétante.

Vous avez évoqué plusieurs mesures prises ces dernières années. De fait, le centre d'analyse et de lutte contre les violences faites aux élus a été créé, la loi de mars 2024 a durci les sanctions contre les agresseurs et un dispositif de protection a été mis en place, avec une vingtaine de boutons d'alerte par département et des alarmes élus – le maire de Mirebeau faisait partie des 8 000 élus inscrits.

S'il faut durcir les sanctions, il faudra évidemment le faire. Il y a aussi des messages républicains à faire passer, notamment aux jeunes : les maires, comme les forces de sécurité intérieure, sont dépositaires d'une autorité qui doit être respectée en tout temps et en tout lieu. *(MM. Martin Lévrier et Jean-Baptiste Lemoyne applaudissent.)*

Échec de la COP 31 (II)

M. Pascal Martin. – *(Applaudissements sur de nombreuses travées du groupe UCI)* La COP 31 d'Antalya se solde par un échec cuisant ; aucun accord-cadre n'a été signé.

Certes, une COP ne se résume pas à une déclaration finale, et il ne faut pas négliger les négociations qui ont eu lieu. De plus, le multilatéralisme climatique en a connu d'autres : l'échec de la COP 15 de Copenhague a été dépassé par la signature de l'accord de Paris.

Reste que, dans le contexte actuel de *backlash* écologique, le signal envoyé est très inquiétant. La trajectoire de réchauffement à 2100 est largement supérieure aux 2 degrés préconisés par le Giec !

Il faut sortir de l'ornière. La France poussera-t-elle pour l'organisation d'une convention réparatrice, une COP 31 *bis* à l'image de la COP 6 *bis* de Bonn ? L'Europe ne devrait-elle pas accepter des concessions symboliques, comme l'absence de mention des énergies fossiles, dès lors que l'accord est porteur d'avancées ? Sommes-nous prêts à en finir avec la sacro-sainte logique du consensus, qui permet aux États pétroliers de faire obstruction ? Et à former des coalitions de volontaires avec les pays prêts à décarboner plus vite et plus fort ? *(Applaudissements sur de nombreuses travées du groupe UCI)*

M. Mathieu Lefèvre, *ministre délégué chargé de la transition écologique*. – J'apprécie la tonalité constructive de votre question.

La France croit au multilatéralisme, qui a permis les progrès de l'accord de Paris. Il nous revient de créer un contexte de négociation plus favorable pour la COP 32 d'Addis-Abeba, en nous appuyant sur la science et, singulièrement, les travaux du Giec.

Le multilatéralisme suppose compromis et concessions ; la ministre Barbut a d'ailleurs formulé de nombreuses propositions. En revanche, il n'est pas possible de revenir sur des points d'accord acquis, comme la sortie des énergies fossiles décidée à la COP de Dubaï.

Des coalitions de volontaires ? Cette hypothèse mérite d'être saluée, même s'il faut garder à l'esprit que, en matière climatique, c'est aussi le nombre qui fait l'efficacité. De fait, les émissions de gaz à effet de

serre des pays émergents représentent 80 % du total, et celles de l'Europe seulement 6 %.

Nous devons marcher sur deux jambes : atténuation et adaptation. Le Premier ministre et Mme Barbut présenteront dans quelques jours des mesures d'adaptation très concrètes.

M. Pascal Martin. – Les espoirs de relance de la diplomatie climatique se tournent désormais vers l'Éthiopie. Espérons qu'un pays d'Afrique, continent en première ligne du réchauffement climatique, sera moins otage des intérêts pétroliers.

Je me réjouis que vous soyez favorable à l'idée de coalitions des volontaires climatiques : c'est ce qui nous permettra d'avancer. *(Applaudissements sur de nombreuses travées du groupe UCI)*

Efforts demandés aux collectivités territoriales dans le budget 2027 (IV)

M. Jean-François Husson. – *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains)* Madame la ministre, comment expliquez-vous l'unanimité sur nos bancs contre la décision injuste et brutale de remettre en cause la parole de l'État en baissant de plus de 30 % le taux du FCTVA ? *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains)*

L'État revient sur sa parole, et la facture pour les collectivités de nos territoires se monte à 2 milliards d'euros. Comment le Gouvernement justifie-t-il cette idée lumineuse et compte-t-il persévérer dans la provocation ? *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains ; MM. Georges Naturel, Guislain Cambier et Marc Laménie applaudissent également.)*

Mme Françoise Gatel, *ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation*. – Chacun connaît votre science des chiffres et votre rigueur. Votre question est précise, mais élargissons la réflexion. Je rappelle, à la suite du Premier ministre, que nous avons la responsabilité commune d'aboutir à un budget maîtrisant le déficit à 5 %.

Il y a trois contributeurs au redressement : État, sphère sociale, collectivités. Si quelqu'un ici a une idée de génie qui convient à tout le monde, de grâce, qu'il nous la fournisse rapidement ! *(Exclamations sur les travées du groupe Les Républicains et sur de nombreuses travées du groupe SER ; M. Hussein Bourgi ironise.)*

M. Mickaël Vallet. – Ce ne sont pas les questions d'actualité aux parlementaires !

Mme Françoise Gatel, *ministre*. – En ce qui concerne les collectivités, nous avons voulu un effort équitable et soutenable, en limitant les leviers : contribution progressive à l'effort budgétaire et, en effet, FCTVA.

S'agissant du second, nous conservons les dépenses éligibles mais baissons le taux de 5 points sur une partie d'entre elles. Le taux normal demeure sur des dépenses importantes : réseaux d'eau et d'assainissement, réfection des établissements scolaires.

Par ailleurs, nous proposons d'augmenter la DGF pour renforcer la péréquation. Nous maintenons la DSIL et le fonds vert et préservons la DETR à 1 milliard d'euros.

Ce budget est un budget de rigueur, difficile, mais un budget responsable. À quelques mois de l'élection présidentielle, nous devons un budget à la France. *(Mme Nadège Havet applaudit.)*

M. Jean-François Husson. – Le Premier ministre a répété que l'objectif de déficit était de 5 %. C'était la même promesse pour cette année, et nous arrivons péniblement à 5,4 %...

M. Sébastien Lecornu, *Premier ministre*. – On ne pouvait pas prévoir la guerre en Iran !

M. Jean-François Husson. – … après que le ministre des finances a fustigé avec mépris les propositions du Sénat ! *(On renchérit et applaudit avec énergie sur les travées du groupe Les Républicains ; M. Sébastien Lecornu proteste.)* Monsieur le Premier ministre, ce n'est pas à moi, qui ai commencé à travailler au côté du général Bigeard, que vous donnerez des leçons de service de la France !

Acceptez le débat. L'État reprend sa parole, ignorant l'avis de toutes les associations d'élus. Un travail est mené au Sénat sous l'autorité de Christine Lavarde, rapporteur général : écoutez-nous, dans l'intérêt de la France ! *(« Bravo ! » et vifs applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains ; applaudissements sur certaines travées du groupe UCI)*

Efforts demandés aux collectivités territoriales dans le budget 2027 (V)

Mme Julie Frêche. – *(Applaudissements sur les travées du groupe SER)* Cette semaine, des milliers de maires et élus locaux portent à Paris la voix de la République du quotidien.

Dans l'Hérault comme partout en France, maires et présidents d'intercommunalité rénovent les écoles, sécurisent l'eau, ouvrent des crèches et font vivre médiathèques et salles communales, remparts contre le repli et la solitude.

Le RN n'y va pas par quatre chemins : il veut supprimer les intercommunalités par idéologie ; vous, vous les étouffez par austérité, tout en épargnant les plus hauts patrimoines.

La purge infligée aux collectivités est sans précédent : 2,5 milliards d'euros sur le fonctionnement, écrêtement de la TVA, 2,1 milliards en moins sur le FCTVA. Pourtant, 6 600 communes ont déjà basculé en épargne nette négative.

C'est un contresens économique : notre pays a besoin de l'investissement local pour soutenir l'activité, les PME et l'emploi.

Les élus locaux sont le premier bouclier social et écologique du pays. Allez-vous cesser faire les poches de nos collectivités ? *(Applaudissements sur les travées du groupe SER)*

Mme Françoise Gatel, *ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation*. – Cet hémicycle est des plus sérieux. *(Protestations sur les travées du groupe SER)* Votre propos est sérieux, mais trouvez-nous les moyens d'arriver à 5 % de déficit… *(On ironise sur de nombreuses travées à gauche et sur quelques travées à droite.)*

M. Hussein Bourgi. – Pour cela, laissez-nous la place !

Mme Françoise Gatel, *ministre*. – Il m'arrive, comme à vous tous, d'aller à des inaugurations d'école ou de médiathèque. J'entends de nombreux maires remercier l'État pour son accompagnement.

Celui-ci passe par des dotations, mais aussi de nombreux programmes, comme Action cœur de ville et Petites Villes de demain.

Nous aurons un vrai problème si nous n'arrivons pas à dialoguer ensemble pour trouver des solutions. Le Premier ministre vous y a invités. Le « il n'y a qu'à, faut qu'on » n'a jamais produit de résultats. Proposez, discutons, construisons !

M. Mickaël Vallet. – Vous devriez vous mettre au violon !

Mme Julie Frêche. – La situation est grave, certes, mais est-ce la faute des élus locaux ? Ils n'ont aucune leçon de vertu budgétaire à recevoir d'un pouvoir qui découvre la règle d'or à cinq mois de la fin de son mandat après avoir autant creusé les déficits et alourdi la dette ! *(Vifs applaudissements à gauche ; applaudissements sur de nombreuses travées du groupe Les Républicains)* Regardez la vérité en face, écoutez les maires et, surtout, entendez-les ! *(Applaudissements nourris sur les travées des groupes SER et CRCE-K)*

Bouclier de sécurité régional

Mme Sophie Primas. – *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains)* Après les attentats du Bataclan, la présidente de la région Île-de-France, Valérie Pécresse, a mis en place un bouclier de sécurité qui a déjà servi à 800 communes.

Mais voici que les groupes communiste et écologiste du conseil régional, bien inspirés, ont saisi le tribunal administratif de Montreuil et obtenu l'annulation du dispositif. Résultat : 5 millions d'euros sont bloqués malgré les besoins de 120 communes franciliennes, dont Trappes, dans mon département. *(Mme Jacqueline Eustache-Brinio renchérit.)* Sans commentaires…

Il faut permettre à la région Île-de-France de poursuivre cette politique volontariste de soutien aux communes en matière de sécurité !

En février, le Sénat a voté le projet de loi Retailleau et Buffet sur les polices municipales, dont l'article 9 contient une partie de la solution. Une partie seulement, car le texte limite le soutien aux régions disposant d'un contrat de plan État-Région. Quand ce projet de loi sera-t-il examiné à l'Assemblée nationale ? Allez-vous assouplir le dispositif ? *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains)*

M. Laurent Nunez, *ministre de l'intérieur*. – Le bouclier de sécurité a été mis en place par la présidente Pécresse tout de suite après les attentats de 2015. Cette acception large des compétences de la région était vue favorablement par l'État.

Il se trouve que le tribunal administratif de Montreuil, sur une requête des groupes que vous avez cités, en a décidé autrement. Il a annulé certaines délibérations, ce qui a conduit le préfet de région, de manière tout à fait légitime, à demander à la présidente de suspendre l'exécution de ces délibérations. Appel a été interjeté.

Le bouclier de sécurité est indispensable. Je parle sous le contrôle de M. Muselier, qui disposait d'un dispositif propre en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Vous avez raison, l'article 9 du projet de loi sur les polices municipales comporte un dispositif qui sécurisera l'action des régions. Je souhaite l'élargir pour couvrir le maximum de situations. Le texte sera bien inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale.

Plusieurs voix à droite. – Quand ?

Mme Christine Lavarde. – Merci, monsieur le ministre.

Mme Sophie Primas. – Si cette interprétation restrictive du tribunal administratif de Montreuil venait à être confirmée en appel, nous serions très inquiets quant à la solidité de tous les cofinancements des politiques contractuelles des régions et des départements. J'en appelle à Mme Gatel pour sécuriser l'ensemble des financements. *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains)*

Mme Frédérique Puissat. – Très bien !

Efforts demandés aux collectivités territoriales dans le budget 2027 (VI)

M. Bernard Pillefer. – *(Applaudissements sur les travées du groupe UCI)* Les élus présents au Congrès des maires ont une attente claire : regagner leur liberté d'agir. Oui, notre pays doit redresser ses finances, mais n'écrasons pas les collectivités !

Le Gouvernement prévoit de réduire et recentrer le FCTVA. Or les collectivités territoriales l'ont déjà intégré dans leur plan de financement. Changer les règles en pleine partie, ce n'est pas jouer à la loyale. Il est impératif, notamment, de préserver les 2 800 maisons France Services.

Depuis 2019, le programme Actee (action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique) a accompagné plus de 8 000 collectivités dans la rénovation énergétique de leurs bâtiments. Un arrêté le prolonge jusqu'au 31 décembre 2027, mais, sans visibilité au-delà, l'écosystème territorial sera ébranlé. Pourquoi arrêter un dispositif qui fonctionne bien ?

M. Jacques Grosperrin. – C'est la France !

M. Bernard Pillefer. – Je pourrais aussi citer les programmes Petites Villes de demain et Villages d'avenir, ou encore le financement des CAUE. Comment comptez-vous préserver les outils d'ingénierie publique utiles aux collectivités territoriales ? Quelles garanties pour que nos communes puissent financer durablement les maisons France Services ? *(Applaudissements sur les travées du groupe UCI)*

Mme Françoise Gatel, *ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation*. – Nous parlons du budget, mais aussi de programmes, comme Petites Villes de demain et Action cœur de ville. Le Gouvernement a annoncé que l'accompagnement se poursuivrait pendant la durée du mandat. Demain, au Congrès des maires, les nouveaux lauréats seront annoncés.

Je salue tout d'abord l'action de la ministre de la santé, car 3 000 structures France Santé sont ouvertes aujourd'hui ; il y en aura 5 000 à la fin 2027, avec un apport de l'État de 50 000 euros par structure.

Le Gouvernement tiendra sa parole sur les maisons France Services ; 2 865 sont ouvertes sur les 3 000 promises pour 2027. Les nouvelles maisons seront annoncées demain, avec toujours 50 000 euros d'accompagnement.

Pas moins de 4 971 communes sont aidées. Ce matin, avec Roland Lescure et Monique Barbut *(M. Loïc Hervé s'exclame)*, nous avons accueilli 109 territoires d'électrification.

Ainsi, l'État accompagne 14 millions d'habitants.

M. Bernard Pillefer. – Maintenir un dispositif d'ingénierie performant est primordial pour nos collectivités.

Zéro artificialisation nette

M. Jean-Baptiste Blanc. – *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains ; M. Guislain Cambier applaudit également.)* Depuis 2021, le ZAN est une machine à fabriquer de la colère. *(Mêmes mouvements)* Sans prise en compte de la spécificité des territoires, sans financement : c'est une planification technocratique qui tape à coups de marteau sur la tête des communes.

Au Sénat, nous avons choisi le dialogue. Nous avons voté le ZAN en 2022 et adopté la loi Trace en 2025 pour en assouplir les règles et redonner aux élus la capacité d'agir. Vous demandiez une conciliation avec le ministère et l'Assemblée nationale ; nous l'avons faite, en vain. Cinq fois, ici même, les élus ont espéré, attendu et vous nous avez dit : ça arrive ! Avec vous, c'est le jour le plus long en permanence… *(Sourires sur les travées du groupe Les Républicains)*

Nous ne sommes pas dupes, vous ne voulez rien changer. Pendant ce temps, les maires attendent de pouvoir construire des équipements. Madame la ministre, vous l'entendez, cette fois, la colère, ou toujours pas ? *(Mme Françoise Gatel s'offusque.)*

Mme Françoise Gatel, *ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation*. – Ne me demandez pas si j'entends la colère ! Sérieusement… *(Exclamations sur les travées du groupe Les Républicains)* Calmez-vous ! *(Les exclamations redoublent sur les travées du groupe Les Républicains.)*

Je sais que cette semaine est particulière. *(M. Sébastien Lecornu s'en amuse.)* Monsieur Blanc, vous ne pouvez pas me la faire sur le ZAN. *(Protestations sur les travées du groupe Les Républicains)* Je ne veux pas être plus désagréable que j'en ai l'air… *(M. Sébastien Lecornu rit.)*

Le ZAN a été voté par le Parlement. Toutefois, il est l'exemple même d'une disposition intégrée dans une loi sans étude d'impact. *(Exclamations sur les travées des groupes Les Républicains et UCI)* Maintenant, comment fait-on ? *(Mêmes mouvements)* Je vous remercie de vos encouragements à répondre.

Il faut un accord entre l'Assemblée nationale et le Sénat. *(Mêmes mouvements)* Vous y avez travaillé, moi aussi. Je vous en prie, aidez-nous ! *(On ironise à gauche.)* Parlez aux députés ! *(Vives exclamations sur les travées du groupe Les Républicains)*

Je ne crois pas qu'on réussira à refaire une loi à l'envers. Il faut sortir de cette affaire de manière simple et efficace : prendre en compte les spécificités des territoires et arriver à un contrat de sobriété foncière, en concertation avec les préfets.

M. Jean-Baptiste Blanc. – Je vous la fais, la CMP. On garde la loi et on ajoute : « sauf contrat ». *(Vifs applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains ; M. Ludovic Haye applaudit également.)*

Recouvrement de la taxe d'aménagement

Mme Isabelle Briquet. – *(Applaudissements sur les travées du groupe SER)* Les dysfonctionnements

de l'administration fiscale dans la perception de la taxe d'aménagement ont entrainé des pertes de recettes massives pour les collectivités. La part départementale est passée de 591 à 220 millions d'euros, soit une baisse de 63 %. Les politiques d'aménagement, l'ingénierie des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) et la préservation des espaces naturels en paient le prix. Avec Stéphane Sautarel, nous avons sonné l'alarme l'an dernier.

Le Sénat avait adopté un dispositif d'avances, mais faute de dialogue et de transparence, de nombreux départements ont engagé des procédures pour obtenir réparation. Nous en sommes là !

Le 18 novembre, le Premier ministre a enfin repris nos propositions. Pourquoi si tard ? L'avance de 200 millions pose plus de questions qu'elle n'apporte de réponses. Elle est en deçà des 300 millions d'euros de pertes. Rien n'a encore été présenté au Parlement. Quelles seront les conditions de l'avance ? Comment l'État compensera-t-il les aides définitivement perdues ?

Il est temps de restaurer la confiance : réparez les conséquences de vos propres défaillances. *(Applaudissements sur les travées du groupe SER et sur quelques travées du groupe Les Républicains)*

M. Jean-Baptiste Lemoyne. – C'est la Sainte-Françoise !

Mme Françoise Gatel, *ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation*. – C'est la semaine des maires et c'est ma fête… *(Rires)*

J'associe David Amiel à ma réponse. La réforme de la taxe d'aménagement a été présentée au Comité des finances locales et intégrée dans une loi de finances. Ce n'est toutefois pas une réussite.

La taxe d'aménagement est faite pour donner aux communes les recettes des frais d'aménagement. Sauf que la réalité n'a pas été celle-là. *(On le confirme sur plusieurs travées du groupe SER.)* Les travaux sont passés, les habitants sont arrivés, mais pas la taxe. *(Mêmes mouvements)*

Avec M. Amiel, nous travaillons. J'ai invité les associations d'élus et les parlementaires. Il faut corriger les erreurs.

M. Mickaël Vallet. – Allez au troisième point directement.

Mme Françoise Gatel, *ministre*. – Nous allons verser l'argent que nous devons aux collectivités. Dans le PLF 2027, nous inscrirons une avance de remboursement. Nous enclenchons à partir de 2027, grâce à divers amendements, un règlement de la situation.

M. Jean-François Husson. – L'amendement Lavarde !

Mme Françoise Gatel, *ministre*. – Faites attention aux amendements que vous proposerez. Ce sont les plus petites communes qui construisent des lotissements qui ont besoin de cette taxe. La clé se trouve dans le budget, cela dépend de vous. *(Mme Solanges Nadille applaudit.)*

Mme Isabelle Briquet. – Nous partageons le constat. Il nous faut un dispositif simple. Ce sont des recettes dont les collectivités territoriales ne peuvent se passer. *(Applaudissements sur les travées du groupe SER)*

La séance est suspendue à 16 h 25.

PRÉSIDENCE DE M. ROGER KAROUTCHI,
VICE-PRÉSIDENT

La séance reprend à 16 h 30.

Mises au point au sujet d'un vote

Mme Frédérique Puissat. – Lors du scrutin public n°146, Mme Marie-Do Aeschlimann souhaitait voter contre.

M. Bernard Delcros. – Lors du scrutin public n°146, M. Paul Toussaint Parigi, M. Pierre-Antoine Levi et M. Michel Laugier souhaitaient voter contre.

Acte en est donné.

Loi de finances pour 2027 *(Suite)*

PREMIÈRE PARTIE *(SUITE)*
Discussion des articles *(Suite)*

Article 6 (Précédemment réservé)

M. le président. – Amendement n°I-405 rectifié *bis* de Mme Bazin-Malgras et *alii*.

M. Jean-Jacques Panunzi. – Défendu.

M. le président. – Amendement n°I-10 de Mme Lavarde, au nom de la commission des finances.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Cet amendement exclut les plans d'épargne retraite (PER) d'entreprise de la réforme prévue à l'article 6.

M. le président. – Amendement identique n°I-890 rectifié *bis* de M. Canévet et *alii*.

M. Bernard Delcros. – Défendu.

M. le président. – Amendement n°I-2774 du Gouvernement.

M. Roland Lescure, *ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique*. – Amendement de précision sur l'entrée en vigueur des mesures prévues à l'article 6.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Demande de retrait de l'amendement n°I-405 rectifié *bis*, proche de celui de la commission.

Avis favorable à l'amendement n°I-890 rectifié *bis*, identique à celui de la commission.

Sagesse sur l'amendement n°I-2774 du Gouvernement, qui apporte des compléments utiles à la compréhension de la réforme.

M. Roland Lescure, *ministre*. – Mêmes avis – sauf sur l'amendement du Gouvernement, bien entendu.

J'en profite pour dire à nos concitoyens qui écoutent que, pour bénéficier de la fiscalité de l'assurance vie applicable au décès d'ici au 1er juillet 2027, le souscripteur agit en lien avec son assureur étranger. Il doit faire le bilan du contrat, demander à son assureur la liste complète des actifs et vérifier trois choses : aucune prime versée en titres depuis le 1er octobre 2026 ; aucun support sans équivalent dans la liste française ; aucun titre émis par lui, ses proches ou la société qu'il contrôle.

S'il choisit de bénéficier de l'avantage fiscal, il demande soit la vente des titres concernés au sein du contrat, soit un arbitrage hors de ces supports, soit la restitution en nature des titres par rachat partiel. En cas de rachat, l'abattement annuel et le taux réduit d'impôt sur le revenu ne s'appliqueront aux produits des primes versées à compter du 1er octobre 2026 que si ces trois critères sont respectés.

L'amendement n°I-405 rectifié bis n'est pas adopté.

Les amendements identiques
nos I-10 et I-890 rectifié bis, modifiés
par la suppression du gage, sont adoptés.

L'amendement n°I-2774 est adopté.

M. le président. – Amendement n°I-11 de Mme Lavarde, au nom de la commission des finances.

L'amendement de correction légistique n°I-11,
accepté par le Gouvernement, est adopté.

L'article 6, modifié, est adopté.

Après l'article 6 (Précédemment réservé)

M. le président. – Amendement n°I-2500 de M. Barros et du groupe CRCE-K.

M. Pierre Barros. – Depuis le début de ce débat, nous passons en revue des dispositifs fiscaux devenus trop favorables. C'est le cas des PER, qui méritent un peu de nettoyage. L'État accepte le principe d'un report d'imposition. Mais si le détenteur décède avant d'avoir liquidé son plan, l'impôt ne vient pas et le PER cesse d'être un produit de retraite pour devenir un instrument de transmission. Appliquons aux PER la règle que nous avons définie à l'article 5 sur les apports-cessions.

M. le président. – Amendement n°I-537 rectifié de M. Delcros et du groupe UCI.

M. Bernard Delcros. – Le PER permet un report d'imposition, neutralisé à la liquidation du plan. Mais ce report devient une exonération définitive si le titulaire décède avant la liquidation de son plan. Cela permet aux contribuables les plus aisés d'échapper à l'impôt.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Il est vrai que l'on observe une forme d'évaporation de l'impôt sur le revenu : non recouvré sur les sommes versées à l'entrée, jamais recouvré à la sortie en cas de décès du titulaire. Mais vos amendements présentent certaines limites. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Roland Lescure, *ministre*. – Avis défavorable. La fiscalité des PER repose sur un report d'imposition. En cas de décès, les sommes épargnées, transmises aux ayants droit, sont soumises aux droits de mutation. Vous prévoiriez une double imposition.

L'amendement n°I-2500 n'est pas adopté.

À l'issue d'une épreuve à main levée
déclarée douteuse, l'amendement n°I-537 rectifié,
mis aux voix par assis et levé,
n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°I-2424 rectifié de MM. Savoldelli et Barros et du groupe CRCE-K.

M. Pascal Savoldelli. – Un patrimoine peut être transmis par le biais de la succession – avec un abattement de 100 000 euros et un barème progressif – ou par le biais de l'assurance vie – hors succession, avec un abattement propre. La première voie est celle de la plupart des familles, la deuxième celle des patrimoines les mieux conseillés – ce qui explique la si faible imposition des très grandes successions.

Votre avis sera sans doute défavorable. Je comprends qu'on hésite à toucher à l'assurance vie tant elle est associée à l'épargne populaire, mais l'abattement protège cette dernière.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Vous mettez radicalement en cause tout le régime fiscal de l'assurance vie. Et je pense que votre amendement sera déclaré inconstitutionnel. Enfin, il présente des problèmes de coordination juridique. Avis défavorable.

M. Roland Lescure, *ministre*. – Même avis.

M. Pascal Savoldelli. – Dans *Le Père Goriot*, Vautrin explique à Rastignac qu'un bon mariage avec une héritière vaut mieux que toute une vie de labeur !

Mme Sophie Primas. – Ça dépend de l'héritière !

L'amendement n°I-2424 rectifié n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°I-1048 de M. Grégory Blanc et *alii*.

M. Grégory Blanc. – En matière de successions, nous avons un problème de droit – plus personne n'y

comprend rien –, mais aussi de rendement : plus on gagne, plus on paie, mais après un plateau, on paie moins, car ceux qui ont les moyens de faire appel à un fiscaliste échappent à l'impôt. Il nous faut une règle lisible et compréhensible par tous. Tel est l'objet de l'amendement, qui remet l'assurance vie dans le droit commun des successions.

M. le président. – Amendement n°I-1179 de Mme Blatrix Contat et du groupe SER.

Mme Florence Blatrix Contat. – Nous renforçons la fiscalité des transmissions réalisées *via* l'assurance vie. Grâce à l'abattement de 152 500 euros et à deux taux de 20 % et de 31 %, il est fiscalement plus avantageux de transmettre plusieurs millions par assurance vie que par succession classique. Nous ramenons donc l'abattement à 100 000 euros, augmentons les taux à 25 % et 35 % et en créons un supplémentaire, à 45 %.

M. le président. – Amendement n°I-538 rectifié de M. Delcros et *alii*.

M. Bernard Delcros. – Nous rapprochons la transmission par l'assurance vie des autres régimes de transmission, en ramenant l'abattement à 100 000 euros. Ce serait une économie pour l'État de 400 millions d'euros dès 2028.

M. le président. – Amendement n°I-539 rectifié de M. Delcros et *alii*.

M. Bernard Delcros. – Au décès de l'assuré, les primes versées avant ses 70 ans bénéficient d'un barème beaucoup plus favorable que les transmissions en ligne directe. Nous réduisons l'écart.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis défavorable. Le Sénat a déjà rejeté de telles propositions.

L'assurance vie est un contrat souscrit pour protéger les siens en cas de décès du souscripteur : cela justifie un cadre dérogatoire.

Vous revenez sur la fiscalité applicable à des contrats déjà souscrits, ce qui pose un problème de stabilité fiscale.

M. Grégory Blanc nous invite à favoriser le fléchage de l'épargne des Français vers des produits qui soutiennent l'économie nationale. Mais c'est le cas des investissements des sociétés d'assurance vie !

Aligner le régime fiscal de transmission de l'assurance vie sur le droit commun constituerait une double peine pour les transmissions modestes et intermédiaires, avec un taux de 20 % dès le premier euro taxable, alors que les droits de succession en ligne directe ne se déclenchent qu'à partir de 5 %.

Enfin, manquent les coordinations avec le code des assurances.

M. Roland Lescure, *ministre*. – Même avis.

Ce débat aura lieu à l'occasion des échéances électorales à venir. Le Gouvernement ne souhaite pas alourdir la fiscalité des transmissions, qui est déjà l'une des plus élevées de l'OCDE.

L'assurance vie, qui ne fait pas partie du patrimoine du défunt, n'entre pas dans la succession. C'est ce qui justifie son régime fiscal particulier, que nous ne souhaitons pas modifier.

M. Jean-Raymond Hugonet. – Nous sommes tombés bien bas pour nous en prendre aux successions, ce marronnier. Tâchons de faire sortir l'épargne des banques, plutôt que de taxer de façon scandaleuse les successions !

M. Grégory Blanc. – Les classes moyennes sont largement taxées par ce PLF ; demandons des efforts aussi aux plus riches. Nous remettons un peu de justesse, voire de justice, dans l'assurance vie, qui a été dévoyée.

Oui, il faut soutenir la dette souveraine. Mais que l'assurance vie serve, pour plus de la moitié des fonds en euros, à acheter de la dette extra-européenne pose problème.

M. Michel Canévet. – Je voterai ces amendements qui visent l'équité fiscale – en luttant contre l'optimisation fiscale – et le soutien à l'économie réelle.

M. Ronan Dantec. – Nous rendons notre amendement n°I-1048 identique à l'amendement n°I-538 rectifié.

« Scandaleux », dit M. Hugonet ? Il y aura entre 8 000 et 9 000 milliards d'euros de transmissions dans les classes moyennes installées d'ici à 2040. C'est trois fois notre dette ! Il faut capter une part de cette richesse pour rembourser la dette. Car cet argent, en bloquant l'ascenseur social, bloque la société. *(Mme Sophie Primas s'exclame.)*

M. Bruno Sido. – Voleur !

L'amendement n°I-1179 n'est pas adopté.

À la demande du groupe Les Républicains, les amendements identiques n^os^I-538 rectifié et I-1048 rectifié sont mis aux voix par scrutin public.

M. le président. – Voici le résultat du scrutin n°170 :

Nombre de votants	344
Nombre de suffrages exprimés	344
Pour l'adoption	178
Contre	166

Les amendements identiques n^os^I-538 rectifié et I-1048 rectifié sont adoptés et deviennent un article additionnel.

M. Arnaud Bazin. – Bravo aux centristes pour cet impôt sur la mort…

L'amendement n°I-539 rectifié est retiré.

M. le président. – Amendement n°I-2506 de MM. Savoldelli et Barros et du groupe CRCE-K.

M. Pascal Savoldelli. – En mai 2023, Bruno Le Maire annonçait que le plan d'épargne avenir climat allait collecter 1 milliard d'euros par an.

Trois ans plus tard, on n'en trouve aucun bilan. Personne n'en connaît ni le nombre de comptes ni l'encours. Nous sommes attachés à la cohérence de notre système d'épargne réglementée. Ne multiplions pas les niches !

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – En tant que rapporteur, j'avais émis des réserves sur la création de ce plan. Mais il a commencé à prendre un timide envol, puisque l'on est passé de 5 000 à 20 000 plans souscrits.

Pourquoi marche-t-il aussi mal ? Sans doute est-il trop compliqué. Cet outil était destiné aux jeunes, pour financer les PME de la transition écologique qui ne peuvent se financer sur les marchés.

Laissons-nous encore un peu de temps… Avis défavorable.

M. Roland Lescure, *ministre*. – Il est vrai que le produit démarre doucement. Soit les jeunes ne s'intéressent pas à la transition écologique – j'en doute –, soit les banques doivent faire plus d'efforts pour le vendre, soit il faut développer la culture du risque, modéré.

Retrait, sinon avis défavorable.

M. Pascal Savoldelli. – Le plan a été lancé en 2023, nous sommes en 2026. La rapporteure générale est sincère : elle reconnaît avoir eu des réserves et c'est la seule à fournir des chiffres. Nous ne disposons d'aucune évaluation. Pourquoi le laisser perdurer ?

L'amendement n°I-2506 n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°I-2993 rectifié de Mme Romagny et *alii*.

Mme Anne-Sophie Romagny. – Faute de financements, des PME innovantes sont contraintes d'installer leur première unité de production industrielle à l'étranger. Résultat : on perd les emplois, la valeur ajoutée et une part de notre souveraineté industrielle ! Créons un livret d'épargne « élan industrie » pour diriger l'épargne des Français – quelque 6 600 milliards d'euros – vers ces nouvelles filières industrielles stratégiques.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Le plan d'épargne avenir climat présente un problème de liquidité puisqu'il finance des entreprises non cotées et qu'il faut trouver un moyen de rendre l'argent au particulier qui voudrait liquider son plan. Le produit que vous proposez présente la même difficulté. Retrait ?

M. Roland Lescure, *ministre*. – De nombreux produits financent déjà l'industrie, notamment de défense – fonds Bpifrance Défense, fonds Tibi. Avec ce énième produit, on risque la cannibalisation. Et vous proposez un financement par la dette, alors que ces entreprises ont surtout besoin de capital-actions.

Mme Anne-Sophie Romagny. – Dans mes fonctions de présidente du groupe d'études Industrie, les entreprises me disent qu'elles n'arrivent pas à transformer l'essai : c'est la première petite mort de l'entreprise. Pourquoi ne pas voter l'amendement pour l'améliorer dans la navette ?

M. Roland Lescure, *ministre*. – Il existe un appel d'offres « Première usine ».

Mme Anne-Sophie Romagny. – Cela ne fonctionne pas.

M. Roland Lescure, *ministre*. – Ce n'est pas suffisant, mais c'est un début.

L'amendement n°I-2993 rectifié n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°I-647 rectifié de M. Hochart et *alii*.

Mme Gaëlle Frontoni. – Défendu.

M. le président. – Amendement n°I-542 de Mme Frontoni et *alii*.

Mme Gaëlle Frontoni. – Alors que notre économie a besoin de capitaux, pourquoi entraver un épargnant qui souhaite investir davantage dans les entreprises éligibles au PEA ? Nous supprimons le plafonnement à 150 000 euros du PEA, afin d'orienter l'épargne vers le financement de nos entreprises.

M. le président. – Amendement n°I-1049 de M. Grégory Blanc et *alii*.

M. Grégory Blanc. – Par cohérence, il faut arrêter de défiscaliser l'épargne qui sert à acheter de la dette américaine et, au contraire, soutenir l'appareil productif français.

Selon la préconisation du rapport Midy de 2023, nous rendons fongibles le PEA et le PEA-PME et relevons le plafond à 300 000 euros.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis défavorable à l'amendement n°I-647 rectifié.

Avis défavorable à l'amendement n°I-542, car le plafond cumulé du PEA et du PEA-PME est déjà de 250 000 euros ; et d'autres supports d'épargne peuvent être mobilisés au-delà.

Demande de retrait de l'amendement n°I-1049 de M. Blanc…

M. Grégory Blanc. – Pourquoi ?

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – … dont la rédaction n'est pas sécurisée. Et dès lors que les comptes en espèces associés au PEA et au PEA-PME seraient fongibles, à quoi bon deux dispositifs distincts ? L'on risque un effet d'éviction au détriment du PEA-PME.

M. Roland Lescure, *ministre*. – Mêmes avis. Ces amendements règlent un problème qui n'existe pas : moins de 2 % des PEA classiques atteignent le plafond, 0,2 % pour les PEA-PME ! La loi Pacte, que j'ai eu l'honneur de rapporter, avait déjà relevé le plafond du PEA-PME de 75 000 à 225 000 euros.

M. Grégory Blanc. – La rédaction de l'amendement pourrait être améliorée dans la navette. Bien sûr que les plafonds ne sont pas atteints ! Comme le rendement de la dette américaine est meilleur, les gens font vite leur calcul ! Il faut améliorer le fléchage de l'épargne.

L'amendement n°I-647 rectifié n'est pas adopté, non plus que les amendements n^os^I-542 et I-1049.

Article 9 (Précédemment réservé)

M. le président. – Amendement n°I-649 de M. Hochart et *alii*.

Mme Gaëlle Frontoni. – Défendu.

L'amendement n°I-649, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°I-127 rectifié de M. Daubet et *alii*.

M. François Aubey. – L'article 9 encourage l'industrie à investir dans le numérique et la robotique. Mais nos entreprises agricoles se numérisent aussi : robots de traite, capteurs, outils d'aide à la décision, guidage par satellite... Étendons-leur le bénéfice du suramortissement, car l'agriculture mérite le même soutien que l'industrie ! *(Mme Nathalie Goulet renchérit.)*

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Demande de retrait, car nous y reviendrons à l'article 13, relatif à l'agriculture.

M. Roland Lescure, *ministre*. – De nombreux amendements visent à élargir le champ de l'article 9 à l'agriculture, aux services, aux commerces, etc. J'en demanderai le retrait, à défaut avis défavorable, car nous souhaitons concentrer le dispositif de l'article 9 sur les PME et ETI très exposées à la concurrence internationale.

L'amendement n°I-127 rectifié n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°I-184 rectifié *bis* de M. Canévet et *alii*.

M. Michel Canévet. – Défendu.

M. le président. – Amendement identique n°I-3006 rectifié *bis* de Mme Loisier et *alii*.

L'amendement n°I-3006 rectifié bis n'est pas défendu.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Retrait ?

M. Roland Lescure, *ministre*. – Même avis.

L'amendement n°I-184 rectifié bis est retiré.

M. le président. – Amendement n°I-372 rectifié de M. Dhersin et *alii*.

M. Franck Dhersin. – Cet amendement étend le suramortissement temporaire aux investissements de modernisation des entreprises logistiques, qui réalisent des investissements de même nature que ceux des entreprises industrielles. Traitons ces entreprises de la même façon !

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Demande de retrait. Vous proposez un plafond de 20 millions d'euros, alors que le plafond général des aides *de minimis* est de 300 000 euros. Le Gouvernement évalue d'ailleurs le coût du dispositif à 20 millions d'euros par an.

M. Roland Lescure, *ministre*. – Demande de retrait.

L'amendement n°I-372 rectifié est retiré.

M. le président. – Amendement n°I-2302 rectifié de M. Delcros et *alii*.

M. Bernard Delcros. – J'étends le champ du dispositif aux investissements destinés à l'autoproduction d'énergies renouvelables et fixe à 20 millions d'euros par an et par entreprise le plafond des dépenses éligibles au suramortissement, sur le modèle italien.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Pour les mêmes raisons que précédemment, je demande le retrait de cet amendement.

M. Roland Lescure, *ministre*. – Même avis.

L'amendement n°I-2302 rectifié est adopté.

M. le président. – Amendement n°I-1205 de Mme Blatrix Contat et du groupe SER.

Mme Florence Blatrix Contat. – Le suramortissement, dispositif d'accompagnement des PME et ETI, ne doit pas permettre aux centres de données de s'installer et de s'étendre au mépris de nos exigences environnementales. Excluons ces centres de données de son bénéfice, afin que l'argent public ne finance pas des établissements allant à l'encontre de nos objectifs de sobriété et de transition écologique.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Demande de retrait, pour deux raisons. D'abord, votre amendement ne fait pas référence au bon alinéa. Ensuite, les centres de données étant associés à des réseaux de chaleur, réutilisée par ailleurs, les collectivités territoriales peuvent avoir intérêt à les accueillir sur leur territoire.

M. Roland Lescure, *ministre*. – On parle de PME et ETI ayant besoin de construire un petit centre de données et non de grands *data centers*. Retirez votre amendement, qui pénaliserait des PME et ETI innovantes.

L'amendement n°I-1205 est retiré.

M. le président. – Amendement n°I-1798 rectifié de M. Pla et *alii*.

M. Sebastien Pla. – Cet amendement élargit le suramortissement aux entreprises qui transforment les produits agricoles, comme les moulins. Je suppose que vous allez me demander de le retirer, car nous l'évoquerons à l'article 13, mais nous voulons être rassurés sur votre volonté d'élargir le dispositif.

M. le président. – Amendement identique n°I-2578 rectifié *bis* de M. Bleunven et *alii*.

M. Michel Canévet. – Défendu.

M. le président. – Amendement n°I-3053 rectifié de M. Gremillet et *alii*.

M. Laurent Somon. – Défendu.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Demande de retrait, car les entreprises de l'industrie agroalimentaire sont éligibles. Quant aux entreprises agricoles, nous les évoquerons à l'article 13.

M. Roland Lescure, *ministre*. – Nous sommes ouverts à l'élargissement de l'article 13 aux entreprises coopératives. Retrait ?

Les amendements identiques n^os^I-1798 rectifié et I-2578 rectifié bis sont retirés, de même que l'amendement n°I-3053 rectifié.

M. le président. – Amendement n°I-667 de M. Durox et *alii*.

M. Fabien Bravi. – La cybersécurité est un enjeu majeur pour la continuité de nos activités.

Les administrations publiques (APU) subissent des attaques de plus en plus nombreuses, comme le montre l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (Anssi).

Dans l'industrie, une cyberattaque peut interrompre une chaîne de production et empêcher l'entreprise d'honorer ses commandes. La protection des systèmes qui pilotent les installations constitue donc une composante essentielle de la modernisation de l'outil industriel.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Retrait ? Les investissements que vous prévoyez sont couverts par le texte de l'article. Pour le reste, la doctrine fiscale précisera.

M. Roland Lescure, *ministre*. – Retrait ? Évitons d'en trop écrire dans la loi. Notre rédaction est large ; la doctrine fera le reste.

Mme Sophie Primas. – Il faut de la souplesse !

L'amendement n°I-667 n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°I-223 de M. Huin et du RDPI.

M. Benjamin Huin. – L'intelligence artificielle est la clé de la réindustrialisation française. Or l'article 6 ne la cite pas. Ce flou pose problème aux industriels, qui ont besoin de clarté pour bâtir leurs plans d'investissement. Intégrons-la à la liste des domaines éligibles.

M. le président. – Amendement identique n°I-327 rectifié de M. Berard et *alii*.

M. Serge Berard. – L'intelligence artificielle doit être française ou européenne. C'est une question de souveraineté.

M. le président. – Amendement identique n°I-784 rectifié *bis* de M. Sautarel et *alii*.

M. Bruno Belin. – Défendu.

M. le président. – Amendement identique n°I-1428 rectifié *bis* de M. Capus et *alii*.

Mme Vanina Paoli-Gagin. – Défendu.

M. le président. – Amendement identique n°I-1590 rectifié *ter* de M. Rietmann et *alii*.

M. Olivier Rietmann. – Défendu.

M. le président. – Amendement identique n°I-2127 rectifié *bis* de M. Ruelle et *alii*.

M. Jean-Luc Ruelle. – Défendu.

M. le président. – Amendement identique n°I-2206 rectifié de Mme Delattre et *alii*.

Mme Magali Gasto Oustric. – Défendu.

M. le président. – Amendement n°I-860 de Mme Bouquin et *alii*.

Mme Gaëlle Frontoni. – Défendu.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Demande de retrait. Les technologies mentionnées dans le texte de l'article font appel à l'intelligence artificielle. Pour les cas douteux, le Bulletin officiel des finances publiques (Bofip) tranchera.

M. Roland Lescure, *ministre*. – Les abonnements aux modèles d'IA ne sont pas couverts par le suramortissement, qui ne vise que des investissements physiques.

De plus, l'intelligence artificielle n'a pas de définition juridique ; y faire référence serait risqué.

Cela dit, j'entends le besoin de visibilité des entreprises. Même si je penche pour une demande de retrait, sagesse ?

M. Benjamin Huin. – Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement… Nommons l'IA expressément et les investissements suivront aisément !

M. Olivier Rietmann. – Cet amendement de sécurité juridique ne coûte rien !

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Monsieur le ministre, il me semble que l'article 9 vise le hardware, et non pas le software. Or l'amendement évoque des logiciels…

M. Roland Lescure, *ministre*. – Nous voulons nous limiter aux investissements physiques ; l'amendement ne doit pas servir à financer des abonnements à Mistral AI ou à ChatGPT. Retrait, donc.

M. Arnaud Bazin. – Comme ça, c'est clair.

M. le président. – Il y a donc bien deux avis défavorables.

Les amendements identiques n^os^ I-223, I-327 rectifié, I-784 rectifié bis, I-1428 rectifié bis, I-1590 rectifié ter, I-2127 rectifié bis et I-2206 rectifié ne sont pas adoptés, non plus que l'amendement n°I-860.

M. le président. – Amendement n°I-986 de M. Szczurek et du groupe UNT.

M. Fabien Bravi. – La réindustrialisation est une priorité nationale. Un investissement industriel ne se décide pas en quelques semaines, et la modernisation d'une usine se fait par étapes. Nous prolongeons le dispositif jusqu'au 31 décembre 2031, y compris pour les contrats de crédit-bail.

M. le président. – Amendement n°I-2115 de M. Bravi et *alii*.

M. Fabien Bravi. – Défendu.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Retrait. L'extension n'est pas conforme à la loi de programmation des finances publiques (LPFP).

M. Roland Lescure, *ministre*. – Ce genre de dispositif est par nature limité dans le temps. Retrait, sinon avis défavorable.

L'amendement n°I-986 n'est pas adopté, non plus que l'amendement n°I-2115.

M. le président. – Amendement n°I-18 de Mme Lavarde, au nom de la commission des finances.

L'amendement rédactionnel n°I-18, accepté par le Gouvernement, est adopté.

M. le président. – Amendement n°I-1935 rectifié de M. Uzenat et *alii*.

M. Simon Uzenat. – Cet amendement traite de l'économie de la fonctionnalité. Le suramortissement « industrie 4.0 » est réservé aux machines neuves. Une entreprise qui achète un robot reconditionné en est exclue, alors qu'elle réalise la même modernisation pour moins cher. Cet amendement ouvre le suramortissement pour l'achat d'une machine reconditionnée par un professionnel et garantie un an, ou pour la modernisation d'une machine dotée de la technologie visée par l'article 5 et la faisant durer au moins cinq ans. C'est bon pour l'environnement et pour l'économie.

M. le président. – Amendement identique n°I-2098 de M. Grégory Blanc et *alii*.

M. Grégory Blanc. – Voilà un modèle économique vertueux pour la croissance et pour l'environnement. Ces entreprises peinent à accéder à un refinancement quand elles décrochent de nouveaux clients, faute de bilan consolidé.

Cet amendement est le fruit d'un travail collectif, notamment avec l'Ademe et CCI France.

M. le président. – Amendement identique n°I-2769 rectifié de Mme Paoli-Gagin et *alii*.

Mme Vanina Paoli-Gagin. – L'objectif du reconditionnement est d'économiser de la matière. Amorçons la transition vers l'économie la plus circulaire possible.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – L'idée est intéressante, mais demande de retrait.

L'article soutient déjà des modernisations sans remplacement complet, par exemple pour changer des capteurs ou des équipements de connectivité – nous nous en sommes assurés auprès du Gouvernement.

Le suramortissement pourrait bénéficier plusieurs fois à un même équipement, revendu successivement à un tiers.

Enfin, le coût d'une telle extension est inconnu.

M. Roland Lescure, *ministre*. – On peut faire du rétrofit, c'est-à-dire incorporer des pièces neuves dans une machine ancienne. Retrait.

M. Grégory Blanc. – Vous raisonnez toujours de la même façon. Le *business model* d'entreprises qui s'engagent dans l'économie circulaire, comme Brandt, Michelin, Loxam ou d'autres, est différent.

Nous voulons un dispositif qui s'applique au moment du démarrage ou quand l'entreprise croît.

Face au choc climatique, il faut aider nos entreprises à amorcer la transition écologique.

M. Simon Uzenat. – Je suis surpris par les arguments de la rapporteure générale et du ministre, qui laissent entendre qu'il pourrait y avoir une trappe à optimisation.

Si des entreprises s'engagent dans cette démarche, c'est pour faire des économies, non pour revendre les équipements par des circuits obscurs. C'est vertueux écologiquement et économiquement.

Nous demandons à amorcer la pompe. *(M. Grégory Blanc opine du chef.)* Nous démontrerons ensuite que c'est également vertueux sur le plan budgétaire.

Mme Vanina Paoli-Gagin. – Madame la rapporteure générale, ayez la même analyse sur les produits recyclés, toujours soumis à la TVA de 20 %, et acceptez mes amendements.

M. Yannick Jadot. – Je comprends mal la logique de la rapporteure générale et du ministre. Ce n'est pas comme si nous étions un grand pays producteur de machines-outils !

Éviter l'achat de machines neuves et la consommation de ressources est aussi un enjeu de

souveraineté. Vous privilégiez le suramortissement sur les machines achetées à l'étranger !

M. Olivier Rietmann. – Je voterai ces amendements. Il faut absolument développer la robotisation des PME pour renforcer leur rentabilité, leur compétitivité et y améliorer les conditions de travail, mais elles n'ont pas les moyens de le faire avec du matériel neuf. Cela ne me dérange pas que deux entreprises bénéficient du suramortissement, si la machine a été rénovée et modernisée entre-temps.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Nous n'imposons pas aux entreprises de tout acheter neuf pour se moderniser. Le suramortissement peut s'appliquer à des pièces de rechange.

M. Grégory Blanc. – Ce n'est pas vrai !

Les amendements identiques n^os^ I-1935 rectifié, I-2098 et I-2769 rectifié sont adoptés.

(M. Grégory Blanc et Mme Antoinette Guhl applaudissent.)

M. le président. – Amendement n°I-126 rectifié de M. Daubet et *alii*.

M. Jean-Yves Roux. – Cet amendement introduit une préférence européenne dans le suramortissement « industrie 4.0 ». L'Union européenne assume enfin une politique industrielle, à l'image de nos concurrents américains et chinois. Elle doit cesser d'être naïve.

M. le président. – Amendement n°I-1659 rectifié de M. Michallet et *alii*.

M. Jean-Luc Ruelle. – Défendu.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Retrait. Le critère du bien assemblé dans l'Union européenne ne garantit pas une valeur ajoutée majoritairement européenne. Je vous renvoie à mes travaux sur l'industrie automobile européenne : avant la création de l'éco-score, les véhicules étaient assemblés en Europe mais les composants produits à l'étranger.

M. Roland Lescure, *ministre*. – J'ai défendu la préférence européenne dans toutes les instances européennes ; nous sommes en train de gagner ce combat grâce à l'éco-score.

Nous parlons de machines très spécifiques, qui peuvent être fabriquées au bout du monde. Ne privons pas les ETI et les PME de cette robotisation indispensable à leur modernisation. Retrait, même si je comprends votre logique.

L'amendement n°I-126 rectifié n'est pas adopté, non plus que l'amendement n°I-1659 rectifié.

M. le président. – Amendement n°I-2364 de M. Gay et du groupe CRCE-K.

M. Pierre Barros. – La déduction fiscale peut atteindre 120 % du prix du bien. Cela s'apparente à une subvention. Il y a une faille quand une entreprise qui en profite transfère la production dans une filiale à l'étranger. ArcelorMittal a reçu 300 millions d'euros d'aides publiques en 2023, et deux ans plus tard, supprimait 636 postes en France, avec transfert de fonctions support vers l'Inde. Il faut des contreparties aux aides publiques.

Notre amendement prévoit que les sommes déjà déduites seront réintégrées si la machine ou l'activité part à l'étranger.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis du Gouvernement ? L'objectif de la proposition est légitime. Le soutien public doit bénéficier à des industries dont l'activité est durablement localisée en France. Le traitement des transferts partiels d'activité mériterait d'être précisé.

M. Roland Lescure, *ministre*. – Je comprends la logique, mais c'est extrêmement violent. Bien sûr, le jour où la machine quitte le territoire, le suramortissement s'interrompt. Votre proposition va plus loin. *(M. Pierre Barros le confirme.)* Une entreprise en difficulté serait désincitée à se moderniser, de peur d'être rachetée par un investisseur étranger. Retrait.

M. Pierre Barros. – J'entends que ce n'est pas si simple… Cela pose tout de même le cadre. Le suramortissement représente des moyens publics. Il faut un contrat, pour que les aides de l'État bénéficient à un outil de production qui reste en France. Il n'y a rien de confiscatoire.

Mme Antoinette Guhl. – Nous avons vu, avec la commission d'enquête sur les aides publiques aux entreprises, combien de grandes entreprises qui délocalisaient pouvaient en bénéficier. *(M. Roland Lescure le conteste.)* Posons ce cadre : les aides publiques aux entreprises servent à celles qui restent en France et continuent de donner du travail aux habitants de ce pays.

L'amendement n°I-2364 n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°I-2363 de M. Gay et du groupe CRCE-K.

M. Pascal Savoldelli. – Nous ne remettons pas en cause le suramortissement pour la modernisation d'un atelier. Nous demandons seulement trois contreparties : la conservation de 95 % des effectifs ; pas de licenciement ni de rupture conventionnelle collective, sauf absence de lien avec l'acquisition du bien démontrée ; pas de distribution exceptionnelle de dividendes ni de rachat d'actions pour les annuler.

Cela reprend les recommandations de la commission d'enquête sur les aides publiques, qui ont été adoptées à l'unanimité.

M. le président. – Amendement n°I-846 de M. Dossus et *alii*.

M. Thomas Dossus. – Nous créons une conditionnalité sociale. Nous sommes en faveur de la modernisation de notre industrie, mais un avantage fiscal financé par la collectivité doit s'accompagner de

contreparties. La modernisation peut aussi servir à réduire le nombre d'emplois… L'État n'a pas vocation à la subventionner dans ce cas. L'entreprise devra maintenir ses effectifs pour bénéficier du dispositif.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis défavorable. Quand une entreprise est en difficulté, elle peut avoir besoin à la fois de diminuer sa masse salariale et d'investir. Ce serait la double peine : elle ne peut pas licencier ou elle doit rendre ce dont elle a bénéficié par le passé.

M. Roland Lescure, *ministre*. – Même avis. Cette règle simple risque d'être simpliste. Imaginons une PME de 50 salariés qui recrute trois personnes en CDD pour installer des machines, qui quittent ensuite l'entreprise : boum, plus de suramortissement ! Cette règle rigide serait contre-productive.

Les déficits de compétitivité peuvent entraîner des licenciements dans certains domaines, alors que l'entreprise devra investir dans d'autres. La main-d'œuvre des PME et ETI peut fluctuer en fonction du chiffre d'affaires.

M. Olivier Rietmann. – Je m'inscris en faux sur ce qui est attribué aux recommandations de la commission d'enquête. Si elles ont été votées à l'unanimité, c'est justement parce que ce point n'a pas été inscrit dans le rapport.

M. Pascal Savoldelli. – Notre rédaction laisse de la marge. *(M. Roland Lescure le nie.)* On n'interdit pas l'adaptation.

Je suis simpliste ? Allons-y. Auchan : 636 millions d'euros d'aides fiscales entre 2013 et 2023 ; 2 400 suppressions de postes. Carrefour : 2,6 milliards d'euros de CICE et allègements de cotisations et 2,2 milliards de dividendes. Michelin : des dizaines de millions d'euros d'aides et la fermeture des sites de Cholet et de Vannes qui employaient 1 254 salariés. *(Protestations à droite)*

Nous devons approfondir les travaux de la commission d'enquête, et imposer des conditions à l'attribution d'aides publiques.

M. Roland Lescure, *ministre*. – Ce gouvernement s'est justement fait reprocher par les organisations patronales la non-indexation des allègements de charges. On parle là de PME et ETI, attention ! Vos griefs concernent les grands groupes. *(M. Pascal Savoldelli montre son mécontentement.)*

L'amendement n°I-2363 n'est pas adopté,
non plus que l'amendement n°I-846.

M. le président. – Amendement n°I-768 de M. Giletti et *alii*.

Mme Marie-Pierre Callet. – Cet amendement porte à 150 % l'ensemble des taux de suramortissement pour soutenir l'investissement des entreprises. Robotiser une chaîne de production ou moderniser ses outils numériques coûte cher, surtout aux PME. Donnons aux PME les moyens d'investir, de rester compétitives et de demeurer sur notre territoire. C'est un choix de souveraineté industrielle.

M. le président. – Amendement n°I-895 de Mme Leroy et *alii*.

Mme Gaëlle Frontoni. – Défendu.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – La nécessité d'augmenter le taux n'est pas prouvée. Le taux de 40 % était déjà appliqué antérieurement, avec un réel effet d'entraînement vers l'investissement.

L'article 9 prévoit une gradation suivant la taille des entreprises, ce que vous supprimez. Avis défavorable.

M. Roland Lescure, *ministre*. – Même avis.

L'amendement n°I-768 n'est pas adopté,
non plus que l'amendement n°I-895.

M. le président. – Amendement n°I-2580 rectifié *ter* de M. Bleunven et *alii*.

M. Michel Canévet. – Défendu.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Demande de retrait.

M. Roland Lescure, *ministre*. – Même avis.

L'amendement n°I-2580 rectifié ter n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°I-1934 rectifié de M. Uzenat et *alii*.

M. Simon Uzenat. – Le fabricant d'un robot peut le mettre à disposition d'une usine au lieu de le lui vendre, mais l'usine ne peut alors pas bénéficier de la déduction prévue. Le fabricant risque d'être écarté, son activité étant un service et non une activité industrielle. Il n'y aura donc aucune aide. L'amendement comble ce vide avec des critères cumulatifs très clairs pour réduire les consommations de matière et d'énergie.

M. le président. – Amendement identique n°I-2097 de M. Grégory Blanc et *alii*.

M. Grégory Blanc. – Dans la continuité du précédent débat sur le reconditionnement, nous abordons le type de contrat permettant aux entreprises de l'économie de la fonctionnalité de bénéficier du suramortissement. Nous sécurisons l'ensemble de la démarche.

M. le président. – Amendement identique n°I-2768 rectifié de Mme Paoli-Gagin et *alii*.

Mme Vanina Paoli-Gagin. – C'est le même. Chers collègues de la délégation à la prospective, en octobre 2025, avec Stéphane Sautarel et Éric Dumoulin, nous avons publié le rapport « Quelles valeurs en 2050 ?». Nous devons mettre un pied dans le XXIe siècle : l'économie de l'usage doit bénéficier du même traitement.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Malgré la référence aux travaux de la délégation à la prospective, je demande le retrait des amendements.

Vous modifiez la logique du suramortissement, en le faisant bénéficier au prestataire. Cela nécessite un contrôle particulièrement complexe.

M. Roland Lescure, *ministre*. – Il faut retirer ces amendements. Nous voulons que les PME investissent davantage ; or vous donnez cet avantage à celui qui leur loue un équipement, petit, moyen ou gros.

Autant je comprends le reconditionnement – même si le contrôle s'en trouve compliqué – autant là, vous sortez complètement de la logique.

M. Grégory Blanc. – Ce que vous dites est révélateur de notre situation. De nouveaux *business models* apparaissent ; nous savons qu'ils sont vertueux : comment la puissance publique accompagne-t-elle cette modernisation ? Si nous n'adaptons pas notre fiscalité, issue d'une logique du XXe siècle, nous n'y arriverons pas. Ces entreprises ont un problème de haut de bilan et de refinancement. Nous devons faire évoluer notre infrastructure administrative et accompagner ce mouvement ; l'un va avec l'autre.

M. Simon Uzenat. – Sur ce sujet d'économie de la fonctionnalité, on a l'impression que le monde en noir et blanc regarde le monde en couleur et lui dit : tout est saturé. Non, le monde change !

Si l'entreprise qui fournit la machine peut appliquer ce suramortissement, elle le fera et le répercutera, pour rendre ces contrats liés à l'économie de la fonctionnalité plus rentables et plus compétitifs. *(M. Roland Lescure en doute.)* L'impact écologique serait réduit. C'est une solution très concrète.

M. Grégory Blanc. – Tout à fait.

M. Roland Lescure, *ministre*. – La rente proposée sera partagée entre l'entreprise qui loue des machines, qui en prendra une part pour elle, et les entreprises clientes, auxquelles elle consentira peut-être une réduction pour qu'elles restent compétitives.

Je précise que les locations avec option d'achat (LOA) sont intégrées dans le dispositif. Nous avons déjà un dispositif qui répond à vos préoccupations sur le haut de bilan.

M. Grégory Blanc. – Ce n'est pas la même chose.

M. Roland Lescure, *ministre*. – Dans les LOA, c'est la PME qui bénéficie de l'amortissement, alors que dans votre dispositif, c'est le fournisseur de la machine.

M. Grégory Blanc. – On aura le même problème avec le FCTVA.

Les amendements identiques nos I-1934 rectifié, I-2097 et I-2768 rectifié ne sont pas adoptés.

M. le président. – Amendement n°I-2365 de M. Gay et du groupe CRCE-K.

M. Pierre Barros. – L'avantage fiscal ne prévoit rien pour ceux qui travailleront avec les nouvelles machines. Avec elles, le métier change, et cela se prépare. Nous demandons simplement un plan de révision des compétences, des formations sur deux ans ou plus. Il est présumé nécessaire, sauf si l'entreprise démontre que la modernisation ne change rien pour ses salariés.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Nul n'est censé ignorer la loi ; or le code du travail prévoit déjà une obligation de formation des salariés notamment en raison des progrès technologiques. Par ailleurs, la sanction proposée est excessive : retrait ?

M. Roland Lescure, *ministre*. – Allez-vous mettre un inspecteur derrière chaque PME ? Si le salarié n'a pas été formé parce qu'il était malade, vous reprenez tout le suramortissement ? Cela va trop loin. Retrait.

L'amendement n°I-2365 est retiré.

M. le président. – Amendement n°I-19 de Mme Lavarde, au nom de la commission des finances.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Rédactionnel, mais je le rectifie, en remplaçant les mots « du 1 de l'article 2 » par « de l'article 2 » de l'annexe I du règlement RGEC.

M. Roland Lescure, *ministre*. – Avis favorable.

L'amendement n°I-19 rectifié est adopté.

M. le président. – Amendement n°I-2579 rectifié *bis* de M. Bleunven et *alii*.

M. Michel Canévet. – Défendu.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Retrait.

M. Roland Lescure, *ministre*. – Même avis.

L'amendement n°I-2579 rectifié bis n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°I-186 rectifié *bis* de M. Canévet et *alii*.

M. Michel Canévet. – Défendu.

M. le président. – Amendement identique n°I-364 rectifié *bis* de M. Dhersin et *alii*.

M. Franck Dhersin. – La transition énergétique est un enjeu majeur. Pour accompagner tous les secteurs dans l'électrification des usages, cet amendement crée un suramortissement qui pèse peu sur les finances publiques – je pense aux bornes de recharge électrique et à leur raccordement. Il faut donner aux entreprises les moyens de relever ce défi sans fragiliser leur compétitivité.

M. le président. – Amendement identique n°I-581 rectifié *quater* de M. Piednoir et *alii*.

M. Jean-Jacques Panunzi. – Défendu.

M. le président. – Amendement identique n°I-3007 rectifié *bis* de Mme Loisier et M. Bonhomme.

L'amendement n°I-3007 rectifié bis n'est pas défendu.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Ces amendements s'éloignent de l'objet de l'article 9 : la modernisation de l'outil productif. Vous créez un dispositif large, donc très coûteux. Un dispositif fiscal doit déclencher des investissements qui n'auraient pas lieu sans lui ; beaucoup de ceux que vous citez seraient réalisés de toute façon, ne serait-ce que pour réduire les primes d'assurance. Retrait ?

M. Roland Lescure, *ministre*. – Même avis.

Les amendements identiques n^os^I-186 rectifié bis, I-364 rectifié bis et I-581 rectifié quater ne sont pas adoptés.

M. le président. – Amendement n°I-952 de M. Levasseur et *alii*.

M. Fabien Bravi. – Défendu.

L'amendement n°I-952, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°I-2176 rectifié de Mme Bonnefoy et *alii*.

Mme Annie Le Houerou. – L'électrification inscrit la réduction de nos émissions dans une ambition plus large. Un industriel n'investit pas seulement parce qu'une technologie existe, mais parce qu'elle est abordable. Nous répondons à cette difficulté en réduisant le coût net supporté par l'entreprise et en faisant converger la rationalité économique des projets vers les objectifs écologiques de la nation.

M. le président. – Amendement identique n°I-3011 rectifié de Mme Loisier et *alii*.

Mme Denise Saint-Pé. – Défendu.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Il existe déjà des dispositifs de soutien à l'électrification : bonification des certificats d'économie d'énergie (C2E) ou des crédits budgétaires de la mission « Économie ». Sur la forme, ces amendements s'intègrent mal dans l'article.

M. Roland Lescure, *ministre*. – Vous élargissez trop le dispositif vers des secteurs déjà très aidés. Avis défavorable.

Les amendements identiques n^os^ I-2176 rectifié et I-3011 rectifié ne sont pas adoptés.

M. le président. – Amendement n°I-1886 de Mme Callet et *alii*.

Mme Marie-Pierre Callet. – Dans de nombreux territoires, les projets éoliens sont contestés à cause de nuisances. L'argent public doit aller à des technologies aux bénéfices démontrés et qui recueillent l'accord des territoires.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Rien n'interdit l'installation d'éoliennes. En supprimant cet alinéa, vous ne le faites pas, mais vous interdisez qu'elles puissent être françaises ! *(Mme Marie-Pierre Callet le conteste.)*

M. Jean-François Husson. – Retirez-le ! Ils ne veulent pas du made in France.

M. Roland Lescure, *ministre*. – J'avais eu des débats longs et fastidieux à l'Assemblée nationale avec vos amis, que je qualifiais de Don Quichotte, car ils se battent contre des moulins à vent.

À Saint-Nazaire et au Havre, des entreprises produisent des éoliennes et font vivre des milliers d'emplois. Elles bénéficient du crédit d'impôt pour l'industrie verte (C3IV) que vous voulez supprimer pour ces usines. On continuerait à installer des éoliennes en France, au large de nos côtes, mais elles seront produites au bout du monde ? Ce ne doit pas être votre objectif. Avis très défavorable.

L'amendement n°I-1886 est retiré.

M. le président. – Amendement n°I-2204 rectifié de Mme Muller-Bronn et *alii*.

M. Jean-Jacques Panunzi. – Défendu.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Retrait.

M. Roland Lescure, *ministre*. – Même avis.

L'amendement n° I-2204 rectifié est retiré.

M. le président. – Amendement n°I-1846 rectifié *ter* de M. Louault et *alii*.

Mme Vanina Paoli-Gagin. – Nous étendons le bénéfice de ce dispositif aux entreprises de la filière nucléaire. Le nouveau nucléaire, avec les petits réacteurs modulaires (SMR) et les entreprises de renouvellement du cycle du combustible, devrait pouvoir en profiter.

M. le président. – Amendement identique n°I-2819 de Mme Nieson.

Mme Nathalie Nieson. – Nous sommes nombreux à soutenir la relance de la filière nucléaire. Je suis élue dans la Drôme, qui souhaite accueillir l'EPR 2 (réacteur pressurisé européen n°2) sur le site du Tricastin. Saisissons la possibilité donnée par l'Union européenne de relancer le nucléaire.

M. le président. – Amendement n°I-2936 rectifié de M. Fagnen et *alii*.

M. Sébastien Fagnen. – Cet amendement étend lui aussi ce crédit d'impôt aux composants nucléaires, de manière à renforcer la souveraineté énergétique et industrielle de notre pays.

M. le président. – Amendement n°I-3048 rectifié de M. Gremillet et *alii*.

M. Daniel Gremillet. – Défendu.

M. le président. – Amendement n°I-85 rectifié *bis* de M. Fouassin et du RDPI.

M. Stéphane Fouassin. – On ne peut pas faire de la souveraineté énergétique et de la réindustrialisation sans appuyer le nucléaire. Nous étendons aux SMR et aux réacteurs modulaires avancés (AMR) le bénéfice du C3IV.

M. le président. – Amendement identique n°I-582 rectifié *ter* de M. Piednoir et *alii*.

M. Jean-Jacques Panunzi. – Défendu.

M. le président. – Amendement identique n°I-1023 rectifié *ter* de M. Genet et *alii*.

M. Fabien Genet. – Je joins ma voix et celle de la Saône-et-Loire pour élargir le C3IV à ces investissements, en particulier aux SMR. Il faut soutenir la structuration d'une filière française innovante, créatrice d'emplois, de valeur et de compétitivité.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Je pense avoir reçu toutes les organisations professionnelles du monde patronal. Aucune ne m'a fait la demande d'extension demandée ici. *(M. Roland Lescure le confirme.)*

J'ai aussi auditionné des acteurs de la filière énergie : personne ne m'a parlé d'un besoin de coup de pouce à la filière nucléaire.

Des articles en première et deuxième parties soutiennent le gros nucléaire. Plus loin, je donnerai un avis favorable à un amendement de M. Genet visant à diminuer la taxe sur les installations nucléaires de base (INB). Retrait.

M. Roland Lescure, *ministre*. – Nous aidons beaucoup la filière nucléaire…

M. Daniel Salmon. – Trop !

M. Roland Lescure, *ministre*. – … notamment les SMR, qui ont plus besoin de subventions que d'un crédit d'impôt. La filière est bien implantée en France. Ce n'est pas le cas d'autres filières que nous souhaitons réimplanter.

M. Daniel Gremillet. – Nous n'avons pas auditionné les mêmes personnes. Le sujet n'est pas d'aider les gros, mais les 2 000 petites entreprises qui travaillent dans cette filière. Nous sommes dans une situation d'urgence pour la souveraineté énergétique.

Dans quelques jours, nous examinerons un projet de loi pour aller encore plus vite. Nous ne proposons pas d'aider ceux qui font des tubes ou des centrifugeuses.

M. Grégory Blanc. – Les membres de mon groupe ont des approches différentes sur le sujet. Je voterai cet amendement. Si nous voulons soutenir la production d'électricité nucléaire, il faut qu'on connaisse la réalité des coûts. Si l'on considère que le secteur est stratégique, il faut verser une subvention à EDF. Il s'agit ici d'autre chose : de soutenir une filière industrielle.

Je m'opposerai à l'ensemble des articles qui suivent.

M. Vincent Louault. – M. Gremillet a très bien résumé les choses : nous ne nous levons pas la nuit en pensant que nous allons inonder le Sénat avec 3 000 amendements !

Il y a une forte demande. On a choisi dix sociétés dans le cadre de France 2030. Elles ne verront jamais le père Noël, car le plan « France 2030 » a été réduit à zéro. Et tout ce qui n'est pas passé à la signature du Premier ministre ne sera jamais signé. Il faut rectifier les choses et faire à petite échelle avec ce crédit d'impôt. Ce sera un beau message envoyé.

M. Roland Lescure, *ministre*. – Nous sommes tous d'accord pour soutenir la filière dans son ensemble, et pas seulement les gros. Peut-être que vos interlocuteurs n'ont pas appréhendé la portée de cet article, qui vise uniquement les nouvelles usines ! *(Protestations sur les travées du groupe Les Républicains)* Je n'en ai pas entendu parler dans cette filière. Visiblement, Mme le rapporteur général non plus.

Les amendements identiques nos I-1846 rectifié ter et I-2819 sont adoptés.

Les amendements nos I-2936 rectifié et I-3048 rectifié n'ont plus d'objet, non plus que les amendements identiques nos I-85 rectifié bis, I-582 rectifié ter et I-1023 rectifié ter.

M. le président. – Amendement n°I-2366 de M. Gay et du groupe CRCE-K.

Mme Marianne Margaté. – L'industrie automobile connaît des promesses d'investissement, mais aussi des plans de restructuration qui sacrifient en quelques mois des décennies de savoir-faire.

Quand l'État mobilise des millions d'euros pour accompagner des investissements, il est légitime de se demander ce qu'ils apportent aux salariés et aux territoires. En 2025, huit entreprises ont bénéficié du C3IV, pour 39 millions d'euros. L'article 9 prévoit 114 millions d'euros supplémentaires d'ici à 2032.

Nous soutenons ce dispositif, mais la condition de maintien de l'activité doit être assortie d'un objectif chiffré. Cet amendement prévoit des engagements sur l'emploi inscrits dans l'agrément ; ils seront suivis pendant cinq ans, dix ans quand l'aide dépasse 50 millions d'euros.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Nous en avons déjà débattu. Avis défavorable.

M. Roland Lescure, *ministre*. – Vous visez les créations d'usine, qui, par nature, s'accompagnent d'embauches. N'alourdissons pas le dispositif. Avis défavorable.

L'amendement n°I-2366 n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°I-20 de Mme Lavarde, au nom de la commission des finances.

L'amendement rédactionnel n°I-20, accepté par le Gouvernement, est adopté.

M. le président. – Amendement n°I-119 rectifié *bis* de M. Daubet et *alii*.

M. Michel Masset. – Cet amendement prolonge de deux ans le C3IV. Il doit prendre fin en 2028, mais ces projets industriels se préparent des années en avance. Donnons aux entreprises la visibilité nécessaire pour investir en fixant l'échéance à 2030, conformément au nouveau cadre européen des aides d'État.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Le C3IV a été prolongé l'année dernière pour trois ans. Une nouvelle prolongation supposera une évaluation. Retrait.

M. Roland Lescure, *ministre*. – La procédure d'agrément permet la prise en compte de dépenses engagées après le 31 décembre 2028, ce qui offre une visibilité appréciable. Un projet convaincant présenté dans les deux années qui viennent ouvrira droit au C3IV jusqu'en 2030.

M. Michel Masset. – Il convient en effet d'attendre l'évaluation.

L'amendement n°I-119 rectifié bis est retiré.

M. le président. – Amendement n°I-1065 rectifié de M. Grégory Blanc et *alii*.

M. Grégory Blanc. – Ce crédit d'impôt renforce utilement la compétitivité des entreprises de l'industrie verte, mais nous voulons des garanties en matière de climat et d'emploi pour les entreprises cotées de plus de 500 salariés réalisant plus de 40 millions d'euros de chiffre d'affaires et les entreprises non cotées de plus de 500 salariés à partir de 100 millions d'euros.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Retrait. Les projets éligibles au C3IV font déjà l'objet d'un examen préalable et de contreparties précises. L'agrément est accordé par l'administration fiscale après un avis conforme de l'Ademe.

M. Roland Lescure, *ministre*. – Ces contraintes compliqueront la vie d'entreprises vertes qui produisent chez nous, que nous voulons évidemment encourager. Comme Mme le rapporteur général l'a expliqué, les projets font déjà l'objet d'un agrément très précis. De plus, les sanctions prévues sont fort lourdes. Retrait.

M. Grégory Blanc. – En effet, les entreprises sont déjà soumises à des obligations, mais il faut clarifier les sanctions applicables en cas d'abus, sans quoi les effets d'aubaine se multiplieront.

L'amendement n°I-1065 rectifié n'est pas adopté.

L'article 9, modifié, est adopté.

Après l'article 9 (Précédemment réservé)

M. le président. – Amendement n°I-548 de Mme Frontoni et *alii*.

Mme Gaëlle Frontoni. – Nous ne réindustrialiserons pas en maintenant des impôts qui pèsent sur la production avant même que les entreprises aient dégagé un bénéfice. Supprimer dès que possible la CVAE serait une marque de confiance envers ceux qui investissent, produisent et emploient sur nos territoires. La compétitivité de notre appareil productif mérite un choix clair !

M. le président. – Amendement n°I-2216 rectifié de Mme Delattre.

L'amendement n°I-2216 rectifié n'est pas défendu.

M. le président. – Amendement n°I-2849 rectifié de M. Capus et *alii*.

Mme Corinne Bourcier. – Les impôts de production sont particulièrement élevés dans notre pays, atteignant 19 % de la valeur ajoutée brute des entreprises industrielles – 8 points de plus que la moyenne européenne. De plus, ils sont fortement distorsifs, étant dus par les entreprises même en l'absence de bénéfices.

En 2021, le Gouvernement a entamé la baisse des impôts de production, en particulier de la CVAE. Mais sa suppression définitive a été repoussée à 2030. Avançons cette échéance d'un an.

M. le président. – Amendement n°I-3040 de Mme Diaz et *alii*.

Mme Edwige Diaz. – Emmanuel Macron n'a pas tenu sa promesse de supprimer la CVAE. Cet amendement de repli la supprime pour les petites entreprises. En Gironde, 5 TPE ou PME ferment chaque jour !

M. le président. – Amendement n°I-2217 rectifié de Mme Delattre.

L'amendement n°I-2217 rectifié n'est pas défendu.

M. le président. – Amendement n°I-399 rectifié de MM. Barros et Savoldelli.

M. Pascal Savoldelli. – Toute activité économique consomme des biens publics : infrastructures, formation, sécurité juridique. Il est donc fondé qu'une fraction de la richesse produite soit socialisée. De plus, l'assiette de la valeur ajoutée est au cœur de notre sécurité sociale.

En rétablissant la CVAE, nous proposons une forme de sécurité locale : un financement des collectivités assis sur la richesse produite sur leur territoire. Notre amendement prévoit un barème progressif et une exonération jusqu'à 500 000 euros de chiffre d'affaires.

M. le président. – Amendement identique n°I-1029 de M. Grégory Blanc et *alii*.

M. Grégory Blanc. – Le premier impôt de production, ce n'est pas la CVAE – bien qu'elle soit visée par le patronat – mais la taxe foncière, sans oublier la cotisation foncière des entreprises (CFE) et l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (Ifer). Visiblement, dès qu'on assoit un impôt sur la valeur ajoutée, il y a un problème.

Nous expliquons tous en permanence qu'il faut redonner des marges de manœuvre aux collectivités. La CVAE est justement un levier pour le faire ! On ne peut pas tenir un double discours.

Notre compétitivité dépend aussi des investissements dans les infrastructures. Or certains départements ne sont plus en mesure de rénover un pont ou d'améliorer une route : cela affecte notre économie, ne serait-ce que par la dégradation des circuits logistiques.

M. le président. – Amendement identique n°I-1234 rectifié de Mme Blatrix Contat et du groupe SER.

Mme Florence Blatrix Contat. – La CVAE était particulièrement concentrée sur les grandes entreprises. Les TPE et PME de mon territoire ne réclamaient pas à cor et à cri sa disparition, sachant bien que les collectivités créent des infrastructures ou mettent en place des zones d'activité économique.

Nous regrettons sa disparition, car nos collectivités doivent avoir les moyens de financer des infrastructures, essentielles du point de vue de la théorie de la croissance exogène. Au reste, cette mesure s'est traduite indirectement par un accroissement de la dette.

M. le président. – Amendement n°I-2601 de M. Grégory Blanc et *alii*.

M. Grégory Blanc. – Amendement de repli, qui rééchelonne la remise en place de la CVAE. Cette remontée progressive de l'imposition ménagera de la visibilité pour les entreprises.

M. le président. – Amendement n°I-2514 de M. Barros et du groupe CRCE-K.

M. Pascal Savoldelli. – Nous demandons chaque année le retour de la CVAE. Lors du PLF pour 2021, Mme Lavarde avait soutenu sa division par deux, parlant d'un petit pas sur le bon chemin. Six ans plus tard, lors du débat du 4 novembre dernier sur la situation des finances locales, elle a regretté que la suppression de la taxe d'habitation et de la CVAE ait mis à mal la libre administration… Faute avouée à moitié pardonnée ! *(Sourires)* Mais, pour l'autre moitié, joignez le geste à la parole en votant cet amendement, qui rétablit la CVAE au taux de 0,75 % en préservant les petites entreprises. Il n'est jamais trop tard pour bien faire !

M. le président. – Amendement n°I-2714 rectifié de M. Amard et *alii*.

L'amendement n°I-2714 rectifié n'est pas défendu.

M. le président. – Amendement n°I-2515 de M. Barros et du groupe CRCE-K.

M. Pascal Savoldelli. – L'article 36 écrête la dynamique des fractions compensatoires de TVA. Pourtant, le Gouvernement avait promis aux collectivités une compensation dynamique à l'euro près ! Nous proposons que le produit de la CVAE revienne aux collectivités, selon l'ancienne répartition : 53 % pour le bloc communal, 47 % pour les départements.

M. le président. – Amendement n°I-2513 de Mme Cukierman et du groupe CRCE-K.

M. Pascal Savoldelli. – Nous corrigeons la période de référence pour la compensation de la suppression de la CVAE : retenons les années 2020 et 2023, qui reflètent l'activité économique hors crise.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Retrait des amendements n^{os}I-548, I-2216 rectifié et I-2849 rectifié. Dans un autre contexte financier, je soutiendrais la baisse de la pression fiscale sur les entreprises. Mais, dans ce PLF, tout le monde doit faire un effort. Nous voulons réduire l'effort des collectivités tout en maintenant un équilibre global : il n'est donc pas possible d'accélérer la suppression de la CVAE, dont l'État attend plus de 4 milliards d'euros l'année prochaine.

Avis défavorable aux autres amendements. Le barème tient déjà compte du chiffre d'affaires avec un taux nul jusqu'à 500 000 euros et une imposition progressive au-delà. Nous refusons l'alourdissement de fiscalité qui résulterait d'un retour aux taux d'avant la réforme de 2021. L'amendement n°I-2515 vise à réintroduire le lien fiscal entre activité économique et collectivités, mais les circuits proposés ne le permettraient pas. Enfin, pour le calcul de la compensation, le Parlement a prévu un lissage sur quatre ans ; ne revenons pas sur ce choix.

M. Roland Lescure, *ministre*. – Mêmes avis que Mme le rapporteur général, sauf sur un amendement.

Ces dernières années, les gouvernements successifs ont baissé les impôts de production de près de 15 milliards d'euros, notamment au travers de la CVAE. Nous l'avons fait parce que ces impôts coûtent cher en emplois. Une compensation a été mise en place.

Compte tenu de l'état de nos finances publiques, je suis extrêmement réservé sur une anticipation de la disparition de la CVAE, prévue en 2030.

Avis favorable, en revanche, à l'amendement n°I-2849 rectifié.

Mme Sophie Primas. – Je suivrai les avis de la rapporteure générale.

Depuis dix ans, on a coupé le lien entre les collectivités territoriales et ce qui se passe sur leur territoire. La suppression de la taxe d'habitation a fait deux catégories de contribuables à l'intérieur des

communes. La baisse de la CVAE dynamise les entreprises, mais réduit les moyens des collectivités au service de l'attractivité.

Rendre de l'autonomie financière aux communes est un chantier immense ; j'espère que ce sera l'un des enjeux de la campagne présidentielle. Ce grand souk doit s'arrêter ! Il faut que nos territoires puissent vivre indépendamment de la tutelle de Bercy. *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains et sur des travées du groupe UCI et du RDSE)*

Mme Nathalie Goulet. – Notre groupe s'est fermement opposé à la suppression de la CVAE, pour des raisons budgétaires comme pour maintenir le lien, dont Mme Primas vient de parler, entre l'impôt et les collectivités territoriales. Nous suivrons les avis de la commission.

M. Grégory Blanc. – En écoutant certains, j'ai l'impression qu'il faudrait de la fiscalité, mais pas d'impôts…

Suppression de la taxe d'habitation, suppression partielle de la CVAE, suppression de charges sociales : chaque fois, la compensation s'est faite par transfert de fractions de TVA. Résultat : plus de 100 milliards d'euros manquent à l'État chaque année.

Mme Primas a raison : il faut intéresser nos territoires à l'activité économique. Il faut surtout remettre de l'ordre dans notre fiscalité, parce que, avec ces transferts, plus personne n'y comprend rien !

Mme Edwige Diaz. – L'allègement des impôts de production est la clé de la relance de la croissance. Cessons d'asphyxier nos entreprises ! Notre amendement de repli les exonère jusqu'à 10 millions d'euros de chiffre d'affaires.

À la demande du groupe UNT, l'amendement n°I-548 est mis aux voix par scrutin public.

M. le président. – Voici le résultat du scrutin n°171 :

Nombre de votants	343
Nombre de suffrages exprimés	343
Pour l'adoption	15
Contre	328

L'amendement n°I-548 n'est pas adopté.

L'amendement n°I-2849 rectifié n'est pas adopté.

À la demande du groupe UNT, l'amendement n°I-3040 est mis aux voix par scrutin public.

M. le président. – Voici le résultat du scrutin n°172 :

Nombre de votants	343
Nombre de suffrages exprimés	343
Pour l'adoption	15
Contre	328

L'amendement n°I-3040 n'est pas adopté.

Les amendements identiques n^os^I-399 rectifié, I-1029 et I-1234 rectifié ne sont pas adoptés, non plus que les amendements n^os^I-2601, I-2514, I-2515 et I-2513.

M. le président. – Amendement n°I-270 rectifié de M. Masset et *alii*.

M. Michel Masset. – La loi de finances pour 2026 majore à partir de 2027 l'Ifer sur les installations photovoltaïques mises en service avant 2021 : le tarif passerait de 8,51 à 16,05 euros par kilowatt-crête, soit un quasi-doublement.

Ces installations ont été financées sur la base d'un modèle économique précis. Le modifier rétroactivement, c'est remettre en cause les équilibres prévus. C'est un mauvais signal aux investisseurs au moment où nous avons besoin d'accélérer le déploiement des énergies renouvelables.

M. le président. – Amendement identique n°I-1516 de M. Jadot et *alii*.

M. Yannick Jadot. – Majorer l'Ifer pour les installations photovoltaïques mises en œuvre avant 2021, c'est une remise en cause de la parole de l'État. Elle aurait des conséquences désastreuses pour la filière solaire.

Tout le monde explique qu'il faut électrifier et développer les énergies renouvelables. Or le photovoltaïque est de loin l'énergie renouvelable la plus facilement déployable et la plus efficace du point de vue du prix. Pourtant, on est en train, avec la PPE3, de tuer la filière photovoltaïque… C'est absurde !

M. le président. – Amendement identique n°I-2854 rectifié de Mme Paoli-Gagin et *alii*.

Mme Vanina Paoli-Gagin. – Cette majoration contredit nos objectifs de décarbonation et d'électrification des usages. En outre, elle déroge à la logique de l'Ifer, qui finance les collectivités d'implantation, puisque son produit reviendrait au budget général de l'État. Nous commençons à en avoir un peu assez…

M. le président. – Amendement n°I-3000 rectifié de Mme Loisier et *alii*.

L'amendement n°I-3000 rectifié n'est pas défendu.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Cette majoration a été prévue l'année dernière contre l'avis du Sénat. De plus, il est étonnant qu'elle bénéficie à l'État, alors que l'Ifer va normalement aux collectivités. Sagesse.

Mme Sophie Primas. – Très bien !

M. Roland Lescure, *ministre*. – Quand mon avis diffère de celui de la rapporteure générale, j'ai du mal à convaincre cette auguste assemblée… Mais comme

elle a donné un avis de sagesse, j'ai peut-être mes chances ! *(Sourires)*

M. le président. – Vous pouvez toujours essayer…

M. Roland Lescure, *ministre*. – Notre avis est évidemment défavorable. Cette majoration temporaire d'Ifer cible les centrales mises en service au plus tard le 1er janvier 2021. C'est une mesure de rendement sur des installations qui ont été soutenues par des dispositifs avantageux et sont largement amorties, en sorte qu'elles bénéficient d'une rente importante. La mesure sera sans incidence sur les nouveaux investissements.

Mme Cécile Cukierman. – Nous voterons ces amendements. Mais il s'agit de savoir quelle industrie et quelles énergies nous voulons pour demain : monsieur le ministre, que proposez-vous en matière énergétique et industrielle ?

M. Ronan Dantec. – Les derniers appels d'offres de la CRE pour le renouvelable ont abouti à un mégawattheure à 60 euros, quand le mégawattheure de nucléaire futur coûtera 100 euros. En effet, monsieur le ministre, les premiers contrats étaient chers ; mais ils ont permis le développement d'une filière solide, qui propose désormais des tarifs très intéressants au bénéfice de l'industrie et des consommateurs.

M. Roland Lescure, *ministre*. – Madame Cukierman, je suis surpris que vous votiez des amendements supprimant la taxation de profits très excessifs. Nous continuons de penser que ces rentes doivent être surtaxées dans le contexte d'un budget difficile à boucler.

Les amendements identiques nos I-270 rectifié, I-1516 et I-2854 rectifié sont adoptés et deviennent un article additionnel.

M. le président. – Amendement n°I-1582 rectifié de M. Pla et *alii*.

Mme Annie Le Houerou. – Défendu.

M. le président. – Amendement identique n°I-2292 rectifié de Mme Saint-Pé et *alii*.

Mme Denise Saint-Pé. – L'année dernière, le Gouvernement s'est opposé à une Ifer sur l'hydrogène et le CO_2 pour ne pas taxer des activités émergentes importantes pour la décarbonation, la réindustrialisation et la souveraineté énergétique du pays. Mais la doctrine administrative considère désormais que ces canalisations doivent être soumises au tarif des produits chimiques, pourtant conçu pour des réseaux largement amortis. Nous proposons une taxation adaptée au développement de ces secteurs.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Il faut une refonte de l'Ifer pour l'adapter aux nouvelles technologies de production. J'invite le Gouvernement à s'y atteler. Dans l'immédiat, retrait.

M. Roland Lescure, *ministre*. – Retrait également. Élargir l'Ifer à ces activités en devenir risquerait sans doute d'être trop lourd pour elles, mais l'amendement précise de manière insuffisante l'affectation au bloc communal des recettes de la taxe proposée. Il faudra retravailler le sujet.

M. Jean-François Husson. – Nous voulons un vrai engagement.

M. Roland Lescure, *ministre*. – Je ne suis pas sûr qu'on y arrivera avant la fin de la navette et ne m'engage donc qu'avec humilité.

M. Laurent Duplomb. – L'humilité, en Macronie ?

Mme Denise Saint-Pé. – Dommage de priver les collectivités de cette ressource par les temps qui courent…

L'amendement n°I-2292 rectifié est retiré.

L'amendement n°I-1582 rectifié n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°I-1684 de M. Delia, au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable.

M. Jean-Marc Delia, *rapporteur pour avis*. – La commission de l'aménagement du territoire et du développement durable propose de moduler l'Ifer des TGV en fonction des lignes. De fait, alors que ces matériels supportent une imposition supérieure à celle des trains classiques justifiée par le potentiel économique des lignes à grande vitesse, ils empruntent pour une partie de leur circulation des lignes ferroviaires classiques, avec une rentabilité moindre. Nous rendons la fiscalité plus juste en fonction des conditions d'exploitation pour mieux desservir les territoires dépourvus de ligne à grande vitesse.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Vous voulez soutenir le développement des trains à grande vitesse, qui acquittent en effet le même niveau de taxe même quand ils ne peuvent rouler à grande vitesse. Reste que l'adoption de cet amendement réduirait les recettes des régions. Entre le développement des TGV et les régions, mon cœur incline vers les secondes.

Mme Sophie Primas. – Le mien aussi !

M. Roland Lescure, *ministre*. – Le montant de l'Ifer a été fixé en considération de la nature du matériel, indépendamment des conditions d'exploitation. Cette modulation à la baisse réduirait les recettes des régions et complexifierait l'Ifer ferroviaire, ce qui aurait des conséquences aussi pour les services régionaux. Retrait, sinon avis défavorable.

L'amendement n° I-1684 n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°I-1713 rectifié *bis* de Mme Josserand et *alii*.

Mme Edwige Diaz. – Rendons 290 millions d'euros aux communes et aux départements en alignant l'Ifer

applicable aux éoliennes terrestres sur celui des éoliennes en mer. Rien ne justifie qu'une éolienne installée à côté d'une maison soit taxée deux fois et demi moins qu'une éolienne installée au large ! Les communes qui subissent des nuisances visuelles, paysagères et immobilières doivent être justement dédommagées.

M. le président. – Amendement n°I-3043 de Mme Diaz et *alii*.

Mme Edwige Diaz. – Défendu.

Les amendements n^os^I-1713 rectifié bis et I-3043, repoussés par la commission et le Gouvernement, ne sont pas adoptés.

M. le président. – Amendement n°I-938 rectifié *bis* de M. Menonville et *alii*.

M. Franck Menonville. – De nombreuses communes sont confrontées au renouvellement de leur parc éolien, souvent sur deux ans au cours desquels elles ne touchent plus d'Ifer. Au bout de l'opération, l'augmentation de puissance accroît l'Ifer perçu. Nous proposons un lissage pour assurer aux communes des recettes stables.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – La somme payée au total serait la même, mais il y a un problème juridique : vous feriez payer de l'Ifer à des installations qui ne produisent pas.

M. Jean-François Husson. – En effet.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – D'où notre avis défavorable.

M. Roland Lescure, *ministre*. – Même avis.

L'amendement n°I-938 rectifié bis n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°I-886 rectifié de Mme Housseau et *alii*.

Mme Marie-Lise Housseau. – Nous voulons supprimer la majoration de 50 % de la taxe sur les surfaces commerciales (Tascom) applicable aux établissements de plus de 2 500 m², la SurTascom. Elle a été instaurée en 2014 pour tenir compte des avantages liés au CICE. Or celui-ci a disparu, mais la taxe est restée…

Les commerces physiques sont de plus en plus exposés à la concurrence des commerces en ligne, qui ne paient pas cette taxe. De plus, la majoration ne tient aucun compte de la rentabilité des magasins ni ne bénéficie aux collectivités.

M. le président. – Amendement n°I-887 rectifié de Mme Housseau et *alii*.

Mme Marie-Lise Housseau. – Amendement de repli, pour une extinction en trois ans.

M. le président. – Amendement n°I-1074 de M. Grégory Blanc et *alii*.

M. Grégory Blanc. – Le petit commerce souffre d'une double concurrence : très grandes surfaces et e-commerce. Nous proposons donc d'appliquer la Tascom aux entrepôts du e-commerce au-delà de 1 000 mètres carrés et d'intégrer dans son assiette les aires de stationnement.

M. le président. – Amendement n°I-1238 de Mme Blatrix Contat et du groupe SER.

Mme Florence Blatrix Contat. – Nous proposons aussi d'étendre la Tascom aux entrepôts utilisés pour le commerce électronique à partir de 400 mètres carrés.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Retrait. L'amendement le plus coûteux ferait perdre à l'État 230 millions d'euros ! La suppression de la majoration bénéficierait aux établissements de plus de 2 500 m², soit les hypermarchés, sans alléger la charge sur les petites surfaces commerciales, alors que la Tascom vise un développement équilibré du tissu commercial. Enfin, les acteurs s'implantent hors de nos frontières quand la France adopte des dispositifs isolés : voyez la taxe sur les petits colis, qui avait poussé des opérateurs à s'installer en Belgique avant son adoption au niveau européen.

M. Roland Lescure, *ministre*. – En effet, nous avons adopté cette taxe au niveau européen, faisant baisser les flux de petits colis de 35 %.

Mêmes avis que le rapporteur général. Supprimer la majoration coûterait très cher ; je rappelle qu'elle vise des établissements dont la surface est très importante. Quant à appliquer la Tascom aux entrepôts logistiques, le risque serait que des entrepôts partent à l'étranger, sans compter que le dispositif proposé introduirait des distorsions posant problème sur le plan constitutionnel.

M. Albéric de Montgolfier. – Je ne voterai pas ces amendements, mais voilà des années que la commission des finances insiste sur les problèmes qui se posent dans ce domaine, comme le développement des *drive*, dont la surface est quasi nulle. Le Gouvernement doit adapter la fiscalité aux évolutions de la consommation.

M. Grégory Blanc. – La Tascom est un levier pour rendre des marges de manœuvre aux collectivités. Quant à prétendre que les entrepôts partiraient ailleurs, ce n'est pas sérieux ! Nous parlons d'activités dans lesquelles ce sont la célérité et l'efficacité qui comptent, notamment la capacité à livrer en 24 heures.

Mme Cécile Cukierman. – Aucune étude ne démontre que des acteurs partent à l'étranger à cause de notre fiscalité. *(MM. Jean-François Husson et Vincent Delahaye le contestent.)* Cet argument relève de l'idéologie !

Je rappelle que, au moment de la covid, nous avions proposé de taxer davantage les acteurs du e-commerce ; le Gouvernement s'y était opposé.

Mme Sophie Primas. – J'avais travaillé avec Serge Babary sur la taxation des entrepôts. Ce n'est

pas si simple que cela… Amazon livre des clients, mais un entrepôt identique situé juste à côté contient des pièces détachées destinées à des entreprises : taxer le second serait préjudiciable à la compétitivité. La commission des affaires économiques devrait continuer d'y réfléchir.

M. Grégory Blanc. – Et le magasin d'à côté ? Il paie la Tascom !

Mme Marie-Lise Housseau. – Dans le cadre de la mission d'information sur la décommercialisation, la DGFiP nous a indiqué que la Tascom n'était pas un bon impôt, car décorrélée de la rentabilité. Supprimons-la pour tout le monde !

L'amendement n°I-886 rectifié n'est pas adopté, non plus que les amendements n^os^I-887 rectifié, I-1074 et I-1238.

M. le président. – Amendement n°I-1690 rectifié de M. Salmon et *alii*.

M. Daniel Salmon. – Le maintien de notre potentiel agricole et de notre souveraineté alimentaire dépend de l'installation de nouveaux agriculteurs. La loi d'orientation agricole vise à accompagner la relève générationnelle *via* France Services Agriculture (FSA). L'objectif est de 30 000 agriculteurs par an, deux fois plus qu'aujourd'hui. Les grandes surfaces alimentaires doivent contribuer aux politiques en faveur de l'installation et de la transmission en agriculture.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis défavorable. Vous alourdissez la fiscalité sur les entreprises concernées.

M. Grégory Blanc. – C'est le but !

M. Roland Lescure, *ministre*. – Même avis. L'augmentation pourrait aboutir à un triplement de la taxe due ! C'est déraisonnable.

M. Daniel Salmon. – Trente fermes disparaissent chaque jour. Peut-être que cette taxe est un peu forte, mais on ne peut continuer ainsi. Mmes Guhl et Loisier ont montré dans le cadre de leur commission d'enquête que sur 100 euros de produits alimentaires, 8 euros seulement reviennent aux agriculteurs ! C'est notre souveraineté qui est en jeu.

L'amendement n°I-1690 rectifié n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°I-2800 rectifié *bis* de Mme Gasto Oustric et *alii*.

M. Michel Masset. – Nous voulons donner aux PME un droit au report d'un acompte d'impôt sur les sociétés lorsqu'un client, en procédure collective, laisse des factures impayées.

Cela serait possible une fois par an.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis du Gouvernement ? Qu'en pensent les services fiscaux ?

M. Roland Lescure, *ministre*. – Nous ne sommes pas trop pour. Une société peut se retrouver en difficulté à cause d'une créance non recouvrée, mais dans la majorité des cas, l'administration se montre compréhensive. Les créances irrécouvrables sont déductibles du résultat imposable. Avec cet amendement, vous introduisez dans le droit une souplesse de paiement. Certaines sociétés n'en ont pas besoin. Retrait.

L'amendement n°I-2800 rectifié bis n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°I-2254 rectifié *bis* de Mme Gasto Oustric et *alii*.

M. Michel Masset. – Nous ouvrons la dispense d'agrément aux déficits attachés aux branches apportées, sans modifier le seuil existant de 200 000 euros. Avec cet amendement, nous éviterons des dépôts de dossiers, et l'attente d'une décision parfois très longue de l'administration.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis du Gouvernement ?

M. Roland Lescure, *ministre*. – Avis défavorable : compte tenu du montant de la dispense de 200 000 euros, elle s'adresse aux petites entreprises. Or les cas ciblés de transferts de déficit sont extrêmement rares pour les PME. Les petites structures ne réalisent que très peu souvent des scissions ou des apports partiels d'actifs, car elles n'ont en général qu'une seule branche d'activité. Restons simples.

Instaurer une obligation indispensable de justification de la quote-part de déficit attachée à la branche apportée crée une contrainte administrative supplémentaire pour des entreprises qui n'ont souvent pas les outils. Bref, une usine à gaz pour 450 dossiers par an.

L'amendement n°I-2254 rectifié bis n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°I-1758 rectifié de M. Mérillou et *alii*.

M. Simon Uzenat. – La France ne produit plus de cuivre depuis l'an 2000. L'Observatoire français des ressources minérales pour les filières industrielles annonce un déficit mondial de 6 millions de tonnes. Or nous avons près de 1 million de tonnes de cuivre déjà affinées avec le réseau téléphonique cuivre ; c'est davantage que les ressources du sous-sol.

Cet amendement crée une exonération de 50 % en faveur d'Orange si elle conserve le métal et n'en vend que l'usage, avec retour obligatoire en fin de cycle. La contrepartie est exigeante.

M. le président. – Amendement n°I-3016 rectifié de M. Grégory Blanc.

M. Grégory Blanc. – C'est un amendement d'appel. Le cuivre fait partie des matières premières stratégiques qui connaîtront des tensions d'approvisionnement. Or avec Orange, nous avons un stock de cuivre important. Il faut le préserver. Comment abordez-vous cette question, monsieur le ministre ?

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Effectivement, nous sommes en train de déposer le réseau cuivre, mais vous proposez que le cuivre soit loué. Et ensuite ? Ce n'est pas opérant. Quand il y aura un modèle global sur l'ensemble de la durée de vie du cuivre, il faudra alors prévoir un dispositif fiscal pour inciter à investir. Retrait.

M. Roland Lescure, *ministre*. – Une seule entreprise est concernée ; ce serait donc une aide d'État qui serait probablement rejetée par l'Union européenne. En effet, ce serait une forme de préférence nationale, et qui ne bénéficierait qu'à une seule entreprise. Retrait ? Je comprends la question, mais je n'ai pas de réponse acceptable à vous donner.

M. Grégory Blanc. – Nous n'avons pas de réponse non plus. Mais c'est une question éminemment stratégique. Orange hérite d'un réseau construit avec l'argent des Français. Elle ne doit pas être conduite à vendre ce stock. L'État doit pouvoir conserver ce patrimoine national.

L'amendement n°I-3016 rectifié est retiré.

M. Simon Uzenat. – Nous n'avons pas de visibilité ; donc nous ne pourrions pas avancer ? À ce rythme-là, la France aura plusieurs trains de retard. Le Président de la République a annoncé la constitution de stocks stratégiques…

M. Thomas Dossus. – Tout à fait !

M. Simon Uzenat. – … et c'en est un.

L'amendement n°I-1758 rectifié n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°I-2856 rectifié *bis* de Mme Berthet et *alii*.

Mme Martine Berthet. – Le captage du dioxyde de carbone est une bonne solution pour atteindre nos objectifs. Le Haut Conseil pour le climat considère qu'il est pertinent pour les industries lourdes qui ont mobilisé tous les autres leviers – la cimenterie, la chimie, la métallurgie.

Nous créons donc un crédit d'impôt dédié aux projets de captage de CO_2 en vue de sa valorisation en France. Afin d'éviter tout abus, l'obtention de ce crédit d'impôt serait conditionnée à un agrément délivré par l'administration fiscale.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis défavorable. Ce serait la première fois qu'un crédit d'impôt couvrirait 100 % des dépenses engagées, et ce dans la limite d'un plafond de 250 millions d'euros – c'est beaucoup !

M. Roland Lescure, *ministre*. – En effet, c'est très généreux. La durée est de quatre ans, ce qui est contraire à la LPFP. Cela pourrait tomber sous le coup de l'interdiction des aides d'État. Avis défavorable.

L'amendement n°I-2856 rectifié bis est retiré.

M. le président. – Amendement n°I-1300 rectifié de M. Jacquin et du groupe SER.

M. Olivier Jacquin. – Il s'agit d'une idée astucieuse. Les socialistes ont de l'imagination en matière de taxes. *(Sourires)* Ici, il s'agit des *lockers*, ces installations qui pénalisent les points relais, sources de revenus pour le petit commerce. Nous proposons une taxe communale sur les colis importés placés dans les *lockers*, en soutien des petits commerces.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis défavorable, ainsi que pour les amendements suivants. Vous ajoutez une taxe à une autre taxe – celle qui est devenue européenne sur les petits colis.

Le redevable serait l'exportateur, alors que le choix du type de livraison relève du consommateur.

M. Jean-François Husson. – Astucieux, dites-vous ?

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Vous ne précisez pas la manière dont cette taxe serait recouvrée. Pour les expéditeurs à l'étranger, c'est impossible.

M. Roland Lescure, *ministre*. – Je comprends l'astuce.

M. Jean-François Husson. – C'est génial !

M. Roland Lescure, *ministre*. – Nous avons réussi à taxer les petits colis en Europe et c'est une réussite. Je me méfie des autres idées, qui auront des effets de bord. Tout ce que nous faisons au niveau national risque de nous retomber dessus. Travaillons au niveau européen.

Retrait, sinon avis défavorable, comme pour les deux amendements suivants.

Mme Sophie Primas. – Quand il y a de grands *lockers*, vous pouvez instaurer une taxe d'occupation de l'espace public pour le propriétaire du *locker*.

M. Jean-François Husson. – Voilà qui est astucieux !

M. Olivier Jacquin. – J'avais presque envie de retirer mon amendement en entendant Mme Primas. Mais mon voisin M. Coriton me souffle que si ce que Mme Primas dit est vrai pour un terrain public, cela n'est pas le cas pour un terrain privé.

Ensuite, la taxe européenne n'est pas sur les *lockers*, mais sur les colis.

Mme Jacqueline Eustache-Brinio. – Arrêtez de taxer !

M. Olivier Jacquin. – Approfondissons l'idée.

Mme Jacqueline Eustache-Brinio. – Taxons les boîtes aux lettres !

M. Bastien Coriton. – Les *lockers* s'installent sans autorisation d'urbanisme. Cela pousse partout, n'importe comment, y compris sur les parkings privés des supermarchés.

Réguler par une taxe est une bonne idée.

L'amendement n°I-1300 rectifié n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°I-1290 rectifié de M. Jacquin et du groupe SER.

M. Olivier Jacquin. – On constate une augmentation très forte des livraisons qui saturent l'espace public et concurrencent le petit commerce. Nous créons une taxe sur les livraisons de biens opérées par certaines plateformes numériques de vente en ligne. La recette serait affectée aux autorités organisatrices de la mobilité (AOM), qui sont plutôt urbaines.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis défavorable. Je souscris à la volonté de réduire la congestion urbaine, mais avec des outils efficaces.

M. Roland Lescure, *ministre*. – Même avis.

Mme Sophie Primas. – Une nouvelle usine à gaz. Quand nous avions taxé les livres vendus par Amazon nous n'avions fait que pénaliser les gens qui n'ont pas de librairie. Là, c'est la même chose : nous allons pénaliser les personnes dans la ruralité qui n'ont pas de commerce. Les plateformes répercuteront le coût sur le prix de vente.

M. Olivier Jacquin. – Je me suis dit que j'allais le retirer, madame Primas… *(Rires sur les travées du groupe Les Républicains)*

Mais il faut protéger le petit commerce !

Mme Sophie Primas. – Mais il n'existe plus, enfin !

Mme Jacqueline Eustache-Brinio. – Eh oui.

M. Olivier Jacquin. – La livraison gratuite avait été contournée par la livraison à un centime, et il existe maintenant des abonnements qui donnent l'illusion de la gratuité.

L'amendement n°I-1290 rectifié n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°I-1299 rectifié de M. Jacquin et du groupe SER.

M. Olivier Jacquin. – Pour lutter contre les plus grandes plateformes de commerce électronique, nous voulons contrer les abonnements donnant l'illusion de la gratuité, car ils massifient les trajets.

Amazon a par exemple des marges de moins de 1 %, à la limite du dumping. Cette taxe envoie un signal-prix au consommateur en fonction de la rapidité de la livraison.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis défavorable.

M. Roland Lescure, *ministre*. – Même avis.

M. Olivier Jacquin. – Cette taxe…

Mme Sophie Primas. – Je n'ai rien dit ! *(Sourires)*

M. Olivier Jacquin. – … n'aurait pas eu d'impact sur le consommateur : elle est tellement faible.

Mme Florence Blatrix Contat. – Je ne veux pas me résigner à ce que nos centres-villes se vident, à la différence de Sophie Primas.

M. Olivier Rietmann. – Ils n'existent déjà plus.

Mme Florence Blatrix Contat. – Les livraisons rapides ont un autre effet induit : les traversées de camions dans nos villages.

Les départements n'ont plus les moyens de financer des contournements. Quand on commande un vêtement, ne peut-on pas l'attendre deux ou trois jours ?

M. Jean-François Husson. – Taxez les TGV !

M. Pascal Savoldelli. – Notre groupe est sensible à l'impact des émissions de gaz à effet de serre. Ceux qui ont voté un traité pour la libre concurrence non faussée devraient se rendre compte qu'il y a une concurrence déloyale. Nous voterons cet amendement de loyauté.

M. Simon Uzenat. – Autre exemple : les dessertes maritimes. Je suis président d'un conseil portuaire. Je ne vous dis pas le nombre de colis déposés que la puissance publique doit gérer sans aucune aide. Oui, il y a un besoin de continuité territoriale, mais il faut que le coût soit assumé. Nous voterons cet amendement.

L'amendement n°I-1299 rectifié n'est pas adopté.

La séance est suspendue à 20 heures.

PRÉSIDENCE DE MME LAURENCE GARNIER,
VICE-PRÉSIDENTE

La séance reprend à 21 h 30.

Article 15 (Appelé en priorité)

M. Louis Vogel. – Le crédit d'impôt recherche (CIR) est notre premier levier de soutien à l'innovation – 8 milliards d'euros. Nul ne veut le supprimer, mais il n'est pas très efficace. Ce sont les grandes entreprises qui en bénéficient prioritairement, pour financer des recherches qu'elles auraient financées de toute façon. Les PME et TPE n'en profitent que très rarement.

Je proposerai donc un amendement réorientant le crédit d'impôt vers ces dernières et en direction de secteurs prioritaires pour notre économie. Si nous n'agissons pas maintenant, nous allons disparaître du monde de la recherche !

Mme Florence Blatrix Contat. – L'article reconduit la surtaxe d'impôt sur les sociétés pour les grandes entreprises dont le chiffre d'affaires dépasse 1,5 milliard d'euros. Son rendement est toutefois réduit, à 5 milliards d'euros, contre 7 l'an dernier. Même chose pour le transport maritime : 300 millions d'euros en 2027, contre 491 millions d'euros en 2026. Ce sont 2 milliards d'euros de recettes en moins ! Alors que la majorité sénatoriale a demandé

21 milliards d'euros aux ménages, peut-on diminuer l'effort demandé aux entreprises ? Non !

M. Grégory Blanc. – Cette taxe exceptionnelle, mise en place par Michel Barnier, est reconduite depuis trois ans. Elle n'a plus d'exceptionnelle que le nom. Si on ne peut plus s'en passer, pérennisons-la. Cela donnera de la visibilité à nos entreprises. Nous avons assumé de maintenir la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus (CEHR) jusqu'à parvenir à l'équilibre primaire : faisons de même avec la surtaxe.

Cet article crée un manque à gagner. Et quel terrible symbole : nous taxons les ménages, y compris précaires, mais les grandes entreprises ne seront pas mises à contribution !

Mme la présidente. – Amendement n°I-942 de M. Capus et du groupe INDEP.

M. Marc Laménie. – Nous voulons supprimer l'article, car notre pays souffre d'un trop-plein d'impôts et de dépenses publiques. Le taux d'impôt sur les sociétés peut atteindre 36 % – un record dans le monde !

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-1605 de M. Castillo et *alii*.

Mme Gaëlle Frontoni. – Une contribution exceptionnelle, cela s'arrête quand ? Dès qu'elle est prolongée pour la deuxième fois, elle n'est plus exceptionnelle ! Or une entreprise qui investit a besoin de visibilité. Si les impôts temporaires sont reconduits, la parole de l'État ne vaut plus rien ! Et n'oublions pas que derrière ces grands groupes, il y a des emplois. Le redressement des comptes passe par la baisse des dépenses.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-2129 rectifié de M. Ruelle et *alii*.

L'amendement n°I-2129 rectifié n'est pas défendu.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – En d'autres temps, j'aurais pu vous suivre… Mais, compte tenu de l'état de nos finances publiques, tout le monde doit faire un effort. Plus celui-ci sera réparti, plus il sera soutenable.

Les entreprises ne paieront pas cette taxe de gaieté de cœur. Mais elles sont conscientes de l'état financier du pays et souffrent autant que l'État des taux d'intérêt élevés. En outre, nous devons envoyer un signal à nos bailleurs, faute de quoi les taux d'intérêt pourraient encore augmenter. Les chefs d'entreprise y sont, bien sûr, sensibles.

C'est leur contribution. N'allons pas au-delà. Une fois la situation redressée, la taxe pourra, je l'espère, être supprimée.

M. Roland Lescure, *ministre*. – L'article doit être préservé, tel quel.

Le ministre des finances ne décide jamais de gaieté de cœur d'instaurer une telle surtaxe exceptionnelle d'impôt sur les sociétés, mais la situation est exceptionnelle. Nombre de dispositions de ce texte ne vous plaisent pas, mais nous savons qu'il faut redresser les comptes. Et le monde nous regarde. L'agence S&P actualisera la note de la France demain soir.

Nous avons décidé de réduire cette surtaxe, de 7 milliards d'euros à 5 milliards, pour adresser un signal aux grandes entreprises présentes en France.

Mon avis sera donc défavorable aux amendements de suppression, ainsi qu'à tous ceux prévoyant de baisser ou d'augmenter la surtaxe.

Nous réinstaurons, au taux de 12 %, la surtaxe sur le fret maritime qui datait de 2025. Je donnerai un avis favorable à l'amendement de la rapporteure générale qui en plafonne le montant.

Les amendements identiques n^os^I-942 et I-1605 ne sont pas adoptés.

Mme la présidente. – Amendement n°I-534 rectifié de M. Delahaye et *alii*.

L'amendement n°I-534 rectifié n'est pas défendu.

Mme la présidente. – Amendement n°I-1418 rectifié de MM. Cadic et Bleunven.

M. Olivier Cadic. – La contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises (CEBGE) cible quelques grands groupes dont le chiffre d'affaires dépasse 1,5 milliard d'euros – et dont parfois l'État lui-même est actionnaire ! *In fine*, elle pèse sur les salariés et les consommateurs. Non déductible du résultat imposable, c'est une double taxe, qui porte le taux global d'imposition des bénéfices à plus de 36 %.

Une fois ça va, trois fois, bonjour les dégâts !

À la place, nous proposons de relever le taux intermédiaire de TVA de 10 % à 13 %.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis défavorable. Cet amendement opérerait un transfert d'assiette des grandes entreprises en direction des consommateurs. L'assiette large de la TVA touche indifféremment tous les ménages, quelle que soit leur capacité à payer quelques euros de plus.

M. Roland Lescure, *ministre*. – Même avis.

L'amendement n°I-1418 rectifié n'est pas adopté.

Mme la présidente. – Amendement n°I-1561 rectifié de M. Cardon et *alii*.

M. Simon Uzenat. – Nous pérennisons la CEBGE au barème initialement prévu, car nous nous opposons à la reconduction au rabais proposée par le ministre, avec une division par deux de l'effort demandé aux grands groupes – lesquels ont distribué près de 100 milliards d'euros de dividendes l'an dernier ! C'est contraire à la justice fiscale.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-2433 de M. Barros et du groupe CRCE-K.

Mme Cathy Apourceau-Poly. – La CEBGE a au moins le mérite de changer la focale de nos débats : pour une fois qu'il ne s'agit pas de réfléchir à la manière d'alléger la fiscalité des entreprises !

Vous mettez le doigt sur l'enjeu : la justice fiscale. Mais l'intitulé de la contribution dit tout : la justice fiscale, oui, mais à titre exceptionnel !

Nous voulons pérenniser cette contribution, à ses taux initiaux – alors que vous souhaitez les réduire d'un quart. Mais de quelles entreprises parlons-nous ? Des grandes gagnantes des baisses d'impôt depuis 2017, qui bâtissent des stratégies d'optimisation fiscale et qui bénéficient d'aides publiques sans contrepartie !

Mme la présidente. – Amendement n°I-1230 de Mme Blatrix Contat et du groupe SER.

Mme Florence Blatrix Contat. – Nous maintenons la CEBGE à son niveau des deux dernières années, car nous n'avons pas les moyens de nous priver de 2 milliards d'euros de recettes. Ces entreprises, profitables, versent des dividendes !

Mme la présidente. – Amendement n°I-2510 de M. Savoldelli et du groupe CRCE-K.

M. Pascal Savoldelli. – Défendu.

Mme la présidente. – Amendement n°I-1060 de M. Grégory Blanc et *alii*.

M. Grégory Blanc. – Nous maintenons, nous aussi, le taux de surtaxe d'impôt sur les sociétés.

Mme la rapporteure générale nous parle de répartition des efforts, mais c'est ici la baisse des efforts de certains et l'augmentation des efforts des autres, notamment des classes moyennes. C'est votre droit, chers collègues de la majorité sénatoriale, mais que les choses soient claires !

Mme la présidente. – Amendement n°I-2509 de M. Savoldelli et du groupe CRCE-K.

Mme Marianne Margaté. – M. le ministre reconnaît la nécessité de reconduire la contribution, tout en proposant d'en réduire le taux d'un quart… Qu'est-ce qui justifie ce nouvel allègement fiscal ? Comment justifier une telle différence de traitement avec les malades, les retraités, les fonctionnaires, les collectivités auxquels vous demandez des efforts supplémentaires ?

Mme la présidente. – Amendement n°I-1430 rectifié *bis* de M. Capus et *alii*.

M. Emmanuel Capus. – Notre pays souffre d'un trop-plein d'impôts.

À l'automne 2024, le Gouvernement a inventé la surtaxe d'impôt sur les sociétés, qui devait être temporaire. Mais, depuis trois ans, les ministres se succèdent pour dire, la main sur le cœur, qu'elle disparaîtra l'an prochain… *(M. Roland Lescure proteste.)*

Le taux d'imposition d'impôt sur les sociétés peut dépasser les 36 % : c'est le record du monde ! Telle était la conclusion de la mission d'information sur les prélèvements obligatoires, dont j'étais le rapporteur.

Cet amendement de repli divise par deux les taux de la surtaxe.

Mme la présidente. – Amendement n°I-2304 rectifié de M. Delcros et *alii*.

M. Bernard Delcros. – Défendu.

Mme la présidente. – Amendement n°I-1059 de M. Grégory Blanc et *alii*.

M. Grégory Blanc. – La surtaxe d'impôt sur les sociétés est nécessaire. Mais il y a un problème d'assiette : pourquoi pénaliser les entreprises qui emploient des salariés en France ? Pourquoi favoriser les entreprises ayant délocalisé ?

Nous modulons le taux de la surtaxe selon la part de salariés travaillant en France. Pourquoi demander des efforts à EDF, à LVMH, au Crédit Mutuel, entre autres, et pas à TotalEnergies, qui bénéficie aussi de l'infrastructure diplomatique française ?

Mme la présidente. – Amendement n°I-375 rectifié de M. Dhersin et *alii*.

M. Franck Dhersin. – Nous supprimons la contribution exceptionnelle demandée aux entreprises de transport maritime, secteur marqué par une forte concurrence internationale et par une grande volatilité économique. La France doit conserver des navires sous pavillon français et des capacités logistiques stratégiques.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-1975 rectifié de Mme Havet et *alii*.

Mme Nadège Havet. – En effet, nous devons soutenir notre pavillon français et, plus largement, le transport maritime.

Mme la présidente. – Amendement n°I-1229 de Mme Blatrix Contat et du groupe SER.

M. Simon Uzenat. – Les armateurs bénéficient d'un régime fiscal très favorable. Or leurs profits sont considérables : 23,4 milliards d'euros de bénéfice en 2022 pour CMA CGM.

Nous proposons une solution équilibrée : le maintien d'un taux de 12 % pendant les deux premiers exercices, puis la prolongation de la contribution au taux de 8 % la troisième année.

La droite sénatoriale demande des efforts aux plus modestes et aux collectivités. Il serait incompréhensible que les grands acteurs économiques ne soient pas mis, raisonnablement, à contribution.

Mme la présidente. – Amendement n°I-1062 de M. Grégory Blanc et *alii*.

M. Grégory Blanc. – Cela me fait penser aux petites lignes en bas des contrats. Pourquoi avoir changé l'assiette des armateurs, alors que vous ne l'avez pas fait pour les grandes entreprises ? Nous savons que ces grands groupes peuvent déplacer des profits d'un exercice à l'autre.

Mme la présidente. – Amendement n°I-3084 de Mme Lavarde, au nom de la commission des finances.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Cet amendement met en cohérence l'exposé des motifs de l'article et son dispositif : nous inscrivons le rendement attendu.

Mme la présidente. – Amendement n°I-1004 rectifié de M. Grosvalet et *alii*.

Mme Annick Girardin. – Défendu.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-2434 de M. Savoldelli et *alii*.

M. Pascal Savoldelli. – Après les très grandes entreprises, voici les grands armateurs, qui bénéficient de la générosité fiscale du Gouvernement. Ce dernier s'est autorisé à ramener de 12 à 8 % le montant de la contribution exceptionnelle demandée aux armateurs, qui bénéficient déjà de la taxe au tonnage, un dispositif fiscal particulièrement avantageux. La Cour des comptes évalue le manque à gagner à 5,6 milliards d'euros – excusez du peu ! Pendant ce temps-là, on s'apprête à prendre 3,1 milliards d'euros aux retraités…

Mme la présidente. – Amendement n°I-1000 rectifié de M. Grosvalet et *alii*.

Mme Annick Girardin. – Nous portons à 10 % le taux de la contribution exceptionnelle demandée aux grandes entreprises de transport maritime.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Certains veulent aller plus loin ; d'autres moins loin ; je pense que nous avons atteint un équilibre, sur lequel il serait prématuré de revenir.

S'agissant de la taxe au tonnage, rappelez-vous qu'il est facile de s'immatriculer ailleurs. Dans ce cas, serions-nous gagnants ?

La fiscalité française sur les entreprises est sans commune mesure avec celle d'autres pays. En Allemagne, le taux moyen des impôts de production est de 11,8 %, contre 20,2 % en France : huit points d'écart !

Retrait, sinon avis défavorable. J'ajoute que l'amendement n°I-2304 rectifié présente un sérieux risque de contravention avec le droit de l'Union européenne et que sa rédaction est inopérante.

M. Roland Lescure, *ministre*. – Je suis pour le débat, monsieur Savoldelli, mais j'avais déjà donné mes avis et rappelé que je souhaitais préserver l'équilibre de l'article. Avis défavorable, sauf sur l'amendement n°I-3084 qui recueille un avis favorable.

M. Franck Dhersin. – En 2027, le produit de la contribution sur les armateurs est affecté à l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (Afit France) à hauteur de 300 millions d'euros. Or l'article 2 de la Lolf dispose que les impositions de toute nature ne peuvent être directement affectées à un tiers que si elles sont en lien avec des missions de service public qui lui sont confiées. Or ladite contribution n'est la contrepartie d'aucun service rendu par l'Afit aux armateurs….

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Si M. Dhersin regarde les amendements que j'ai déposés, il verra que j'ai prévu de supprimer l'affectation de ces recettes à l'Afit. Son amendement étant satisfait, il peut le retirer.

M. Franck Dhersin. – Non.

M. Vincent Capo-Canellas. – Une contribution exceptionnelle reconduite pendant trois ans… Cela fait long !

M. Roland Lescure, *ministre*. – Elle baisse !

M. Vincent Capo-Canellas. – Au bout de deux ans, tout le monde comprend qu'il faut délocaliser et s'immatriculer ailleurs. D'où une baisse de la base fiscale les années suivantes. Comment la France peut-elle rester compétitive et garder ses fleurons ? *(M. Franck Dhersin renchérit.)*

M. Grégory Blanc. – Je suis d'accord avec M. Capo-Canellas : il faut donner de la visibilité aux entreprises.

Mme Sophie Primas. – C'est bien votre seul point d'accord !

M. Grégory Blanc. – Sachons raison garder : en Allemagne, le taux d'impôt sur les sociétés est de 30 % ; 25 % en France, 14 % avec le CIR.

M. Franck Dhersin. – Et les charges ?

M. Grégory Blanc. – Monsieur le ministre, répondez à ma question sur l'assiette : pourquoi ne pas changer l'assiette de la surtaxe Barnier, qui favorise les délocalisations ? Et pourquoi limiter l'assiette de la contribution sur les grands armateurs à 2026 ?

M. Thierry Cozic. – Posons un constat partagé : selon l'OCDE, le taux légal moyen d'imposition des sociétés place la France au 47e rang mondial et au 6e rang européen ; le taux effectif la place au 33e rang mondial et toujours au 6e rang européen. Nous sommes donc loin de l'enfer fiscal ! Si on ajoute que les entreprises ne contribuent aux recettes de l'État qu'à hauteur de 5 %, tout est dit.

Milton Friedman affirmait que « rien n'est plus durable qu'un programme gouvernemental temporaire »…

M. Emmanuel Capus. – Que restera-t-il de ces mandats ? Nous avons baissé le taux d'impôt sur les

sociétés de 33 % en 2017 à 25 % en 2022 ; faisant passer les recettes de 40 à 61 milliards d'euros.

M. Gabriel Amard. – Avec de la dette !

M. Emmanuel Capus. – C'était une excellente politique, soutenue par le Sénat !

Mais en reconduisant cette surtaxe temporaire, vous cassez toutes les mesures positives pour l'économie que nous avions adoptées.

M. Roland Lescure, *ministre*. – Certains pensent qu'il faut en faire plus, d'autres moins ; c'est donc que nous sommes proches de l'équilibre.

Je rappelle que 99 % des entreprises ne paient pas cette surtaxe. Je reconnais que le taux d'imposition des 1 % qui s'en acquittent reste un peu en dessous du niveau de 2017. Ce débat se poursuivra, notamment dans le cadre de la prochaine campagne.

Mais taxer uniquement les multinationales qui font des bénéfices en France est contraire à toutes les conventions fiscales, monsieur Blanc.

M. Olivier Rietmann. – J'aurais préféré voir cette surtaxe supprimée, car ces 5 milliards d'euros sont autant de salaires et de pouvoir d'achat en moins. Mais il faut être responsable au vu du budget.

Les très grandes entreprises représentent 85 milliards d'euros de recettes pour l'État et un tiers du salariat français. Et ce sont celles qui utilisent le moins les allègements de charges. Alors, arrêtons de leur taper dessus !

J'ajoute que les 100 milliards d'euros de dividendes correspondent à un rendement brut de 3 %, et même de seulement 2 % une fois la *flat tax* acquittée. Et ce serait un rendement excessif ?

M. Pascal Savoldelli. – Les élus du Rassemblement national veulent faire économiser 7 milliards d'euros aux entreprises les plus rentables de notre pays. Ils suppriment l'article, sans même essayer de l'amender : on voit bien ce que ça donnerait s'ils accèdent au pouvoir !

Quant au Gouvernement, il diminue la contribution des entreprises de 2 milliards d'euros. Assumez et dites-le aux Français dans vos circonscriptions ! Il faut mettre cartes sur table, pour que les Français puissent choisir, sinon vous alimentez le dégoût et l'abstention.

M. Simon Uzenat. – Monsieur le ministre, ce n'est pas parce qu'il y a eu des critiques de droite et de gauche que vous êtes bien au centre…

La réalité, c'est que la situation budgétaire s'est nettement dégradée sous les gouvernements successifs de votre sensibilité. Et vous augmentez l'effort des plus modestes et baissez celui des plus aisés et des grandes entreprises. *(MM. Emmanuel Capus, Vincent Capo-Canellas et Franck Dhersin s'exclament.)*

Monsieur Rietmann, vous ne pouvez pas balayer d'un revers de la main ces 100 milliards de dividendes.

M. Guy Benarroche. – En tant qu'économiste, je peux entendre toutes les théories économiques, mais elles doivent se confronter à la réalité. Vous prétendez que si on taxait plus les entreprises, elles iraient ailleurs *(M. Emmanuel Capus le confirme),* mais cela ne se vérifie pas. Ce raisonnement, que l'on nous a aussi tenu sur la taxe Zucman, est à tout le moins simpliste. *(M. Emmanuel Capus s'exclame.)*

Je repose la question de M. Blanc : monsieur le ministre, pourquoi avoir changé l'assiette pour CMA CGM ?

Mme Florence Blatrix Contat. – Les impôts de production seraient les pires, car ils taxent avant la réalisation du moindre euro de chiffre d'affaires. Donc taxons les bénéfices ! *(M. Olivier Rietmann soupire.)* D'autant que ces très grandes entreprises sont celles qui bénéficient le plus des niches fiscales. Elles font des bénéfices et distribuent d'énormes dividendes : elles peuvent contribuer à la solidarité nationale.

M. Olivier Rietmann. – 3 % !

M. Vincent Louault. – Monsieur Benarroche, reprenez vos cours d'économie ! *(M. Guy Benarroche lève les bras au ciel ; « Oh ! » sur les travées du GEST et sur plusieurs travées du groupe SER.)* Car oui, on sait ce qui se passe quand on augmente l'imposition d'entreprises qui évoluent dans un marché mondial, comme les entreprises agricoles ou maritimes. C'est pourquoi 87 % des pays européens ont fait le choix d'un moindre impôt pour préserver les armateurs. C'est une réalité, monsieur Benarroche. L'an dernier, CMA CGM a acheté dix bateaux, dont seulement trois sont sous pavillon français, car ils économisent ainsi 1,75 million d'euros par an et par bateau sur les frais de personnel.

Les amendements identiques n^os^ I-1561 rectifié et I-2433 ne sont pas adoptés, non plus que les amendements n^os^ I-1230, I-2510, I-1060, I-2509 et I-1430 rectifié bis.

M. Bernard Delcros. – En quelques années, les rachats d'actions sont passés de 6 milliards d'euros à 35 milliards d'euros.

Tous d'accord pour mieux encadrer cette pratique spéculative, nous avons mis en place une taxe à 8 %. Mais ce taux s'applique au prix d'émission et non au prix de marché. Par exemple, le prix d'émission de l'action d'une entreprise du CAC 40 est de 0,20 euro, alors que le prix de marché est de 400 euros… Il faudrait taxer la valeur de marché, mais c'est contraire au droit européen.

Notre amendement n°I-2304 rectifié vise donc à maintenir la surtaxe dans les conditions de 2026 pour ces seules entreprises.

M. Roland Lescure, *ministre*. – Avis défavorable, car contraire à la directive mère-fille. Vous feriez mieux de le retirer.

M. Bernard Delcros. – Reparlons-en, car le système est inefficace.

L'amendement n°I-2304 rectifié est retiré.

L'amendement n°I-1059 n'est pas adopté,
non plus que les amendements identiques
nos I-375 rectifié et I-1975 rectifié
et les amendements nos I-1229 et I-1062.

L'amendement n°I-3084 est adopté.

Les amendements identiques nos I-1004 rectifié
et I-2434 ne sont pas adoptés,
non plus que l'amendement n°I-1000 rectifié.

Mme la présidente. – Amendement n°I-1439 rectifié *bis* de M. Louault et *alii*.

M. Vincent Louault. – Défendu.

L'amendement n°I-1439 rectifié bis, repoussé
par la commission et le Gouvernement,
n'est pas adopté.

Mme la présidente. – Amendement n°I-1061 de M. Grégory Blanc et *alii*.

M. Grégory Blanc. – Pourquoi Michel Barnier, qui n'est pas un gauchiste, a-t-il créé la contribution différentielle sur les hauts revenus (CDHR) et la surtaxe d'impôt sur les sociétés ? Parce qu'il fallait redresser les comptes, le déficit étant à 5,4 %. Mais aujourd'hui, il serait de 5,5 %...

L'an dernier, le Sénat a décidé de maintenir la CDHR jusqu'à atteindre un déficit de 3 %. Ayons la même cohérence s'agissant de la surtaxe d'impôt sur les sociétés. On peut faire des effets de tribune, il reste que nous avons besoin d'augmenter les impôts.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis défavorable à cet amendement d'appel.

M. Roland Lescure, *ministre*. – Avis défavorable. Le débat aura lieu, mais nous restaurons les finances publiques de manière ambitieuse, avec un déficit primaire qui passe de 2,9 % à 2,1 %.

M. Grégory Blanc. – Il manque 12 milliards d'euros !

L'amendement n°I-1061 n'est pas adopté.

M. Simon Uzenat. – Notre groupe s'abstiendra. Mieux vaut 8 % que 0 %, mais nous attendions plus d'ambition au regard de la crise budgétaire.

Chers collègues de la droite sénatoriale, quand on est puissant, quand on a les moyens, on peut échapper à l'effort : voilà le message que vous adressez ! *(Mme Sophie Primas et MM. Olivier Rietmann et Jean-Raymond Hugonet lèvent les bras au ciel.)* Et à ceux qui peuvent y échapper, il ne faut pas trop en demander...

Êtes-vous conscients de la dangerosité de ce message dans notre contexte de crise démocratique majeure ?

Mme Sophie Primas. – Arrêtez de dire n'importe quoi !

M. Grégory Blanc. – J'ai reçu hier un courrier du Premier ministre qui m'invitait au compromis. Mais comment y arriver avec un tel article, qui réduit l'effort des grandes entreprises, et alors que le Sénat a augmenté les impôts sur les classes moyennes ? Le socle commun n'est pas majoritaire. Nous avons besoin d'explications.

M. Emmanuel Capus. – Nous voterons contre cet article.

Vincent Capo-Canellas l'a bien dit : une hausse d'impôt provisoire qui dure trois ans est définitive. Résultat, vous envoyez un message délétère aux entreprises : « Ne venez pas chez nous, il n'y fait pas bon d'entreprendre ! »

La solution, c'est de baisser la dépense publique, pas d'augmenter les impôts ! *(Applaudissements sur les travées du groupe INDEP et sur des travées du groupe UNT)*

M. Vincent Capo-Canellas. – La gauche nous fait la morale, mais sachez que la France taxe deux fois plus le capital que la moyenne des pays de l'OCDE et qu'elle a modifié l'impôt sur les sociétés 26 fois depuis 2008…

Oui, il faut une bonne répartition de l'effort. Mais arrêtez de dire que les entreprises ne seraient pas taxées !

M. Emmanuel Capus. – Excellent !

L'article 15, modifié, est adopté.

Après l'article 15 (Appelé en priorité)

Mme la présidente. – Amendement n°I-489 de M. Savoldelli et du groupe CRCE-K.

M. Pascal Savoldelli. – Avec la guerre au Moyen-Orient, Total a gagné 5,8 milliards de dollars au premier trimestre et 5,4 milliards au second – 72 % de plus que l'année d'avant. Ce sont les Français qui payent à la pompe.

En 2022, la contribution européenne de solidarité n'a frappé que les bénéfices déclarés sur notre territoire. Or la rente se forme ici, mais elle se déclare ailleurs.

Notre amendement part donc du bénéfice mondial du groupe, pour n'en retenir que la part correspondant aux ventes en France. Il ne s'applique qu'en cas de flambée exceptionnelle du Brent et interdit de répercuter la contribution sur les prix.

En 2022, même les conservateurs britanniques ont taxé les superprofits de l'énergie. Qu'attendez-vous, monsieur le ministre ?

Mme la présidente. – Amendement n°I-2727 rectifié de M. Amard et *alii*.

M. Gabriel Amard. – J'ai déposé cet amendement avec trois autres collègues de gauche.

Une voix à droite. – D'extrême gauche !

M. Gabriel Amard. – Jaurès disait : le capitalisme porte en lui la guerre comme la nuée porte l'orage.

Mme Sophie Primas. – On parle de Staline ou pas ?

M. Gabriel Amard. – L'orage, c'est la guerre de Trump et de Netanyahou en Iran, et sous l'orage, il y a ceux qui ramassent la mise. Entre février et août, la marge de raffinage a été multipliée par six. Pendant que les gens meurent sous les bombes et que les classes moyennes vident leur porte-monnaie à la pompe, les profits explosent.

Total, qui va encaisser 20 milliards d'euros cette année, n'a payé aucun impôt sur les sociétés en France ces dernières années !

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Ces amendements visent à instaurer des taxes sur TotalEnergies. Certaines portent sur le chiffre d'affaires – c'est contreproductif selon les études économiques. Mieux vaut taxer les bénéfices.

M. Guy Benarroche. – Alors taxons-les !

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Vos amendements augmenteraient le prix à la pompe ; ce n'est pas ce que vous cherchez n'est-ce pas ?

Total plafonne ses prix…

M. Grégory Blanc. – Merci !

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – … l'entreprise ne pourrait plus continuer avec vos amendements. *(M. Thomas Dossus et Mme Florence Blatrix Contat s'exclament.)*

Vous taxez les structures de raffinage : il en reste encore quelques-unes dans le nord de la France, mais vous risquez de les délocaliser en Belgique, par exemple.

M. Vincent Capo-Canellas. – Nous n'en avons plus beaucoup !

M. Roland Lescure, *ministre*. – On ne peut pas taxer des profits réalisés hors de France en France, c'est contraire aux conventions fiscales. *(M. Olivier Rietmann renchérit.)*

Extraction, raffinage et distribution : chaque étape est taxée. Toute l'essence distribuée vient de pétrole extrait à l'étranger. L'extraction est taxée à hauteur de 78 % en Norvège ou 55 % aux Émirats arabes unis par exemple. Il reste le raffinage et la distribution : Total a plafonné ses prix à la pompe ; sur le raffinage, Total va payer la surtaxe de l'impôt sur les sociétés. Je rappelle qu'il ne reste que six raffineries en France, contre trente auparavant.

M. Vincent Louault. – Pourquoi ?

M. Roland Lescure, *ministre*. – Parce qu'elles perdent de l'argent. Ces activités sont en décroissance, du fait de la baisse tendancielle de la consommation, et la concurrence étrangère est importante. Nous avons un champion national, il paye des impôts et bloque les prix à la pompe. Soyons-en fiers. *(M. Guillaume Chevrollier renchérit.)*

M. Gabriel Amard. – Mon amendement prévoit de taxer le volume des bénéfices supérieurs de 10 % à ceux réalisés en 2025, à partir de 750 millions d'euros de chiffre d'affaires. C'est raisonnable, et n'empêche pas de plafonner les prix à la pompe.

M. Grégory Blanc. – Les pétroliers investissent en fonction des réalités de marché et non du taux de l'impôt sur les sociétés. Nous savons qu'ils font pression sur le Gouvernement. L'assiette de la surtaxe d'impôt sur les sociétés, c'est le chiffre d'affaires et non les bénéfices. *(M. Roland Lescure le conteste.)*

Il y a des effets d'aubaine. Les bénéfices de Total ont explosé avec le blocage du détroit d'Ormuz. Il est juste que les Français en aient un retour.

M. Pascal Savoldelli. – Nos amendements ne visent que la fraction exceptionnelle des profits de TotalEnergies. Ils sont valables aussi pour Shell, BP et Esso. Total ne peut pas nous pousser au chantage sur les prix à la pompe. On ne légifère pas sous la menace.

M. Thierry Cozic. – Un dispositif pérenne est nécessaire. Sur 27 milliards d'euros collectés en Europe, la France n'a enregistré que 67 millions d'euros de recettes. L'Espagne et l'Italie ont instauré une taxe de 1,2 % sur le chiffre d'affaires net des grands opérateurs énergétiques ; pourquoi pas la France ?

M. Roland Lescure, *ministre*. – La mesure de M. Savoldelli est non seulement contraire au droit de l'Union européenne, mais en plus extraterritoriale : il taxe Shell aux Pays-Bas !

Monsieur Blanc, la surtaxe d'impôt sur les sociétés porte bien sur les bénéfices et non sur le chiffre d'affaires, puisque l'impôt sur les sociétés est lui-même assis sur les bénéfices !

L'amendement n°I-489 n'est pas adopté,
non plus que l'amendement n°I-2727 rectifié.

Mme la présidente. – Amendement n°I-423 de M. Dossus et *alii*.

M. Thomas Dossus. – On dirait que nous débattons en dehors de toute réalité, comme s'il n'y avait pas eu de superprofits – réalisés par des profiteurs de guerre ! *(Mme Sophie Primas soupire.)* Sans la guerre illégale de Trump et Netanyahou en Iran... *(Exclamations sur les travées du groupe Les Républicains)*

M. Jean-Raymond Hugonet. – Bien sûr !

M. Thomas Dossus. – … qui a provoqué une flambée des prix du pétrole…

Vivons-nous dans le même monde ?

Plusieurs voix sur les travées du groupe Les Républicains. – Non !

M. Thomas Dossus. – …Total n'aurait pas fait 19 milliards d'euros de profits, en augmentation de 91 % par rapport à l'année dernière.

Mme Gaëlle Frontoni. – Tant mieux !

Mme Sophie Primas. – Profiteurs de guerre ? C'est insupportable !

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-1235 de Mme Blatrix Contat et du groupe SER.

Mme Florence Blatrix Contat. – La flambée des prix du pétrole pénalise ménages et entreprises, tandis que les grandes compagnies pétrolières réalisent des superprofits exceptionnels. Nous voulons instaurer une contribution pérenne lorsque le prix du Brent dépasse un certain seuil.

TotalEnergies répartit ses bénéfices dans différents pays et peut utiliser les prix de transfert pour afficher des bénéfices pratiquement nuls dans certains pays. La part « reste du monde » représente 25 à 30 % de ses bénéfices, dans des pays où l'entreprise paye probablement très peu d'impôts…

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis défavorable.

M. Roland Lescure, *ministre*. – Même avis.

M. Olivier Rietmann. – Attention à la portée de vos paroles ! Total salarie 15 000 personnes. Dire que c'est un profiteur de guerre, c'est dire que ces mêmes salariés le sont *(vives exclamations sur les travées du groupe SER et du GEST)*, car ils ont profité des bénéfices réalisés ! Ce que vous dites est honteux ! *(On le conteste sur les travées du groupe SER et du GEST.)*

M. Gabriel Amard. – C'est vous qui êtes honteux !

M. Bastien Coriton. – Mme Gatel nous a demandé tout à l'heure d'avoir des idées… Nos concitoyens ne comprennent pas qu'on taxe les ALD et les retraités et pas les profits. Total peut faire des efforts ! *(M. Olivier Rietmann s'exclame.)*

M. Guy Benarroche. – Oui, il y a une guerre, lancée par Israël et les États-Unis ; oui, des entreprises ont réalisé des superprofits grâce à ses conséquences. Elles ont donc profité de la guerre : c'est de la sémantique française !

Plusieurs États capitalistes libéraux ont taxé ces superprofits, pour aider la population *(M. Olivier Rietmann le conteste)*, y compris celle qui travaille dans ces entreprises, monsieur Rietmann.

M. Grégory Blanc. – Il manque 12 milliards d'euros selon le Haut Conseil des finances publiques (HCFP) ; la majorité sénatoriale propose 6 milliards d'euros d'ajustements budgétaires ; il en manque donc encore 6. David Amiel a dit : pas de tabou, toute solution peut être examinée. Quelles mesures allons-nous proposer si ce n'est pas sur les superprofits ?

M. Thomas Dossus. – Lundi, vous avez fiscalisé les indemnités journalières des malades en ALD *(M. Olivier Rietmann mime un disque passant en boucle)* – j'ai cru comprendre que vous vouliez revenir dessus. Il faudra donc trouver de nouvelles ressources. La rente pétrolière est forte : Total a augmenté ses profits de 91 % en un an. Il est logique que ce « fleuron français », comme dit le ministre, contribue au redressement des finances publiques.

M. Olivier Cadic. – Pour les entreprises françaises à l'étranger, notre champion TotalEnergies est un leader. Nos entreprises doivent trouver leur croissance à l'étranger. Quand TotalEnergies est arrivé en Ouganda, il y a attiré tout un écosystème, au point que s'y est créé une chambre de commerce franco-ougandaise. *(Marques d'ironie sur les travées du GEST)* TotalEnergies ne vit pas grâce à notre réseau diplomatique, c'est même lui qui finance souvent le 14 juillet des ambassades…

M. Guy Benarroche. – Alors allons-y !

Mme Audrey Linkenheld. – Il ne s'agit pas que de baisser des dépenses – on voit les problèmes que cela pose avec les secondes délibérations que nos collègues Les Républicains vont demander –, mais aussi de trouver des recettes.

Nous sommes tout aussi fiers de cette entreprise que vous ! *(M. Olivier Rietmann fait mine d'en douter.)* Nous sommes également conscients que la France évolue dans un environnement international complexe. Nous regrettons d'ailleurs que la France ne défende pas cette taxation des superprofits à l'échelle de l'Union européenne, comme l'a fait l'Allemagne, qu'Olivier Rietmann aime souvent à citer en exemple… *(M. Olivier Rietmann ironise.)*

M. Guillaume Gontard. – Nous serions de dangereux gauchistes ? Voyez ce qui se passe ailleurs. Les démocrates, qui ont gagné les *midterms*, ont proposé une accise de 50 % sur l'écart entre le prix trimestriel du baril et le prix moyen de 2025, et une taxe de 100 % sur les revenus de la vente de pétrole au-dessus de 75 euros le baril réalisés tant que dure la guerre en Iran.

M. Olivier Rietmann. – Et alors ?

M. Guillaume Gontard. – Ce sujet de la taxation des profiteurs de guerre existe même aux États-Unis.

Les amendements identiques n^os^ I-423 et I-1235 ne sont pas adoptés.

Mme la présidente. – Amendement n°I-2957 de M. Cozic.

M. Thierry Cozic. – En période de guerre et de tensions sur les marchés, les pétroliers ont enregistré des profits record au détriment des consommateurs. Leurs bénéfices sont stables ; ces profits ne sont le

fruit d'efforts ni de production ni d'innovation ! C'est une rente. *(Mme Sophie Primas s'exclame.)*

Les chiffres sont accablants : 20 milliards de dollars de profits enregistrés en 2026, contre 10 milliards l'an dernier.

Cet amendement instaure une contribution pérenne de 25 % sur le chiffre d'affaires additionnel pour la France.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis défavorable.

M. Roland Lescure, *ministre*. – Total va faire des superbénéfices et paiera des superimpôts là où il extrait du pétrole, au Nigeria, en Norvège… *(M. Gabriel Amard s'exclame.)* Sur le raffinage, il y aura l'impôt sur les sociétés et la surtaxe d'impôt sur les sociétés. Sur la distribution, ayant plafonné les prix, ils gagneront moins et paieront donc moins d'impôts.

Certains pays ont choisi de taxer le chiffre d'affaires. C'est une mauvaise idée. Total paiera beaucoup d'impôts, tant mieux ! Les activités en France sont souvent déficitaires…

M. Vincent Capo-Canellas. – Les critères d'éligibilité retenus dans les amendements prennent en compte l'activité mondiale de l'entreprise ; c'est inconstitutionnel, selon moi.

Mme Florence Blatrix Contat. – TotalEnergies a souvent des résultats déficitaires en France *(M. Olivier Rietmann le confirme),* du fait des prix de transfert : TotalEnergies délocalise entre 25 % et 35 % de ses bénéfices dans des pays où la taxation est très faible. Ce sujet doit être traité à l'échelle de l'OCDE. Il faudra aussi faire évoluer le régime mère-fille. Il y a des trous dans la raquette.

M. Thierry Cozic. – La France a collecté 67 millions d'euros, sur 27 milliards d'euros pour toute l'Union européenne. Il y a une manipulation des prix de transfert. Total, c'est 35 000 salariés et non 15 000.

M. Olivier Rietmann. – Je parlais des salariés en France.

M. Thierry Cozic. – Total réalise 25 % de son chiffre d'affaires en France. Une partie de ses bénéfices repart dans des paradis fiscaux. Cela ne peut plus durer.

L'amendement n°I-2957 n'est pas adopté.

Mme la présidente. – Amendement n°I-2289 rectifié de Mme Pantel et *alii*.

Mme Annick Girardin. – Cet amendement rétablit la contribution temporaire de solidarité sur le secteur pétrolier. Les marges du raffinage atteignent des niveaux historiques. Beaucoup de Français n'ont pas d'autre choix que de prendre leur voiture. C'est un prélèvement sur des profits et non un impôt sur l'activité.

Mme la présidente. – Amendement n°I-2437 de M. Savoldelli et du groupe CRCE-K.

M. Alexandre Basquin. – Au début de la crise, vous nous assuriez que les raffineurs ne faisaient pas de profit. Ce n'est plus vrai, la marge de raffinage augmente. En septembre, les prix de l'énergie avaient augmenté de 21,3 % en un an. Une partie de ce que paie l'automobiliste à la pompe ne rémunère aucun coût.

Notre amendement, ciblé, ne vaut que pour la période de crise : il frappe de 33 % les marges exceptionnelles des raffineurs.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis défavorable.

M. Roland Lescure, *ministre*. – Avis défavorable.

L'amendement n°I-2289 rectifié n'est pas adopté, non plus que l'amendement n°I-2437.

Mme la présidente. – Amendement n°I-2703 rectifié *bis* de M. Amard et *alii*.

M. Gabriel Amard. – Nous proposons d'encadrer par décret les marges de raffinage. Les prix du gazole et de l'essence ont flambé, de respectivement 40 % et 30 %. Résultat : 70 % des Français fractionnent leurs achats de carburant. Pendant ce temps, les marges de raffinage ont été multipliées par 7,5 en six mois.

Il faut attaquer le problème à la racine. Ce n'est pas révolutionnaire : à La Réunion, les prix sont encadrés et le gazole coûte 60 centimes de moins. Pourquoi ne pas le faire ?

L'amendement n°I-2703 rectifié bis, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.

Mme la présidente. – Amendement n°I-2417 de M. Lahellec et du groupe CRCE-K.

M. Pascal Savoldelli. – Défendu.

L'amendement n°I-2417, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.

Mme la présidente. – Amendement n°I-2726 rectifié de M. Amard et *alii*.

M. Gabriel Amard. – Défendu.

L'amendement n°I-2726 rectifié, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.

Mme la présidente. – Amendement n°I-2733 rectifié de MM. Amard et Péré.

M. Gabriel Amard. – Cent milliards d'euros, voilà ce que coûte l'évasion fiscale chaque année à la France, au détriment des hôpitaux, des écoles et de la bifurcation écologique. Les multinationales envoient artificiellement des bénéfices en Irlande, au Luxembourg ou aux Seychelles. Nous proposons un impôt universel de 25 % sur les bénéfices des sociétés

transnationales, au prorata des ventes en France, où qu'ils soient réalisés. Une entreprise réalisant 10 % de ses ventes en France sera taxée sur 10 % de ses bénéfices mondiaux à un taux de 25 %.

M. Pierre Boileau. – C'est simple !

Mme la présidente. – Amendement n°I-3039 de Mme Diaz et *alii*.

L'amendement n°I-3039 est retiré.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis défavorable. Nous méconnaîtrions totalement les conventions fiscales si nous adoptions ces amendements.

M. Gabriel Amard. – Les États-Unis d'Amérique le font !

M. Roland Lescure, *ministre*. – Un amendement du Gouvernement mettra en place l'accord OCDE pour une taxation minimale des entreprises, quel que soit le lieu de réalisation des profits.

Ces amendements sont contraires à des dizaines de conventions fiscales et seraient inopérants. Ce n'est pas une bonne idée.

L'amendement n°I-2733 rectifié n'est pas adopté.

Mme la présidente. – Amendement n°I-2786 du Gouvernement.

M. Roland Lescure, *ministre*. – Cet amendement tempère les effets de la jurisprudence du Conseil d'État Société Faun Environnement, qui encadre la faculté de l'administration à redresser les déficits reportés des entreprises, et qui percute les pratiques de contrôle qui prévalaient jusqu'à présent sans susciter de critiques.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis défavorable. Cet amendement entend simplifier les choses, mais nous ne sommes pas convaincus. Les organisations patronales ne nous ont pas alertés sur d'éventuelles difficultés liées à cet arrêt du Conseil d'État.

L'ambiguïté que vous introduisez nuirait à la sécurité juridique des entreprises concernées. Le problème ne date pas d'hier – novembre 2025. Vous auriez pu consulter les entreprises concernées ! La commission des finances préfère en rester à la décision du Conseil d'État qui ne pose aucune difficulté.

M. Roland Lescure, *ministre*. – Mais si ! À la suite de la décision du Conseil d'État, vous pouvez reporter des déficits remontant jusqu'à 2004. L'administration fiscale peine à effectuer ces contrôles. Je comprends que les entreprises s'en satisfassent !

Certes, la rédaction est un peu tardive, mais elle n'a pas posé problème à l'Association française des entreprises privées (Afep). *(Mme Christine Lavarde en doute.)*

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Je n'ai pas le même son de cloche que vous, monsieur le ministre ! Je comprends que vous souhaitiez faciliter la vie de vos services, mais je ne suis pas sûre que cela soit bénéfique aux entreprises.

M. Roland Lescure, *ministre*. – Les services, ce sont les nôtres à tous ! C'est de la recette fiscale.

L'amendement n°I-2786 n'est pas adopté.

M. Roland Lescure, *ministre*. – Monsieur Savoldelli, c'est pourtant un amendement communiste !

Mme la présidente. – Amendement n°I-2435 de M. Barros et du groupe CRCE-K.

M. Alexandre Basquin. – Où Apple et Amazon réalisent-ils leurs bénéfices ? Là où ils vendent, bien sûr. Mais ce n'est pas là qu'ils les déclarent…

La fiscalité internationale repose depuis près d'un siècle sur le principe de pleine concurrence. Les grands groupes savent parfaitement en jouer.

Nous proposons de sortir de ce cercle vicieux en partant du bénéfice mondial consolidé du groupe, et en le divisant par la proportion des ventes dans chaque pays. Ce que le groupe vend en France est imposé en France. C'est loin d'être révolutionnaire : cela existe aux États-Unis, notamment en Californie, État peu connu pour être un repaire de marxistes ! *(Mme Sophie Primas le conteste.)*

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général.* – Méconnaissance des conventions fiscales : avis très défavorable.

M. Roland Lescure, *ministre*. – Même avis.

L'amendement n°I-2435 n'est pas adopté.

Mme la présidente. – Amendement n°I-3025 de M. d'Aigremont et *alii*.

M. Thierry d'Aigremont. – La France compte 258 prélèvements obligatoires, dont le rendement est très divers. Cette prolifération n'est pas un accident. Créer une taxe affectée permet de ne pas ouvrir de crédits. Le contribuable paie deux fois : l'impôt et la complexité ! La gestion de l'impôt mobilise 1 165 agents de la DGFiP.

Nous proposons de supprimer un impôt créé par la loi de finances de 2004.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis du Gouvernement ? Nous ne disposons pas de l'expertise nécessaire pour évaluer d'éventuels effets de bord.

M. Roland Lescure, *ministre*. – Cela fait vingt et un ans que le dispositif que vous souhaitez abroger ne s'applique plus ! Il est abrogé dans les faits. Il reste une seule ligne. Mais rassurez-vous, aucun agent de la DGFiP derrière cette ligne. Retrait ?

M. Thierry d'Aigremont. – Autant le supprimer s'il ne sert à rien !

L'amendement n°I-3025 n'est pas adopté.

Mme la présidente. – Amendement n°I-2713 de M. Amard.

M. Gabriel Amard. – Nous assurons la continuité de secteurs stratégiques sur le territoire français. ArcelorMittal, c'est le jackpot en 2025 avec 53,7 milliards d'euros de chiffre d'affaires, un bénéfice net en hausse de 150 % en un an, pour des profits réalisés pour l'essentiel en France, sans payer un euro d'impôt sur les sociétés en France. Et que fait le groupe ? Il délocalise ! Plus de 1 000 emplois supprimés en un an et délocalisation des fonctions support en Inde. ArcelorMittal, ce sont 15 000 emplois directs et des dizaines de milliers d'emplois indirects. On ne laisse pas un actionnaire privé décider seul de l'avenir de notre sidérurgie. L'État doit prendre une participation dans ArcelorMittal, en attendant la nationalisation votée à l'Assemblée nationale lors de l'espace réservé de LFI. Faisons-le par l'intermédiaire d'une taxe.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis défavorable : vous ciblez une seule entreprise.

En 2026, Arcelor Mittal a annoncé un investissement de 1,3 milliard d'euros à Dunkerque et a rouvert son deuxième haut-fourneau à Fos-sur-Mer.

M. Roland Lescure, *ministre*. – Je sais que vous voulez nationaliser ArcelorMittal.

M. Gabriel Amard. – Nous le ferons !

M. Vincent Louault. – Et Total !

M. Roland Lescure, *ministre*. – ArcelorMittal France n'est pas cotée. Cela commence mal.

Nous ne souhaitons pas détourner l'outil fiscal à des fins de nationalisation. En outre, cet impôt serait contraire au principe constitutionnel d'égalité devant la loi fiscale, car il introduirait une différence de traitement au détriment d'un seul contribuable.

L'amendement n°I-2713 n'est pas adopté.

Mme la présidente. – Amendement n°I-396 rectifié de M. Savoldelli et du groupe CRCE-K.

M. Pascal Savoldelli. – J'ai pris deux repères. Le premier, vous le connaissez par cœur : 211 milliards d'euros d'aides publiques aux entreprises. Un second : 105 milliards d'euros, ce que l'État verse aux collectivités territoriales, soit la moitié. Mais ces aides aux collectivités sont encadrées, justifiées et contrôlées par le préfet et la chambre régionale des comptes (CRC). Et les 211 milliards d'euros, personne ne les contrôle ! *(M. Emmanuel Capus le conteste.)* Il y a un petit sujet ! Nous conditionnons le versement des aides publiques aux entreprises au respect de certains engagements.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-1026 rectifié de M. Grégory Blanc et *alii*.

M. Thomas Dossus. – Cet amendement conditionne les aides publiques aux entreprises d'au moins 500 salariés au respect de certaines normes. La commission d'enquête sénatoriale a identifié plusieurs centaines de milliards d'euros d'aides publiques sans justification. Pendant ce temps, la moindre association, elle, doit rendre des comptes.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-1366 rectifié de Mme Blatrix Contat et du groupe SER.

Mme Julie Frêche. – Les aides publiques aux entreprises peuvent être légitimes. Cela dit, nous les conditionnons au respect d'engagements sociaux, environnementaux et fiscaux. C'est la contrepartie légitime de la solidarité nationale. Nous ne sommes pas opposés aux aides aux entreprises, mais nous sommes opposés aux aides sans condition, sans contrôle et sans conséquences lorsque les engagements ne sont pas tenus. L'argent public n'est pas un chèque en blanc, c'est un contrat avec la nation.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis défavorable.

M. Roland Lescure, *ministre*. – Dans le jaune budgétaire, le Gouvernement s'est montré transparent sur les aides, d'un montant de 166 milliards d'euros – bien moins que le chiffre que vous avancez.

En outre, les aides sont conditionnées notamment dans le plan « France 2030 » ou la loi Industrie verte. Les allègements de charges sont conditionnés à l'emploi. Vous voulez renforcer ces conditions. Le Gouvernement ne partage pas cette approche. Vous allez un peu loin en disant que les aides ne sont pas conditionnées.

Mme Sophie Primas. – Très bien !

M. Olivier Rietmann. – Lisez le rapport de la commission d'enquête ! À aucun moment, nous ne disons que les aides ne sont pas conditionnées ; 98 % d'entre elles le sont. Mais il y a une absence d'évaluation, de transparence et de comptabilisation des aides.

Il y a des conditions. Les aides à l'investissement ne sont versées que sur présentation de factures acquittées, selon certains critères. Cessez de colporter ce fantasme !

M. Marc Laménie. – J'ai participé aux travaux de la commission d'enquête, sous la direction d'Olivier Rietmann et de Fabien Gay, qui se sont beaucoup investis. Ils ont auditionné des grands patrons d'entreprises implantées dans le monde entier et tous les territoires de notre pays. On parle de 211 milliards d'euros, mais tout est contrôlé. Je suivrai l'avis de la rapporteure générale.

M. Guy Benarroche. – Monsieur Rietmann, le rapport ne disait pas que les aides n'étaient pas conditionnées, vous avez raison. Mais à quoi sert de conditionner les aides s'il n'y a aucune évaluation et aucun contrôle ? *(Mme Sophie Primas proteste.)*

M. Olivier Rietmann. – Ce n'est pas ce que j'ai dit ! *(M. Alexandre Basquin s'exclame.)*

Mme Audrey Linkenheld. – Vous avez dit qu'il manquait de la transparence et de l'évaluation.

Les amendements identiques n^os^ I-396 rectifié, I-1026 rectifié et I-1366 rectifié ne sont pas adoptés.

Mme la présidente. – Amendement n°I-2399 de M. Barros et du groupe CRCE-K.

Mme Marianne Margaté. – L'article 2 du texte soumet à l'impôt les indemnités de rupture versées aux salariés. Une rupture irrégulière est soumise à un prélèvement de 40 %. Or un licenciement jugé sans cause réelle et sérieuse n'entraîne que le remboursement à France Travail de six mois d'indemnités. Notre amendement institue une contribution de 40 % sur les indemnités, portée à 80 % en cas de licenciement nul. Respecter le droit du travail, ce n'est pas l'enfreindre.

L'amendement n°I-2399, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.

Mme la présidente. – Amendement n°I-2572 de M. Savoldelli et du groupe CRCE-K.

Mme Marianne Margaté. – La loi de programmation militaire (LPM) porte notre effort de défense à 413 milliards d'euros. Nous ne contestons pas l'effort, mais à qui profite-t-il ? Un carnet de commandes garanti pour plusieurs années, un client unique et solvable – l'État. Les efforts sont publics, mais le profit, lui, est privé. La Bourse ne s'y est pas trompée, les cours de ces sociétés de défense ont flambé. Nous prévoyons une contribution pour les entreprises réalisant au moins 400 millions d'euros de chiffre d'affaires, avec des taux majorés lorsque la défense représente plus de 40 % de leur activité.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis défavorable.

M. Roland Lescure, *ministre*. – Avis défavorable.

M. Olivier Rietmann. – Nous nous rejoignons sur les 413 milliards d'euros, qui doivent profiter à nos PME et à nos TPE. La délégation aux entreprises vient de lancer une mission d'information sur la façon de les aider au mieux.

L'amendement n°I-2572 n'est pas adopté.

Mme la présidente. – Amendement n°I-2511 de M. Savoldelli et du groupe CRCE-K.

Mme Marianne Margaté. – Dans la logique néolibérale, augmenter les impôts sur les sociétés relève de l'hérésie. Le taux de l'impôt sur les sociétés est passé de 33 à 25 % entre 2018 et 2022.

M. Emmanuel Capus. – C'est une bonne chose !

Mme Marianne Margaté. – Les marges sont parties en dividendes et en rachats d'actions. Nous voulons rompre avec ce modèle en proposant un impôt plus lourd sur les grands bénéfices, et un impôt moins élevé pour les entreprises qui investissent. Taxer le profit qui se distribue et rendre bon marché l'argent qui est investi, voilà l'objectif.

Mme la présidente. – Amendement n°I-2725 rectifié de MM. Amard et Péré.

M. Marc Péré. – Nous modulons le taux d'impôt sur les sociétés en fonction de l'allocation des bénéfices, selon qu'ils sont distribués en dividendes ou conservés par l'entreprise pour investir. La France est championne du monde des dividendes et n'investit pas assez. Les entreprises françaises consacrent 1,4 % du PIB à la recherche, contre 2,1 % en Allemagne et 2,4 % en Suède.

Les grandes entreprises ne sont pas prises à la gorge !

Mme la présidente. – Amendement n°I-421 de M. Grégory Blanc et *alii*.

M. Grégory Blanc. – Nous parlons beaucoup du taux d'imposition nominal, mais pas du taux effectif ! Or le taux effectif n'est que de 14 % pour les grandes entreprises. La priorité doit être de soulager les PME pour les aider à se transformer en ETI. C'est le sens de l'impôt sur les sociétés progressif.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-491 de M. Barros et du groupe CRCE-K.

M. Alexandre Basquin. – Le taux d'imposition effectif des PME est de 21 %, contre 14 % pour les plus grandes entreprises. En pratique, l'impôt sur les sociétés est donc dégressif. De fait, les grandes entreprises utilisent filiales et niches pour réduire leur base taxable. Nous proposons un barème par tranches qui s'apprécie au niveau du groupe, à rendement constant.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-1231 de Mme Blatrix Contat et du groupe SER.

M. Simon Uzenat. – Avec notre barème progressif, les PME bénéficieraient des taux de 10 et 15 %. Le taux de 30 % ne s'appliquerait qu'à partir de 10 millions d'euros de chiffre d'affaires. Au total, 1,7 million d'entreprises verraient leur imposition baisser !

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis défavorable.

M. Roland Lescure, *ministre*. – Avis défavorable. La surtaxe d'impôt sur les sociétés est déjà élevée et la progressivité désinciterait les entreprises à grandir.

M. Grégory Blanc. – Les États-Unis d'Amérique ont appliqué un impôt sur les sociétés progressif de 1936 à 2017. Cela ne les a pas empêchés de devenir la première économie du monde… Nous

avons besoin d'aider les PME à investir. Notre dispositif taxe le bénéfice qui dort, pas celui qui est investi ! J'aurais aimé une argumentation plus claire et, au minimum, un engagement à rendre la fiscalité des entreprises plus claire.

M. Simon Uzenat. – En 2022, le taux d'imposition implicite des PME était de 21 %, celui des grandes entreprises de 14 %, d'après l'Insee et la DGFiP. Monsieur le ministre, contestez-vous ces chiffres ? Sinon, niez-vous qu'il y ait un problème de justice ? Présentez une autre solution si la nôtre ne convient pas ou proposez-nous d'y travailler. Vous ne pouvez pas dire : circulez, il n'y a rien à voir !

L'amendement n°I-2511 n'est pas adopté,
non plus que l'amendement n°I-2725 rectifié
et les amendements identiques nos I-421,
I-491 et I-1231.

Mme la présidente. – Amendement n°I-1242 de Mme Blatrix Contat et du groupe SER.

M. Pierre-Alain Roiron. – Cette année encore, nous proposons de supprimer la niche Copé, qui permet aux entreprises de céder des participations en étant imposées à 3 % sur les plus-values, contre 25 % normalement. L'an dernier, le ministre avait répondu à M. Cozic que la suppression de ce dispositif pourrait rapporter 7 milliards d'euros.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-2542 de M. Barros et du groupe CRCE-K.

M. Alexandre Basquin. – Défendu.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis défavorable.

M. Roland Lescure, *ministre*. – Notre régime est déjà l'un des moins favorables d'Europe. L'augmentation de la fiscalité des plus-values sur titres de participation inciterait les acteurs à vider les réserves des sociétés cédées pour se distribuer des dividendes exonérés en application du régime mère-fille. Par ailleurs, la Cour des comptes a récemment montré une forte concentration de ce dispositif, en sorte que la perte de quelques grandes opérations suffirait à diminuer les recettes. Une réforme ne peut être efficiente qu'au niveau européen.

Les amendements identiques nos I-1242 et I-2542
ne sont pas adoptés.

Mme la présidente. – Amendement n°I-1232 de Mme Blatrix Contat et du groupe SER.

Mme Florence Blatrix Contat. – Nous limitons la déductibilité fiscale des salaires les plus élevés, au-delà de douze fois la rémunération moyenne du premier décile des salaires versés dans l'entreprise. Il ne s'agit pas d'interdire les plus hauts salaires, mais de cesser de les faire bénéficier sans limite d'un avantage fiscal. C'est un mécanisme incitatif pour contenir les écarts, qui ne cessent de s'accroître.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis défavorable à tous les amendements encadrant l'écart entre les plus hauts et les plus bas salaires, contraires à la liberté d'entreprendre et à la responsabilité des dirigeants.

M. Roland Lescure, *ministre*. – Même avis. Les dirigeants sont potentiellement employables dans d'autres pays, et nous risquerions de perdre nos talents. *(M. Gabriel Amard soupire.)*

Par ailleurs, je ne suis pas sûr que la fiscalité soit la meilleure manière d'aborder le sujet. Les mesures prises sur les retraites chapeaux n'ont pas conduit au recul du mécanisme.

L'amendement n°I-1232 n'est pas adopté.

Mme la présidente. – Amendement n°I-1236 de Mme Blatrix Contat et du groupe SER.

Mme Florence Blatrix Contat. – La question des écarts de salaires, qui deviennent insupportables, demeure. D'autant que lorsque les grands patrons ne réussissent pas, ce sont souvent les salariés qui en paient le prix. Peut-être que la voie fiscale n'est pas la bonne, mais comment avancer d'une autre manière ?

L'amendement n°I-1236, repoussé
par la commission et le Gouvernement,
n'est pas adopté.

Mme la présidente. – Amendement n°I-2827 rectifié de M. Jacquin et *alii*.

M. Olivier Jacquin. – Dans la catégorie « pognon de dingue », je propose un encadrement des salaires sur une échelle de 1 à 20. En 1979, l'écart entre le Smic et les rémunérations les plus élevées était de 1 à 40 ; aujourd'hui, c'est de 1 à 423 !

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis défavorable.

M. Roland Lescure, *ministre*. – Même avis.

Mme Paulette Matray. – Les écarts atteints de nos jours sont indécents ! Il faudra bien finir par les encadrer.

M. Pierre-Alain Roiron. – Notre pays est profondément divisé. Pour reconstruire une unité, ne faudrait-il pas, en effet, revoir les écarts entre les rémunérations ? *(M. Gabriel Amard applaudit.)*

L'amendement n°I-2827 rectifié n'est pas adopté.

Mme la présidente. – Amendement n°I-1463 rectifié *bis* de M. Louault et *alii*.

M. Vincent Louault. – Défendu.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-1586 rectifié *bis* de M. Rietmann et *alii*.

M. Olivier Rietmann. – Défendu.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis favorable. C'est une mesure de sécurisation juridique consistant à aligner la définition fiscale des titres de participation inscrite à l'article 39 du code

général des impôts sur celle figurant au a *quinquies* du I de l'article 219.

M. Roland Lescure, *ministre*. – Même avis.

Les amendements identiques nos I-1463 rectifié bis et I-1586 rectifié bis sont adoptés et deviennent un article additionnel.

Mme la présidente. – Amendement n°I-2099 rectifié de M. Grégory Blanc et *alii*.

M. Grégory Blanc. – Dans le cadre d'un groupe de travail transpartisan avec des députés, nous avons cherché à rendre les entreprises plus résilientes. Si le code général des impôts encadre le rythme d'amortissement, l'administration tolère des durées plus longues, sauf cas abusif, sans toutefois qu'il s'agisse d'un droit. Aligner l'amortissement sur la durée de vie réelle de la machine est un élément clé de la rentabilité de l'économie de la fonctionnalité. Notre amendement sécurise cette pratique.

Mme la présidente. – Amendement n°I-1936 rectifié *bis* de M. Uzenat et *alii*.

M. Simon Uzenat. – Défendu.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis défavorable. Aucun problème ne semble se poser. En complexifiant les contrôles, vous augmenteriez le risque de fraude.

M. Roland Lescure, *ministre*. – La règle de l'amortissement minimal repose sur la durée normale d'utilisation des biens, pour garantir une neutralité fiscale conforme à la réalité économique des actifs. Y substituer un engagement contractuel créerait une rupture d'égalité avec les autres entreprises.

M. Grégory Blanc. – Si nous ne sécurisons pas l'évolution de l'amortissement en fonction de l'investissement, nous ne rendrons pas nos entreprises plus résilientes. Certaines banques refusent d'intégrer ces réalités dans l'évaluation des risques.

M. Simon Uzenat. – Ce qui me frappe sur l'économie de la fonctionnalité, c'est que l'administration refuse de se projeter dans des transformations qui, pourtant, sont déjà réalité. C'est un monde en noir et blanc qui regarde un monde en couleur… Changez de lunettes ! *(M. Roland Lescure remet ostensiblement les siennes en souriant.)*

M. Daniel Salmon. – Monsieur le ministre, vous dites souvent que le Gouvernement s'inscrit dans une démarche de développement durable. L'économie de la fonctionnalité aussi : il s'agit de faire durer les objets plus longtemps. Nous devons adapter les règles comptables pour encourager son développement.

M. Pierre-Alain Roiron. – Les entrepreneurs que nous rencontrons soulèvent fréquemment cette question. Je ne pense pas que l'administration ne soit pas capable de la résoudre. Monsieur le ministre, faites-lui confiance !

M. Vincent Louault. – On voit bien que les auteurs de ces amendements n'ont jamais géré une entreprise.

M. Grégory Blanc. – Vous tombez mal… Moi si !

M. Vincent Louault. – Quand la durée d'amortissement est plus longue, l'administration fiscale, loin d'y voir un problème, s'en réjouit, vu que les bénéfices augmentent. Ce sont des mécanismes comptables de base !

L'amendement n°I-2099 rectifié n'est pas adopté, non plus que l'amendement n°I-1936 rectifié bis.

Mme la présidente. – Amendement n°I-1244 de Mme Blatrix Contat et du groupe SER.

Mme Florence Blatrix Contat. – Nous supprimons une dérogation applicable aux holdings et établissons une quote-part unique de 5 % pour toutes les entreprises.

Mme la présidente. – Amendement n°I-2442 de M. Barros et du groupe CRCE-K.

M. Pascal Savoldelli. – Un bénéfice imposé dans une filiale ne doit pas l'être une seconde fois lorsqu'il remonte dans la société mère, prévoit le régime mère-fille. Or, selon le rapport des députés Jean-Paul Mattei et Nicolas Sansu, qui ne partagent pourtant pas les mêmes options politiques, les revenus remontent sans impôts, sont réinvestis et aucun impôt n'est finalement payé !

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Cela conduirait à une double imposition : avis défavorable.

M. Roland Lescure, *ministre*. – Même avis. Vous quintupleriez le coût fiscal de la remontée de dividendes en France… Il y a un vrai risque de compétitivité.

L'amendement n°I-1244 n'est pas adopté, non plus que l'amendement n°I-2442.

Mme la présidente. – Amendement n°I-490 rectifié de M. Savoldelli et du groupe CRCE-K.

M. Pascal Savoldelli. – Nous exonérons les associations de la taxe sur les salaires jusqu'à 1,6 Smic. En 2020, 34 000 associations et fondations ont acquitté 2,4 milliards d'euros. Le taux le plus élevé, de 13,6 %, s'applique dès 18 423 euros annuels, moins qu'un Smic à temps plein. Une aide à domicile, une éducatrice ou un animateur sont donc taxés au taux maximal.

Mme la présidente. – Amendement n°I-424 rectifié *bis* de M. Dossus et *alii*.

M. Thomas Dossus. – Cette taxe s'applique en effet dès 18 423 euros de rémunération, soit moins qu'un Smic à temps plein. Nous proposons une exonération ciblée jusqu'à 1,6 Smic pour les associations reconnues d'intérêt général.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-1357 rectifié *bis* de M. Kanner et du groupe SER.

Mme Florence Blatrix Contat. – Ces structures n'exercent pas d'activité lucrative : elles acquittent donc la TVA en plus de la taxe sur les salaires, ce qui est injuste. Le secteur associatif est en grande difficulté, d'autant que les collectivités ont de moins en moins les moyens de les soutenir.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Je serai défavorable à tous les amendements visant à instaurer une exonération de taxe sur les salaires. Chaque fois que vous voulez exonérer un secteur, on pourrait étendre la mesure à un secteur connexe. Au bout du compte, ce serait illisible, en plus d'être coûteux.

M. Roland Lescure, *ministre*. – Ces amendements coûteraient 2 milliards à 3 milliards d'euros dont la perte creuserait le trou de la sécurité sociale. Avis défavorable.

M. Pierre-Alain Roiron. – Il reste que les collectivités territoriales peuvent de moins en moins soutenir les associations. Ces amendements sont un autre moyen d'aider les secondes.

L'amendement n°I-490 rectifié n'est pas adopté, non plus que les amendements identiques n^{os}I-424 rectifié bis et I-1357 rectifié bis.

Mme la présidente. – Amendement n°I-1768 de Mme Guhl et *alii*.

M. Thomas Dossus. – Même amendement pour les fondations et fonds de dotation.

L'amendement n°I-1768, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.

Mme la présidente. – Amendement n°I-1323 de M. Rebsamen et du groupe SER.

Mme Karine Daniel. – Cet amendement exonère les centres de ressources, d'expertise et de performance sportive (Creps) de taxe sur les salaires pour les agents de l'État qui leur sont affectés. Ce point doit être éclairci.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-2338 rectifié de M. Delcros et *alii*.

Mme Sylvie Vermeillet. – Défendu.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-2879 rectifié *ter* de Mme Morin-Desailly et *alii*.

Mme Annick Billon. – Défendu.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis défavorable.

M. Roland Lescure, *ministre*. – Même avis. La situation est claire : les Creps sont assujettis à la taxe sur les salaires.

Les amendements identiques n^{os}I-1323, I-2338 rectifié et I-2879 rectifié ter ne sont pas adoptés.

Mme la présidente. – Amendement n°I-1141 rectifié de M. Wattebled et *alii*.

M. Jean-Yves Roux. – Pour lutter contre les déserts médicaux, exonérons de taxe sur les salaires les groupements d'intérêt public (GIP) créés par des régions pour embaucher des médecins salariés.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-1324 de Mme Matray et du groupe SER.

Mme Paulette Matray. – Il s'agit d'exonérer de taxe sur les salaires ces GIP pour soutenir leur action en matière d'accès aux soins.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-2337 rectifié de M. Delcros et *alii*.

Mme Annick Billon. – Défendu.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-2864 rectifié de M. Margueritte et *alii*.

L'amendement n°I-2864 rectifié n'est pas défendu.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-2878 rectifié *ter* de Mme Morin-Desailly et *alii*.

Mme Annick Billon. – Défendu.

Les amendements identiques n^{os}I-1141 rectifié, I-1324, I-2337 rectifié, et I-2878 rectifié ter ne sont pas adoptés.

Mme la présidente. – Amendement n°I-181 rectifié *ter* de M. Canévet et *alii*.

M. Michel Canévet. – Nous étendons le crédit d'impôt famille (Cifam) aux dépenses engagées pour l'accueil d'un enfant en situation de handicap en établissement jusqu'à 6 ans.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Monsieur le ministre, les entreprises peuvent-elles continuer à bénéficier du Cifam pour les enfants de leurs salariés en situation de handicap entre leurs 3 et 6 ans ? Sinon, combien coûterait l'extension proposée par M. Canévet ?

M. Roland Lescure, *ministre*. – Retrait. D'autres dispositifs existent, comme le bonus inclusion handicap. Certains rapports recommandent de supprimer le Cifam, mais nous n'en sommes pas là. La place naturelle d'un enfant en situation de handicap de plus de 3 ans est dans l'école inclusive : l'accueil en établissement ne saurait devenir une option alternative encouragée par un avantage fiscal.

L'amendement n°I-181 rectifié ter est retiré.

Mme la présidente. – Amendement n°I-2065 rectifié *bis* de Mme Canalès et *alii*.

M. Simon Uzenat. – Selon un rapport Igas-IGF, le marché des crèches privées lucratives s'élève à 958 millions d'euros, le double de 2009, à la faveur du Cifam et de la généralisation des microcrèches Paje. L'argent public ne doit pas financer un service de commercialisation de berceaux réalisant de tels gains. Mettons fin à la réservation par tiers réservataire.

L'amendement n°I-2065 rectifié bis, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.

M. Thierry Cozic, *président de la commission des finances*. – Nous n'avons examiné que 70 amendements depuis la reprise de la séance. Alors que nous abordons une longue série d'amendements sur le CIR, j'invite tous les orateurs à la synthèse.

Plusieurs sénateurs du groupe Les Républicains. – Il faut le dire surtout à l'autre côté de l'hémicycle !

M. Thierry Cozic, *président de la commission des finances.* – Tâchons de retrouver le rythme de 40 amendements par heure.

Mme la présidente. – Amendement n°I-2730 de M. Amard.

M. Gabriel Amard. – Nous réorientons les 8 milliards du CIR vers un soutien ciblé à la recherche-développement des TPE et PME.

Mme la présidente. – Amendement n°I-546 de Mme Frontoni et *alii*.

Mme Gaëlle Frontoni. – Le CIR est destiné à financer l'innovation pour soutenir notre emploi scientifique. Une entreprise qui en bénéficie puis transfère sa recherche à l'étranger devrait rembourser les avantages perçus sur les trois exercices précédents.

M. Olivier Rietmann. – C'est déjà le cas !

Mme la présidente. – Amendement n°I-1233 de Mme Blatrix Contat et du groupe SER.

Mme Florence Blatrix Contat. – Le CIR représente un effort considérable, mais n'est pas efficace pour les grandes entreprises. La Cour des comptes appelle à le recentrer sur les PME. Portons son taux à 35 % pour celles-ci, contre 10 % pour les grandes entreprises ; supprimons-le pour les dépenses de plus de 100 millions d'euros ; et apprécions-le au niveau du groupe pour éviter l'optimisation par le jeu des filiales.

Mme la présidente. – Amendement n°I-1063 de M. Grégory Blanc et *alii*.

M. Grégory Blanc. – Défendu.

Mme la présidente. – Amendement n°I-2533 de M. Savoldelli et du groupe CRCE-K.

M. Alexandre Basquin. – L'Espagne a fait un autre choix : un taux plus faible sur le volume et un taux plus élevé sur l'accroissement des dépenses. L'OCDE confirme que les dispositifs récompensant l'effort supplémentaire sont plus efficaces. La structure de taux que nous proposons correspond à la recommandation n°3 du rapport de la commission des finances sur les dépenses fiscales.

Mme la présidente. – Amendement n°I-123 rectifié de M. Daubet et *alii*.

M. François Aubey. – Pour un meilleur ciblage sur les PME, nous portons le taux du CIR à 42 % et supprimons l'avantage au-delà de 100 millions d'euros de dépenses de recherche.

Mme la présidente. – Amendement n°I-1007 rectifié de M. Masset et *alii*.

M. Jean-Yves Roux. – Défendu.

Mme la présidente. – Amendement n°I-2441 de M. Gay et du groupe CRCE-K.

M. Pascal Savoldelli. – Nous abaissons le plafond à 50 millions d'euros. Il serait calculé au niveau du groupe, comme le préconise l'IGF, pour éviter sa démultiplication par découpage entre filiales. Enfin, nous excluons l'amortissement des bâtiments et divisons par deux le plafond de la recherche sous-traitée : l'argent public doit financer les chercheurs, pas de l'immobilier ou des intermédiaires.

Mme la présidente. – Amendement n°I-2438 de M. Savoldelli et du groupe CRCE-K.

M. Pascal Savoldelli. – Défendu.

Mme la présidente. – Amendement n°I-2014 rectifié de Mme Paoli-Gagin et *alii*.

L'amendement n°I-2014 rectifié n'est pas défendu.

Mme la présidente. – Amendement n°I-1248 de Mme Blatrix Contat et du groupe SER.

Mme Florence Blatrix Contat. – Cet amendement transforme le CIR en réduction d'impôt pour les grandes entreprises.

Mme la présidente. – Amendement n°I-2436 de M. Savoldelli et du groupe CRCE-K.

M. Pascal Savoldelli. – Défendu.

Mme la présidente. – Amendement n°I-2015 rectifié de Mme Paoli-Gagin et *alii*.

L'amendement n°I-2015 rectifié n'est pas défendu.

Mme la présidente. – Amendement n°I-1243 de Mme Blatrix Contat et du groupe SER.

Mme Florence Blatrix Contat. – Défendu.

Mme la présidente. – Amendement n°I-2517 de M. Gay et du groupe CRCE-K.

M. Pascal Savoldelli. – Défendu.

Mme la présidente. – Amendement n°I-121 rectifié de M. Daubet et *alii*.

M. François Aubey. – Défendu.

Mme la présidente. – Amendement n°I-1851 rectifié de M. Ros et *alii*.

Mme Florence Blatrix Contat. – Défendu.

Mme la présidente. – Amendement n°I-198 rectifié *bis* de M. Fouassin et du RDPI.

M. Stéphane Fouassin. – Défendu.

Mme la présidente. – Amendement n°I-120 rectifié *bis* de M. Daubet et *alii*.

M. François Aubey. – Défendu.

Mme la présidente. – Amendement n°I-197 rectifié *bis* de M. Fouassin et du RDPI.

M. Stéphane Fouassin. – Défendu.

Mme la présidente. – Amendement n°I-2100 de M. Grégory Blanc et *alii*.

M. Grégory Blanc. – Le crédit d'impôt innovation (C2I) ne bénéficie qu'aux nouveaux produits. Pourtant, une PME qui passe à la vente de l'usage innove. L'amendement n'ouvre pas le débat sur l'innovation organisationnelle et vise seulement l'économie de la fonctionnalité. Seules sont retenues les dépenses de prototypes et d'installations pilotes. L'avantage est plafonné à 80 000 euros par entreprise et par an.

Mme la présidente. – Amendement n°I-1937 rectifié *ter* de M. Uzenat et *alii*.

M. Simon Uzenat. – Défendu.

Mme la présidente. – Amendement n°I-1448 rectifié *bis* de M. Louault et *alii*.

M. Emmanuel Capus. – Défendu.

Mme la présidente. – Amendement n°I-2516 de M. Gay et du groupe CRCE-K.

Mme Marianne Margaté. – Le CIR a développé le marché des cabinets et plateformes mettant en relation entreprises et chercheurs. Excluons leurs frais du CIR, car l'argent public n'a pas vocation à financer des intermédiaires.

Mme la présidente. – Amendement n°I-2534 de M. Savoldelli et du groupe CRCE-K.

M. Pascal Savoldelli. – Défendu.

Mme la présidente. – Amendement n°I-1246 de Mme Blatrix Contat et du groupe SER.

M. Simon Uzenat. – Cet amendement nous rassemblera tous, je l'espère : il s'agit de conditionner le bénéfice du CIR au maintien des activités de recherche et de production en France.

Mme la présidente. – Amendement n°I-1064 de M. Grégory Blanc et *alii*.

M. Grégory Blanc. – Ce conditionnement ne tombe pas du ciel : il est recommandé par de nombreux rapports officiels.

Mme la présidente. – Amendement n°I-2439 de M. Ouzoulias et *alii*.

M. Pascal Savoldelli. – Défendu.

Mme la présidente. – Amendement n°I-1247 de Mme Bonnefoy et du groupe SER.

Mme Florence Blatrix Contat. – Défendu.

Mme la présidente. – Amendement n°I-2731 de M. Amard.

L'amendement n°I-2731 n'est pas défendu.

Mme la présidente. – Amendement n°I-180 rectifié de Mme Vermeillet et *alii*.

Mme Sylvie Vermeillet. – Réservons le CIR aux entreprises européennes pour préserver notre souveraineté industrielle et lutter contre l'optimisation fiscale des grands groupes.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis défavorable à tous les amendements. Le CIR renforce notre attractivité compte tenu notamment du coût du travail, en particulier qualifié. Nous n'en aurions peut-être pas besoin si les taux d'imposition étaient plus bas. Nous plaidons pour le *statu quo*, d'autant que, il y a deux ans, des mesures de rationalisation durables ont été votées sur l'initiative de Jean-François Husson, pour 440 millions d'euros par an.

M. Roland Lescure, *ministre*. – Depuis quelques minutes, j'ai atteint l'âge canonique de soixante ans ! *(Sourires et applaudissements)*

Mme la présidente. – Bon anniversaire, monsieur le ministre !

M. Jean-Baptiste Lemoyne. – Chablis !

M. Emmanuel Capus. – Suspension !

M. Roland Lescure, *ministre*. – Si vous voulez me faire un cadeau, retirez tous vos amendements sur le CIR… *(Sourires)* Nous plaidons pour la stabilité, car il favorise l'attractivité et permet à nos entreprises de recruter des chercheurs.

M. Grégory Blanc. – Pourrions-nous avoir plus d'explications sur le C2I et l'économie de la fonctionnalité ? Mon amendement résulte, je le répète, de travaux transpartisans.

Mme Florence Blatrix Contat. – Plusieurs rapports montrent des effets d'aubaine et une faible efficacité pour les grandes entreprises. Ce dispositif est très coûteux : 8 milliards d'euros. Nous maintenons nos amendements.

Mme Sylvie Vermeillet. – Le CIR a des effets sur la recherche et le développement. Mais pourquoi maintenir des effets d'aubaine pour les entreprises étrangères ? Je maintiens mon amendement, qui défend notre souveraineté.

L'amendement n°I-2730 n'est pas adopté non plus que les amendements n^os^I-546, I-1233, I-1063, I-2533, I-123 rectifié, I-1007 rectifié, I-2441, I-2438, I-1248, I-2436, I-1243, I-2517, I-121 rectifié, I-1851 rectifié, I-198 rectifié bis, I-120 rectifié bis, I-197 rectifié bis, I-2100, I-1937 rectifié ter, I-1448 rectifié bis, I-2516, I-2534, I-1246, I-1064, I-2439, I-1247 et I-180 rectifié.

Mme la présidente. – Amendement n°I-1661 rectifié de M. Michallet et *alii*.

L'amendement n°I-1661 rectifié n'est pas défendu.

Mme la présidente. – Amendement n°I-2518 de M. Gay et du groupe CRCE-K.

M. Alexandre Basquin. – L'IP Box, peu connu, est coûteux. Il permet d'imposer à 10 % seulement les revenus tirés des brevets. Il est concentré à l'extrême et sa contribution à l'innovation n'est pas visible.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis défavorable.

M. Roland Lescure, *ministre*. – Même avis. L'IP Box, c'est un taux réduit sur les brevets exploités en France. Nous devons le conserver !

L'amendement n°I-2518 n'est pas adopté.

Mme la présidente. – Amendement n°I-125 rectifié de M. Daubet et *alii*.

M. François Aubey. – Cet amendement crée un PTZ innovation en faveur des petites entreprises innovantes à travers un crédit d'impôt pour les banques qui leur concéderaient un prêt. Ce serait complémentaire de l'offre de Bpifrance.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis défavorable.

M. Roland Lescure, *ministre*. – Même avis. Nous voulons stabiliser le dispositif d'appui à l'innovation et préserver le CIR. Mais nous ne voulons pas de nouveau dispositif ; cela risquerait de coûter cher. *(Mme Christine Lavarde renchérit.)*

L'amendement n°I-125 rectifié est retiré.

Mme la présidente. – Amendement n°I-600 rectifié *quater* de M. Bazin et *alii*.

Mme Annick Billon. – Défendu.

L'amendement n°I-600 rectifié quater,
repoussé par la commission et le Gouvernement,
n'est pas adopté.

Mme la présidente. – Amendement n°I-225 de Mme Havet et du RDPI.

Mme Nadège Havet. – Nous prorogeons jusqu'au 31 décembre 2030 la réduction d'impôt sur les sociétés pour celles qui mettent des vélos à disposition de leurs salariés.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-363 rectifié de M. Dhersin et *alii*.

Mme Annick Billon. – Défendu.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-1804 rectifié *bis* de M. Weber et *alii*.

Mme Paulette Matray. – Défendu.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis favorable. Chers collègues socialistes, vous direz à M. Jacquin que j'ai donné un avis favorable à un amendement en faveur du vélo… *(Sourires)*

Les entreprises doivent louer les vélos pour trois ans ; il faut donc adapter la durée du crédit d'impôt à cette réalité. Avis favorable.

M. Roland Lescure, *ministre*. – J'aime beaucoup le vélo, j'en ai demandé un pour mon anniversaire ! *(Sourires)* Ce dispositif doit être évalué en 2027 ; attendons avant de le proroger. Avis défavorable.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Si l'on ne le proroge pas, le dispositif ne fonctionnera pas.

Les amendements identiques nos I-225, I-363 rectifié
et I-1804 rectifié bis sont adoptés.

Mme la présidente. – Amendement n°I-2869 rectifié *bis* de M. Grosvalet et *alii*.

M. Jean-Yves Roux. – Cet amendement supprime la taxe au tonnage.

Mme la présidente. – Amendement n°I-2729 de M. Amard.

L'amendement n°I-2729 n'est pas défendu.

Mme la présidente. – Amendement n°I-1002 rectifié de M. Grosvalet et *alii*.

M. Jean-Yves Roux. – Défendu.

Mme la présidente. – Amendement n°I-1171 de Mme Blatrix Contat et du groupe SER.

Mme Florence Blatrix Contat. – Comme l'an dernier, nous proposons de plafonner à 500 millions d'euros l'avantage accordé aux armateurs au titre de la taxe au tonnage. Nous ne contestons pas que CMA CGM soit devenue un champion mondial grâce à ce dispositif, mais aucun argument ne justifie un avantage aussi élevé.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – La taxe au tonnage n'est pas une exception : 86 % de la flotte mondiale en bénéficie. N'y touchons pas, nous nuirions à la compétitivité de notre flotte.

M. Roland Lescure, *ministre*. – Les quatre grands acteurs mondiaux bénéficient tous de la taxe au tonnage, nécessaire dans un marché compétitif. CMA CGM, basée en France, est le troisième armateur mondial. Soyons-en fiers !

L'amendement n°I-2869 rectifié bis n'est pas adopté,
non plus que les amendements nos I-1002 rectifié
et I-1171.

Mme la présidente. – Amendement n°I-2201 de M. Gontard et *alii*.

M. Guillaume Gontard. – Le transport maritime est responsable d'une pollution considérable dont l'impact dépasse largement celui du transport automobile. Le secteur doit participer à l'effort fiscal en faveur de la transition écologique. Nous supprimons l'exonération de la taxe sur les carburants. En 2025, CMA CGM a réalisé un bénéfice de 2,4 milliards de dollars : demander une contribution minimale au titre de la

pollution n'est pas excessif, c'est simplement une question d'équité.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis défavorable.

M. Roland Lescure, *ministre*. – C'est contraire au droit de l'Union européenne et cela conduira les navires à faire leur plein ailleurs.

Il faut décarboner les flottes de navires, oui, mais par des mesures structurelles, comme le soutien à l'innovation technologique – je pense à l'appel à projets Corimer – Navires bas carbone.

M. Olivier Rietmann. – CMA CGM ne vous a pas attendus, l'entreprise vient d'investir 14 milliards d'euros dans des bateaux non polluants.

L'amendement n°I-2201 n'est pas adopté.

Mme la présidente. – Amendement n°I-483 rectifié de M. Dossus et *alii*.

M. Thomas Dossus. – Nous proposons une taxe sur la location de yachts de plus de quinze mètres. C'est l'application élémentaire du principe de pollueur-payeur. Quand nous demandons aux ménages de financer la transition écologique, difficile d'imaginer que ceux qui s'offrent des loisirs luxueux, les plus carbonés, ne contribuent pas à leurs coûts environnementaux. Il y va de la cohérence de notre politique climatique.

Mme la présidente. – Amendement n°I-2526 rectifié de M. Savoldelli et du groupe CRCE-K.

M. Pascal Savoldelli. – Nous taxons les yachts de plus de 40 mètres. Nous proposons 44,60 euros par tonne de CO_2 émis. Cela ne mettra pas sur la paille les gens qui voyagent en yacht !

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis défavorable : ces personnes pourraient facilement louer des yachts dans des pays limitrophes.

M. Roland Lescure, *ministre*. – Nous avons engagé une réforme de la taxe annuelle sur les engins maritimes à usage personnel (Taemup). Celle-ci renforce la taxation sur les navires les plus polluants. L'amendement est donc satisfait pour les propriétaires. Quant aux locataires, ils iront louer ailleurs. Je me souviens avec émotion de la taxe sur les yachts de 2018 qui avait rapporté 60 000 euros… Tous les autres avaient immatriculé leur yacht ailleurs.

M. Albéric de Montgolfier. – *(Levant le pouce)* Elle avait touché un seul contribuable !

M. Pascal Savoldelli. – Ces navires, au mouillage, sont taxés. Mais quand ils polluent nos mers, pourquoi les laisser faire ? Et vous vous récriez sur la taxe de 44,60 euros la tonne ? Croyez-moi, ils ont le sens du plaisir, ces gens-là !

L'amendement n°I-483 rectifié n'est pas adopté, non plus que l'amendement n°I-2526 rectifié.

Mme la présidente. – Amendement n°I-965 de M. Salmon et *alii*.

M. Daniel Salmon. – Nous instaurons une taxe sur les billets de croisière au départ de la France afin de compenser les externalités négatives pour nos espaces littoraux et portuaires. Les recettes qui en découleraient – 75 millions d'euros – iraient aux structures protégeant la mer. Le Sénat avait adopté un amendement similaire dans le PLF 2026. Les navires de croisière émettent plus de 7 millions de tonnes de CO_2 et rejettent de l'oxyde d'azote, des particules fines et du soufre. C'est l'équivalent de 1 milliard de véhicules en Europe ! Ne procrastinons plus, agissons !

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Effectivement, cet amendement avait été adopté par mégarde l'année dernière. *(On se récrie sur les travées du GEST.)* Depuis, nous avons poursuivi l'analyse du dispositif : cette contribution toucherait certaines liaisons entre la Corse et le continent. En outre, cela pénaliserait l'économie antillaise.

Avis défavorable.

M. Roland Lescure, *ministre*. – Pas de jaloux : seraient aussi touchées les compagnies comme Brittany Ferries – qui font la Manche…

Retrait, sinon avis défavorable.

M. Pascal Savoldelli. – « Faire la manche », c'est pas mal !

M. Daniel Salmon. – Quelle fine analyse, je vois qu'on a avancé… Cet amendement ne cible pas les ferries, mais les bateaux de croisière, qui rapportent peut-être de l'argent dans les outre-mer, mais nuisent à notre climat. On peut toujours opposer l'économie à la biosphère, mais, à un moment, ça se paie cash !

L'amendement n°I-965 n'est pas adopté.

Mme la présidente. – Amendement n°I-1280 de M. Bourgi et du groupe SER.

M. Simon Uzenat. – Les navires de croisière figurent parmi les navires les plus émetteurs de gaz à effet de serre. Leur régime fiscal est particulièrement favorable, grâce à leur statut de navire de transport maritime. Nous proposons une taxe sur l'entrée des navires de croisière dans les eaux territoriales françaises, à hauteur de 100 euros par tonne de CO_2 émise – avec un tarif de 10 000 euros par tonne pour les eaux françaises de l'Antarctique, pour préserver cet environnement particulièrement fragile.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis défavorable, cela pénaliserait les Antilles.

M. Roland Lescure, *ministre*. – Même avis.

L'amendement n°I-1280 n'est pas adopté.

Mme la présidente. – Amendement n°I-168 rectifié *ter* de Mme Billon et *alii*.

Mme Annick Billon. – La loi de finances pour 2026 réforme le calcul de la Taemup. Le nouveau barème, devant entrer en vigueur le 1er janvier 2027 et fondé sur la puissance des moteurs, rend la taxe plus complexe. Certains navires, jusqu'alors exonérés, y seraient soumis, notamment des navires de moins de 7 mètres à usage familial. Ce premier amendement abroge cette réforme.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-2221 rectifié *bis* de Mme Delattre et *alii*.

L'amendement n°I-2221 rectifié bis n'est pas défendu.

Mme la présidente. – Amendement n°I-169 rectifié *bis* de Mme Billon et *alii*.

Mme Annick Billon. – Amendement de repli, qui reporterait la date d'entrée en vigueur de la réforme au 1er janvier 2028. On parle de verdissement de la flotte pour des embarcations à vocation privée. Mais encore faut-il avoir les technologies nécessaires !

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Nous avons eu ce débat il y a un an. Tous les acteurs savent que la fiscalité changera le 1er janvier prochain. Ne changeons pas les règles quelques jours avant l'entrée en vigueur de la réforme. Avis défavorable.

Vous avez parlé du verdissement de la flotte : des dispositifs existent.

M. Roland Lescure, *ministre*. – Même avis.

Mme Annick Billon. – Je maintiens mes amendements. Des dispositifs existent, dites-vous, madame la rapporteure générale ? Mais les deux plus gros industriels ne sont pas prêts. À part les rames, je ne vois pas d'autres solutions !

J'ai échangé avec le cabinet de la ministre Chabaud et avec la Fédération des industries nautiques : cette réforme s'est faite sans concertation.

M. Michel Canévet. – La filière de construction nautique française est d'excellence. Et on voudrait la pénaliser par de nouvelles taxes ? C'est incompréhensible ! Cela remettrait en cause une filière qui fonctionne bien. Les solutions alternatives n'existent pas.

L'amendement n°I-168 rectifié ter n'est pas adopté, non plus que l'amendement n°I-169 rectifié bis.

Mme la présidente. – Amendement n°I-2770 du Gouvernement.

M. Roland Lescure, *ministre*. – Cet amendement adapte le droit français à un accord international trouvé lors d'un récent G20, appelé Pilier 2, qui prévoit une imposition minimale de 15 % sur les multinationales où que soient leur activité et leur siège fiscal. J'espère que le Sénat le votera à l'unanimité.

À la suite de cet accord d'ensemble pour une solution dite juxtaposée, adopté le 5 janvier 2026, certains États peuvent être sortis de l'accord à condition d'être soumis à des régimes fiscaux similaires.

L'amendement autorise le Gouvernement à transposer l'accord. Sans cela, notre système national ne sera pas reconnu comme qualifié et nos entreprises présentes aux États-Unis risquent d'être soumises à une double imposition.

L'amendement autorise par ailleurs le Gouvernement à transposer par voie d'ordonnance les autres volets de l'accord d'ensemble pour une solution juxtaposée.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Cet amendement est important pour la stabilité fiscale et l'application de l'accord OCDE-G20.

Toutefois, la commission a émis un avis de sagesse, car vous auriez pu prévoir un article initial dans le PLF, et non une demande d'habilitation par ordonnances.

M. Roland Lescure, *ministre*. – Merci pour votre sagesse.

Mme Florence Blatrix Contat. – Un tel accord avait été transposé dans le PLF pour 2024 ; je regrette qu'il ne le soit pas cette fois-ci.

M. Pascal Savoldelli. – Monsieur le ministre, je vous rassure, depuis hier, vous n'avez pas vieilli. Vous allez même prendre de la valeur. *(M. Roland Lescure s'en amuse.)*

Vous n'avez pas tout dit : les États-Unis ont pris des mesures de représailles et le G20 s'y est soumis, en acceptant une disposition *side by side* : les grands groupes américains ne paieront pas.

Combien cet accord coûte-t-il à la France ?

M. Roland Lescure, *ministre*. – Il y a trois dispositions transposées dans la loi, une seule qui le sera par ordonnance.

Monsieur Savoldelli, vous avez raison, l'administration américaine s'est retirée de l'accord, et nous avons dû négocier cet accord de juxtaposition. L'impôt minimal vise surtout à lutter contre les paradis fiscaux. Les États-Unis n'en sont pas : l'impôt sur les sociétés y est de 20 %. L'objectif reste de s'assurer que les grandes entreprises internationales paient bien un taux minimal de 15 % d'impôts, y compris celles qui sont enregistrées dans des paradis fiscaux.

M. Daniel Salmon. – Merci à Pascal Savoldelli de nous avoir éclairés. Nous regrettons le passage par une ordonnance, et le dépôt tardif de cet amendement à 100 alinéas, sans étude d'impact. Nous votons dans le flou absolu. *(M. Roland Lescure le conteste.)*

L'amendement n°I-2770 est adopté et devient un article additionnel.

Mme la présidente. – Amendement n°I-2358 de M. Savoldelli et du groupe CRCE-K.

M. Pascal Savoldelli. – Monsieur le ministre, aux États-Unis, il y a le Delaware, qui est un paradis fiscal.

M. Roland Lescure, *ministre*. – Mais il y a un impôt fédéral.

M. Pascal Savoldelli. – Certes. La Cour des comptes a montré que la fondation Louis Vuitton avait coûté plus de 500 millions d'euros à l'État en dix ans. Après l'incendie de Notre-Dame, une grande famille avait renoncé à sa réduction d'impôt de 66 %, comprenant que cette générosité, financée aux deux tiers par le contribuable, n'en était plus une. Nous proposons une réduction d'impôts de 50 % pour la fraction des dons inférieure à 1 million d'euros, et de la réduire au-delà.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis défavorable, comme aux autres amendements sur la fiscalité du mécénat. La réduction d'impôt mécénat, pilier majeur du financement de la vie associative, est bien encadrée.

M. Roland Lescure, *ministre*. – Le rapport de la Cour des comptes date de 2018. Depuis, nous avons pris des dispositions, notamment en diminuant la réduction de 60 % à 40 % pour tous les dons supérieurs à 2 millions d'euros. Le système actuel est équilibré. Avis défavorable.

L'amendement n°I-2358 n'est pas adopté.

Mme la présidente. – Amendement n°I-1888 de Mme Callet et *alii*.

Mme Marie-Pierre Callet. – Au-delà de 1 milliard d'euros de chiffre d'affaires, les entreprises pourraient déduire leurs dons de leurs résultats imposables, mais les réductions d'impôts seraient supprimées.

Pour nos PME, nous relevons le plafond forfaitaire donnant droit à des réductions de 20 000 à 30 000 euros. Cela aiderait nos entreprises à aider les associations sportives ou culturelles.

L'amendement n°I-1888, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.

Mme la présidente. – Amendement n°I-2617 rectifié *ter* de M. Vial et *alii*.

M. Cédric Vial. – Les temps sont durs pour les collectivités, notamment les plus petites. Cet amendement permet aux entreprises de faire un don en numéraire ou en matériel aux communes en zone France Ruralités Revitalisation (FRR) ou en zone de montagne. Je pense à des entreprises qui se séparent de matériels ou à des dons qui permettent aux collectivités qui le veulent de construire des équipements.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis défavorable. Le dispositif proposé serait coûteux. Par ailleurs, je ne suis pas certaine de sa conformité au régime des aides d'État ; cela pourrait avoir un effet d'éviction au détriment du financement des associations.

M. Roland Lescure, *ministre*. – Même avis. Le régime du mécénat est ouvert aux communes *via* la création d'un fonds de dotation ou d'un établissement public, sous réserve que l'œuvre soutenue soit d'intérêt général. Retrait ?

M. Cédric Vial. – Nous souhaitons élargir la possibilité des dons. Nous parlons d'équipements publics ; or ce champ n'est pas ouvert. Je ne suis pas sûr qu'il y aura un phénomène d'éviction, car les associations n'assument pas ce type d'équipements. Et nous limitons la mesure aux communes défavorisées ou de montagne.

L'amendement n°I-2617 rectifié ter n'est pas adopté.

Mme la présidente. – Amendement n°I-1143 rectifié de M. Wattebled et *alii*.

M. Jean-Yves Roux. – Nous proposons d'étendre l'abattement de la taxe sur les salaires prévu pour les missions locales organisées en association à celles constituées sous la forme d'un GIP.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Nous avons déjà eu le débat. Avis défavorable.

M. Roland Lescure, *ministre*. – Même avis.

L'amendement n°I-1143 rectifié n'est pas adopté.

Mme la présidente. – Amendement n°I-2619 de Mme Souyris et *alii*.

M. Daniel Salmon. – Le lien entre consommation de produits alimentaires ultratransformés et développement de certaines maladies cardiovasculaires, de l'obésité et du diabète n'est plus à démontrer : une augmentation de la consommation de 10 % entraîne une augmentation du risque de mortalité de 15 %.

Nous créons une contribution fixée à 5 euros par quintal de produit, hors artisans, PME et petits commerces alimentaires.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis défavorable.

M. Roland Lescure, *ministre*. – Le Gouvernement a proposé dans le PLFSS la création d'une taxe sur les produits sucrés. C'est plus efficace et plus ciblé. Retrait, sinon avis défavorable.

L'amendement n°I-2619 n'est pas adopté.

Mme la présidente. – Amendement n°I-3128 du Gouvernement.

M. Roland Lescure, *ministre*. – Il s'agit, sur le modèle de ce qui avait été prévu pour les JOP de Paris, d'exonérer les rémunérations perçues par l'organisme fournisseur officiel du chronométrage et d'éviter les doubles impositions résultant de l'activité en France de non-résidents dans le cadre des futurs JOP d'hiver des Alpes françaises 2030 – en espérant que nous obtiendrons des résultats aussi exceptionnels qu'en 2024…

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – L'amendement, déposé à la dernière minute, n'a pu être examiné par la commission. Avis favorable à titre personnel, parce que je suis pour les jeux Olympiques.

M. Thomas Dossus. – Quand on a voulu taxer ArcelorMittal, c'était scandaleux parce qu'il s'agissait d'une seule entreprise. Mais votre amendement offre un privilège à Oméga, filiale de Swatch, car vous êtes incapables de négocier un contrat avec des retombées normales…

L'amendement n°I-3128 est adopté et devient un article additionnel.

Article 17 (Appelé en priorité)

M. Pascal Savoldelli. – Racheter ses propres actions pour les détruire, c'est rémunérer l'actionnaire sans verser de dividendes. La baisse du nombre de titres fait grimper le cours et la rémunération des dirigeants. En 2025, le CAC 40 y a consacré 35 milliards d'euros, contre 11 milliards en 2019.

La taxe de 8 % que nous avons instaurée est malheureusement calculée sur la valeur nominale des actions détruites. Son rendement est dérisoire.

M. Grégory Blanc. – Où est l'étude d'impact de cet article ? Nous n'avons rien, alors que nous sommes à la recherche de milliards d'euros…

Mme la présidente. – Amendement n°I-2543 de M. Savoldelli et du groupe CRCE-K.

M. Pascal Savoldelli. – La taxe créée en 2025 n'a pas atteint son objectif. Son produit se limite à quelques centaines de milliers d'euros.

Notre amendement substitue à ce dispositif un droit d'enregistrement assis sur la valeur d'acquisition des titres annulés des sociétés cotées de plus de 7 milliards d'euros de capitalisation. Appliqué aux rachats du CAC 40 de 2025, cela aurait rapporté 3,5 milliards d'euros.

Les États-Unis taxent les rachats d'actions depuis 2023.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-2744 de M. Amard.

L'amendement n°I-2744 n'est pas défendu.

Mme la présidente. – Amendement n°I-2444 de M. Barros et du groupe CRCE-K.

M. Pascal Savoldelli. – Défendu.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis défavorable à ces amendements, ainsi qu'aux amendements qui suivent, n^{os}I-1889 rectifié, I-1270 rectifié et I-1069. Vous calculez la taxe sur le prix de marché, plutôt que sur la valeur faciale. C'est contraire au droit de l'Union européenne, notamment à la directive mère-fille, qui interdit que les dividendes qui remontent des filiales soient taxés une seconde fois.

M. Roland Lescure, *ministre*. – Monsieur Blanc, l'étude d'impact figure aux pages 167 à 172. Le rendement de la taxe est de 200 à 530 millions d'euros selon les années : cela n'est pas rien.

Votre rédaction est contraire aux dispositions qui prévoient l'enregistrement gratuit des réductions de capital, pour lesquelles vous ne prévoyez pas de dérogation expresse. Par ailleurs, vous taxez tous les rachats d'actions, y compris ceux de sociétés en difficulté, soucieuses de reconstituer leurs capitaux propres *via* une réduction de capital par annulation de titres. Avis défavorable.

L'amendement n°I-2543 n'est pas adopté, non plus que l'amendement n°I-2444.

Mme la présidente. – Amendement n°I-1068 de M. Grégory Blanc et *alii*.

M. Grégory Blanc. – Cet amendement supprime l'exonération de taxe sur les réductions de capital dont bénéficient les rachats d'actions destinés aux dirigeants et aux mandataires sociaux. Pourquoi les dirigeants échapperaient-ils à la taxe, contrairement aux autres salariés ?

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis défavorable. Votre dispositif changerait la nature même de la taxe. Drôle de conception du partage de la valeur…

M. Roland Lescure, *ministre*. – Même avis.

L'amendement n°I-1068 n'est pas adopté.

Mme la présidente. – Amendement n°I-1889 rectifié de Mme Callet et *alii*.

Mme Marie-Pierre Callet. – Défendu.

Mme la présidente. – Amendement n°I-1270 rectifié de Mme Blatrix Contat et du groupe SER.

Mme Florence Blatrix Contat. – Après des rachats d'actions massifs, des entreprises comme Boeing se sont mises en difficulté, car elles se sont privées d'investissements, notamment dans le capital humain. Elles reviennent ensuite à des augmentations de capital.

Mme la présidente. – Amendement n°I-1069 de M. Grégory Blanc et *alii*.

M. Grégory Blanc. – Défendu.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis défavorable.

M. Roland Lescure, *ministre*. – Avis défavorable.

L'amendement n°I-1889 rectifié n'est pas adopté, non plus que les amendements n^{os}I-1270 rectifié et I-1069.

M. Pascal Savoldelli. – Nous ne voterons pas contre l'article, mais nous abstiendrons, en raison de quelques retouches positives, sur l'épargne salariale et les paradis fiscaux.

La question du rachat d'actions reste cependant entière et l'État continuera à ne percevoir qu'une fraction infime des dizaines de milliards d'euros consacrés chaque année à des rachats d'actions.

L'article 17 est adopté.

Mme la présidente. – Nous avons examiné 356 amendements au cours de la journée ; il en reste 1 734.

Prochaine séance aujourd'hui, jeudi 26 novembre 2026, à 10 h 30.

La séance est levée à 1 h 30.

Pour le Directeur des Comptes rendus du Sénat,

Rosalie Delpech

Chef de publication

Ordre du jour du jeudi 26 novembre 2026

Séance publique

À 10 h 30, l'après-midi, le soir et la nuit

Présidence :
M. Roger Karoutchi, vice-président,
Mme Laurence Garnier, vice-présidente,
M. Jean-Claude Tissot, vice-président

. Suite du projet de loi de finances, considéré comme rejeté par l'Assemblée nationale, pour 2027 *(n°155, 2026-2027)*

=> Examen des articles de la première partie *(Suite)*